



## **Conseil du développement industriel**

**Trente-neuvième session**

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Rapport du Commissaire aux comptes, y compris**

**la suite donnée aux recommandations du Commissaire**

**aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009; rapport sur**

**l'exécution du budget pour l'année 2010 et rapport intérimaire**

**sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011**

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010\***

### Table des matières

	<i>Page</i>
LETTRE D'ENVOI .....	4
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS .....	5
I. INTRODUCTION .....	7
II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS .....	8
Présentation des états financiers .....	8
Contrôles internes .....	9
Application des normes IPSAS .....	9
Contributions des États Membres .....	14

\* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Engagements non réglés .....	15
Vérification des montants à reverser aux États Membres .....	15
Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle .....	16
Vérification des systèmes d'information .....	19
Gestion du portefeuille de projets .....	23
Bureau des services de contrôle interne .....	25
Éthique et responsabilisation .....	27
Comité d'audit .....	29
Achats .....	29
Gestion des ressources humaines .....	31
Service des bâtiments .....	31
Initiative "zéro papier" .....	34
Cas de fraude et sommes passées par profits et pertes .....	34
Versements à titre gracieux .....	34
Suite donnée au rapport de la Vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 .....	34
Remerciements .....	34

## Annexes

I. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DE VÉRIFICATION EXTERNE .....	35
II. OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010 .....	45
III. ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010	466
Rapport du Directeur général .....	46
Secteurs principaux et opérations conjointes: tableau consolidé pour 2010 .....	51
Certificat attestant l'exactitude des états financiers et responsabilité du Directeur général .....	52
État 1: État de la situation financière au 31 décembre 2010 .....	53
État 2: État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2010 .....	54
État 3: État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2010 .....	55
État 4: Tableau des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2010 .....	56
État 5: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2010 .....	57
Notes relatives aux états financiers .....	58

IV.	États financiers abrégés établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010 (non vérifiés) .....	103
Annexe I	Fonds inscrits au budget ordinaire: État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010 .....	104
Annexe I a)	Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année financière 2010 au 31 décembre 2010 .....	105
Annexe I b)	État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010 .....	106
Annexe I c)	État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2010 .....	113
Annexe II	Budget opérationnel: État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010 .....	117
Annexe III	Autres fonds spéciaux: État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010 .....	118
Annexe IV	Programme ordinaire de coopération technique: État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010 .....	119
Annexe V a)	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2010 .....	120
Annexe V b)	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2010 .....	121
Annexe VI a)	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2010 .....	123
Annexe VI b)	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2010 .....	125
Annexe VII	Compte spécial pour le Service des bâtiments au 31 décembre 2010 .....	131

**LETTRE D'ENVOI**

Bureau du Vérificateur général  
des comptes du Pakistan  
Constitution Avenue  
Islamabad

N° /49-IR/UNIDO/C-XV

Islamabad, le 23 mai 2011

Le/La Président(e) du Conseil du développement industriel  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Centre international de Vienne  
B.P. 300  
A-1400 Vienne  
(Autriche)

Excellence,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, à sa trente-neuvième session, mon rapport et mon opinion sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et sa réponse y a été présentée autant que nécessaire.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire aux comptes  
[Signé] **Tanwir Ali Agha**

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCI	Corps commun d'inspection
CIV	Centre international de Vienne
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité
CORANTIOQUIA	Contratación Autónoma Regional del Centro de Antioquia
CTE	Comité, Técnico Empresarial
ENPPI	Engineering for the Petroleum and Process Industry
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
IDCT	Institut pour le développement scientifique et technologique
IFCO	Iranian Fuel Conservation Organization
IFRS	Normes internationales d'information financière
INTOSAI	Organisation internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
NASENI	National Agency for Science and Engineering Infrastructure
NCI	Normes comptables internationales
NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRODA	Projects Development Institute
SMEDAN	Small and Medium Enterprises Development Agency of Nigeria
SON	Standards Organization of Nigeria
TESIDE	Turkish Electronic Industry Association

TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USAID	US Agency for International Development

## I. INTRODUCTION

1. Aux termes de l'article 11.10 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après désignée ONUDI), les rapports du Commissaire aux comptes, ainsi que les états financiers vérifiés, sont établis au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juin suivant l'exercice biennal qu'ils concernent et ils sont transmis au Conseil du développement industriel par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets conformément aux directives données par la Conférence. Le Comité des programmes et des budgets examine les états financiers et les rapports de vérification des comptes et soumet des recommandations au Conseil, qui les transmet à la Conférence en y joignant les observations qu'il juge appropriées. Toutefois, dans la perspective de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Conférence générale, à sa treizième session de décembre 2009, a approuvé la recommandation du Conseil (IDB.36/11) tendant à ce que, à titre exceptionnel, une vérification annuelle ait lieu pour l'année financière 2010 pour que le Commissaire aux comptes atteste que l'ONUDI a respecté les normes IPSAS en 2010. Il a également été décidé que le rapport relatif à la vérification annuelle pour 2010 serait transmis aux organes directeurs dès que possible et que la question serait inscrite à l'ordre du jour de la réunion suivante de l'organe directeur concerné. Ainsi, conformément à la décision de la direction, mon rapport pour l'année financière 2010 devrait être soumis au Conseil du développement industriel en juin 2011.

### Étendue de la vérification des comptes

2. La vérification des états financiers de l'ONUDI établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010 a été menée conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier et des règles de gestion financière et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes (qui y figure en annexe). Elle a porté notamment sur les états financiers suivants:

- État 1 – État de la situation financière au 31 décembre 2010;
- État 2 – État de la situation financière pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010;
- État 3 – État de l'évolution de l'actif net pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010;
- État 4 – Tableaux des flux de trésorerie pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010;
- État 5 – État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010;
- Notes relatives aux états financiers.

### Objectifs de la vérification

3. Les principaux objectifs de la vérification étaient de me permettre de me faire une opinion sur les points suivants: les dépenses enregistrées en 2010 avaient-elles été exécutées conformément aux objets pour lesquels elles avaient été approuvées par la Conférence générale? Les recettes et les dépenses avaient-elles été bien classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONUDI? Les états financiers présentaient-ils de façon sincère la situation financière au 31 décembre 2010? J'ai également certifié l'exactitude des soldes de clôture de tous les fonds de l'ONUDI. La direction de l'ONUDI ayant décidé d'adopter les normes IPSAS comme base comptable et pour l'établissement des états financiers de l'année financière 2010, la vérification visait en outre à déterminer si les états financiers étaient conformes aux normes IPSAS.

4. Mon rapport contient également des observations et recommandations spécifiques visant à améliorer la gestion et le contrôle financiers, conformément au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes annexé au Règlement financier et règles de gestion financière.

**Normes de vérification**

5. La vérification des états financiers de l'ONUDI pour 2010 a été menée conformément aux normes internationales de vérification, et le cas échéant, conformément aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui sont les normes de vérification prescrites par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) pour ses membres.

**Méthode de vérification**

6. Pour atteindre les objectifs de la vérification, j'ai adopté l'approche de vérification axée sur les systèmes en fonction de laquelle mes équipes de vérification:

- Ont examiné les procédures financières et comptables de l'ONUDI à la lumière du Règlement financier et des règles de gestion financière, ainsi que d'autres documents pertinents;
- Ont évalué le système de contrôle interne qui régit les opérations financières de l'ONUDI et effectué un sondage de conformité pour déterminer la portée des procédures de contrôle en 2010;
- Ont effectué un sondage de contenu de certaines transactions;
- Ont procédé au rapprochement entre les recettes et les relevés bancaires en vérifiant leur concordance et à une analyse des contributions; et
- Ont fait un examen analytique d'un certain nombre de marchés et de transactions importantes impliquant la création d'actifs et de passifs.

7. Ma vérification comprenait un examen de fond des soldes de clôture des fonds de l'ONUDI.

8. La vérification a été effectuée par différentes équipes dont celles chargées de la conformité de la vérification dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI.

**Rapports**

9. Mes équipes ont eu des échanges avec les fonctionnaires concernés du Siège et des bureaux extérieurs. Elles ont rencontré les fonctionnaires désignés comme points focaux pour la vérification et ont adressé des demandes d'informations aux services concernés. Nos constatations tiennent compte du point de vue de la direction tel qu'il a été communiqué à nos équipes. Conformément à la procédure habituelle, mes équipes ont également fait part à l'ONUDI des constatations résultant de leur vérification dans une lettre d'observations. La réponse de l'ONUDI à cette lettre a été présentée autant que nécessaire dans mon rapport. J'ai notamment pris note, aux fins de suivi, de la réponse concernant les opérations des bureaux extérieurs de l'ONUDI.

10. Mes observations sur les questions soulevées qui, de mon avis, devraient être portées à l'attention des États Membres, sont énoncées dans les paragraphes qui suivent.

**II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS****Présentation des états financiers**

11. Les états financiers de l'ONUDI pour l'année financière 2010 ont été présentés conformément aux normes IPSAS. Les chiffres étaient généralement fiables.

### Contrôles internes

12. Suite à un sondage de conformité des contrôles internes, j'ai conclu que l'ONUDI avait un système de contrôle interne qui fonctionnait plutôt bien pour assurer l'exhaustivité, l'actualité, l'évaluation, la régularité et la disponibilité des informations fournies dans les états financiers pour l'année financière 2010.

### Application des normes IPSAS

13. En août 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption des normes IPSAS à l'horizon 2010 pour que les états financiers des organismes du système soient plus transparents, plus cohérents, plus comparables et plus rationnels. Avant l'adoption des normes IPSAS, les états financiers étaient établis selon les normes comptables du système des Nations Unies.

14. La direction a fourni à l'équipe de vérification qui s'est rendue au Siège en novembre 2010 un calendrier de points d'action et d'activités selon lequel les actions suivantes devaient être menées avant avril 2011:

- Approbation par les organes directeurs de l'ONUDI avant février 2011 des premières modifications du Règlement financier.
- Consultations avec le Commissaire aux comptes au cours de la vérification finale et modification du projet de document, le cas échéant, avant février/mars 2011.
- Examen interne du projet de document modifié et examen par le Groupe de travail sur les normes IPSAS avant mars 2011.
- Examen interne: prise en compte des observations du Groupe de travail sur les normes IPSAS, présentation du projet révisé au Directeur principal de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes et à l'équipe de mise en œuvre des normes IPSAS avant mars 2011.
- Examen interne: Présentation du projet de document au Conseil exécutif/au Directeur général avant mars 2011.
- Fin de l'examen interne du premier projet de document avant avril 2011.
- Discussion du projet avec le Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle pour s'assurer que les nouveaux systèmes et procédures de contrôle de la gestion du changement y sont incorporés (échéance non précisée).

15. J'ai noté que la direction de l'ONUDI mettait en œuvre ces actions selon le calendrier susmentionné. Les principales dispositions à prendre pour adopter les normes IPSAS comprenaient la révision/l'élaboration des politiques, procédures et systèmes. L'équipe de mise en œuvre des normes IPSAS à l'ONUDI n'a pas eu de mal à gérer cette transition complexe et difficile vers le nouveau système et elle l'a fait selon le calendrier prévu, ce qui est fort remarquable.

16. J'ai procédé à un examen minutieux du processus d'adoption des normes IPSAS par l'ONUDI.

17. Le Conseil des normes IPSAS a publié à ce jour 31 normes parmi lesquelles les normes 27 à 31 ne sont pas encore entrées en vigueur. Le manuel directif de l'ONUDI sur les normes IPSAS, qui définit les normes comptables de l'Organisation conformes aux normes IPSAS, contient 18 normes jugées directement en phase avec les opérations de l'Organisation. Actuellement, le manuel contient aussi la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles. La norme IPSAS 31 – Immobilisations incorporelles, qui entre en vigueur à compter d'avril 2011, remplacera la norme IAS 38. L'ONUDI a également adopté la norme IPSAS 25 – Avantages accordés au personnel avant sa date d'entrée en vigueur effective, à savoir janvier 2011. Les états financiers pour l'année financière 2010 ont été établis selon les 18 normes IPSAS et la norme IAS ci-après:

- IPSAS 1 (Présentation des états financiers);

- IPSAS 2 (Tableaux des flux de trésorerie);
- IPSAS 3 (Solde net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables);
- IPSAS 4 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères);
- IPSAS 8 (Information financière relative aux participations dans des coentités);
- IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe);
- IPSAS 12 (Stocks);
- IPSAS 13 (Contrats de location);
- IPSAS 14 (Événements postérieurs à la date de reporting);
- IPSAS 15 (Instruments financiers);
- IPSAS 17 (Immobilisations corporelles);
- IPSAS 18 (Information sectorielle);
- IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels);
- IPSAS 20 (Information relative aux parties liées);
- IPSAS 21 (Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie);
- IPSAS 23 (Produit des opérations sans contrepartie);
- IPSAS 24 (Présentation d'informations budgétaires dans les états financiers);
- IPSAS 25 (Avantages accordés au personnel);
- IAS 38 (Immobilisations incorporelles).

18. Au cours du processus d'application des normes IPSAS, l'ONUDI a sollicité mon avis pour finaliser le manuel directif sur les normes IPSAS et établir des états financiers conformes à ces normes. J'ai notamment fait connaître mon avis sur les normes suivantes:

- IPSAS 8 (Information financière relative aux participations dans des coentités);
- IPSAS 12 (Stocks);
- IPSAS 17 (Immobilisations corporelles);
- IPSAS 18 (Information sectorielle);
- IPSAS 20 (Information relative aux parties liées);
- IPSAS 23 (Produit des opérations sans contrepartie);

19. L'avis de la Vérification externe a été dûment pris en compte dans le manuel directif de l'ONUDI sur les normes IPSAS, ainsi que dans l'établissement des états financiers pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010.

20. Outre l'avis que j'ai donné au cours de l'élaboration du manuel directif, j'ai également recommandé à la direction d'apporter certaines corrections/modifications dans les états financiers et les notes y relatives à l'occasion de l'examen des comptes que j'ai effectué en novembre 2010 sur une période de neuf mois et au cours de la vérification de fin d'année. Ces corrections/modifications ont été apportées dans les états financiers.

21. J'estime que l'ONUDI a appliqué les normes IPSAS dans leur esprit et dans leur lettre. L'Organisation devra toutefois suivre de près les progrès vers leur adoption intégrale dans les cas où des dispositions transitoires

ont été appliquées. Les résultats importants qu'elle a obtenus suite à l'adoption des normes IPSAS sont exposés dans les paragraphes qui suivent.

### ***Changements de méthodes comptables***

22. Le changement de base comptable a entraîné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 certains changements fondamentaux des méthodes comptables de l'ONUDI. Ces changements ont trait de façon générale à l'adoption d'une comptabilité d'exercice intégrale pour comptabiliser les produits, les dépenses, les immobilisations corporelles, les passifs et les investissements dans les opérations conjointes. Par ailleurs, les comptes comportent un état de la situation financière et un état de la performance financière par secteur. Ces états présentent l'information financière relative à trois activités de l'ONUDI: les activités au titre du budget ordinaire, les activités au titre de la coopération technique et les autres activités et services spéciaux.

23. Le produit des contributions volontaires n'est désormais comptabilisé que lorsqu'il existe un accord irrévocable entre l'ONUDI et le donateur et non à la réception de la contribution. Lorsqu'elles sont assorties de conditions d'utilisation, les contributions volontaires reçues de donateurs sont comptabilisées comme éléments de passif dans le compte de recettes par anticipation "Contribution volontaire, passif – assortie de conditions" jusqu'à leur versement effectif. Dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies, les contributions des donateurs assorties de conditions étaient également comptabilisées comme produit de l'ONUDI.

24. Les engagements non réglés ou simples décaissements de fonds ne sont plus considérés comme des charges. Les dépenses sont comptabilisées selon le principe d'exécution, à savoir l'exécution par le fournisseur d'une obligation contractuelle en lieu et place de la signature d'une commande/d'un marché. Les paiements anticipés aux fournisseurs pour la livraison à venir de biens ou de services sont comptabilisés comme actifs courants. Les engagements non réglés ne sont plus comptabilisés.

25. La valeur des immobilisations corporelles au-delà du seuil de comptabilisation est capitalisée et amortie sur sa durée de vie utile et non en fonction d'une utilisation immédiate de l'actif. Les stocks sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les produits correspondants sont comptabilisés et non au moment de leur acquisition. La valeur comptable du stock disponible en fin d'exercice est portée dans l'état de la situation financière.

26. Le passif des avantages accordés au personnel est intégralement comptabilisé dans les états financiers et non dans une note y relative. Les investissements dans les entités sous contrôle conjoint, notamment le service de restauration et l'économat, sont initialement comptabilisés au coût. Leur valeur comptable est ajustée pour comptabiliser la part de l'ONUDI dans l'excédent ou le déficit des opérations conjointes de l'exercice.

### ***Dispositions transitoires***

27. L'ONUDI a opté pour les dispositions transitoires suivantes applicables au titre des normes IPSAS:

- Aux termes du paragraphe 151 de la norme IPSAS 1 "une information comparative n'est pas imposée concernant les états financiers pour lesquels la méthode de la comptabilité d'exercice est utilisée pour la première fois conformément aux Normes comptables internationales du secteur public". Cette disposition a été appliquée pour ce qui est de l'état de la situation financière et de l'état relatif aux tableaux des flux de trésorerie.
- La norme IPSAS 17 porte sur la comptabilisation des immobilisations corporelles. Son paragraphe 14 donne des orientations et définit des principes pour la comptabilisation des actifs. Toutefois, une disposition transitoire énoncée au paragraphe 95 que "les entités ne sont pas tenues de comptabiliser les immobilisations corporelles au cours des périodes de reporting commençant dans les cinq ans de la date de première adoption de la comptabilité d'exercice selon les Normes comptables international du secteur public". Comme expliqué au paragraphe 101, les dispositions transitoires du paragraphe 95 sont destinées à accorder une exemption dans les situations où une

entité cherche à se conformer aux dispositions de la présente Norme dans le contexte de la mise en œuvre pour la première fois de la comptabilité d'exercice. Les entités qui adoptent pour la première fois la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public éprouvent souvent des difficultés à réunir une information complète sur l'existence ou l'évaluation des actifs. Pour assurer une bonne transition vers une comptabilité d'exercice intégrale, la norme IPSAS 17 prévoit ces dispositions transitoires. L'ONUDI a invoqué ces dispositions transitoires pour comptabiliser les actifs des projets et les actifs de la classe "bâtiments".

- Le paragraphe 117 de la norme IPSAS 23 énonce que "les entités ne sont pas tenues de changer de méthodes comptables en ce qui concerne la comptabilisation et l'évaluation de produits d'opérations sans contrepartie directe, autres que les produits d'impôts au titre des périodes de reporting ouvertes dans les trois ans de la date de première adoption de la présente Norme". L'ONUDI a appliqué cette disposition pour évaluer le produit des contributions volontaires pour lesquelles des accords avaient été signés avant 2010.

### ***Comptabilité et information financières selon les normes IPSAS***

28. La comptabilité et l'information financières selon les normes IPSAS donnent une image fidèle de la situation et des opérations financières d'une organisation. Les dispositions sur la communication d'informations énoncées dans les normes applicables rendent les états financiers plus clairs et plus faciles à comprendre par les utilisateurs. Les états financiers de l'ONUDI sont à présent établis chaque année; auparavant, ils l'étaient tous les deux ans. Les états financiers établis en vertu des normes IPSAS sont passés en revue ci-après.

- État 1: Situation financière au 31 décembre 2010. Cet état présente l'ensemble de l'actif et du passif de l'ONUDI avec ses éléments courants et non courants. Y sont à présent inclus les immobilisations corporelles, les stocks et les obligations au titre des prestations dues au personnel, ce qui n'était pas le cas auparavant.
- État 2: Situation financière pour l'année terminée le 31 décembre 2010. Cet état montre les revenus/recettes de l'ONUDI provenant de différentes sources. Y sont également incluses les recettes issues des contributions volontaires qui n'ont pas été reçues en espèces, mais pour lesquelles des accords contraignants ont été signés avec les donateurs. Avant l'adoption des normes IPSAS, ces recettes n'étaient pas comptabilisées. L'état rend compte des dépenses qui ont été comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice intégrale. Les engagements non réglés ne sont pas comptabilisés comme dépenses contrairement à la pratique antérieure.
- État 3: Évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2010. Cet état montre les mouvements des actifs nets/capitaux propres au cours de l'année. À cette fin, il rapproche le solde d'ouverture de l'excédent accumulé et des réserves du solde de clôture à la fin de l'année. L'état pour l'année 2010 tient compte des ajustements apportés au solde de clôture de l'année précédente afin d'établir le solde d'ouverture conformément aux normes IPSAS.
- État 4: Flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2010. Cet état présente les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement, d'investissement et de financement de l'ONUDI.
- État 5: Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2010. Cet état, qui n'était pas établi auparavant, compare les montants budgétisés et les montants effectifs des dépenses. Il montre l'utilisation effective des ressources par rapport au budget approuvé. Étant donné que l'ONUDI établit son budget sur la base de la comptabilité de caisse modifiée, les dépenses présentées dans l'état le sont également sur cette base. Les dépenses comprennent à la fois les décaissements et les engagements non réglés.

29. L'ensemble des états financiers susmentionnés rendent compte de manière exhaustive et détaillée de la performance de l'ONUDI pendant l'année 2010 et de sa situation financière à la fin de cette année. L'état de la

situation financière permet de se faire une bonne idée des obligations auxquelles l'ONUDI devra faire face à court terme et à plus longue échéance ainsi que des ressources dont elle dispose sous forme d'actifs courants et non courants. Il montre dans quelle mesure l'Organisation a utilisé correctement ses ressources pour s'acquitter de ses fonctions. Les états financiers établis conformément aux normes IPSAS fourniront une base de comparaison cohérente pour examiner la performance de l'Organisation au fil du temps.

### **Retraitement des soldes d'ouverture**

30. En raison de l'adoption des normes IPSAS, les soldes d'ouverture de l'actif, du passif et de l'actif net/capitaux propres ont été retraités au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le tableau ci-après compare les soldes d'ouverture retraités et les soldes de clôture au 31 décembre 2009:

Tableau 1

**En milliers d'euros**

<b>Compte</b>	<b>Solde au 31 décembre 2009</b> (conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies)	<b>Ajustements</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> (conformément aux normes IPSAS)
Total, actif	369 195,6	87 755,6	456 951,2
Total, passif	124 642,2	128 889,2	253 531,4
Actif net/capitaux propres	244 553,4	(41 133,6)	203 419,8

Source: Note 24 des états financiers de l'ONUDI de l'année terminée le 31 décembre 2010.

31. Suite au retraitement des soldes d'ouverture, le montant de l'actif net/capitaux propres de l'ONUDI a diminué de 41,134 millions d'euros. Les principaux ajustements responsables de cette baisse sont les suivants:

- Comptabilisation initiale des obligations au titre des prestations dues au personnel (97,739 millions d'euros);
- Comptabilisation initiale des soldes reportés (24,091 millions d'euros); et
- Comptabilisation initiale des produits à recevoir (9,313 millions d'euros).

32. Dans le même temps, le montant de l'actif net/capitaux propres a considérablement augmenté en raison des ajustements suivants:

- Décomptabilisation des engagements non réglés (67,369 millions d'euros);
- Comptabilisation initiale des contributions nettes à recevoir (12,967 millions d'euros); et
- Comptabilisation initiale des avances versées aux fournisseurs et des marchandises en transit (6,096 millions d'euros).

### **Obligations au titre des prestations dues au personnel**

33. Une question importante qui exige l'attention des États Membres est celle des obligations de l'Organisation au titre des prestations définies. En vertu de régimes de prestations définies, une organisation est tenue de fournir les prestations convenues aux personnes qu'elle emploie ou qu'elle a employées dans le passé. Ces obligations comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement, les congés annuels et les primes de fin de service. Une étude actuarielle des obligations au titre des prestations définies a été

menée par des actuaires spécialisés. Les prestations dues au personnel de l'ONUDI ne sont pas provisionnées et sont gérées selon la méthode de la comptabilisation au décaissement.

34. La part à long terme des prestations dues au personnel de l'ONUDI a augmenté pour s'établir à 123,116 millions d'euros au 31 décembre 2010. La plupart des prestations sont imputées au budget ordinaire. Un montant de 101,246 millions d'euros apparaît dans l'état de la situation financière au titre des prestations dues au personnel sous la rubrique "Activités au titre du budget ordinaire". De ce fait, cette rubrique a une valeur nette négative de 53,662 millions d'euros. Un montant de 21,849 millions d'euros apparaît dans l'état de la situation financière sous la rubrique "Autres activités et services spéciaux" au titre des prestations dues au personnel. La direction, en consultation avec les États Membres, doit étudier les moyens de générer des fonds pour financer ces obligations.

### ***Modification du Règlement financier et des règles de gestion financière***

35. L'ONUDI a proposé des modifications concernant les articles 10.6, 10.7 et 11.10 du Règlement financier.

36. La Vérification externe a noté que, d'après la modification proposée de l'article 11.10 du Règlement financier, les états financiers annuels seraient établis avant le 15 mars pour les deux années de l'exercice biennal. Elle a également noté que, indépendamment du fait que les états financiers des deux années devaient être établis pour le 15 mars suivant la fin de l'année budgétaire sur laquelle ils portaient, les dates proposées pour la finalisation du rapport de vérification des comptes pour la première et la deuxième année de l'exercice biennal étaient respectivement le 20 avril et le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante. Elle a été informée que ces dates différentes étaient nécessaires en raison du calendrier des réunions du Comité des programmes et des budgets.

37. Pour que les états financiers de la première année de l'exercice biennal puissent être vérifiés correctement et le rapport de vérification des comptes finalisé pour le 20 avril de l'année suivante, la Vérification externe estime que la direction devrait établir les projets d'états financiers au plus tard pour le 25 février. La version finale des états financiers serait alors établie et soumise pour le 15 mars.

38. La Vérification externe a également noté que le processus de modification du Règlement financier n'avait pas commencé. Elle a été informée que la direction avait prévu d'examiner le Règlement une fois que les modifications requises par la remise à plat des processus auraient été finalisées. La direction lui a indiqué que les propositions de modification du Règlement résultant de cet examen permettraient également de l'aligner, au besoin, sur les normes IPSAS.

### ***Contributions des États Membres***

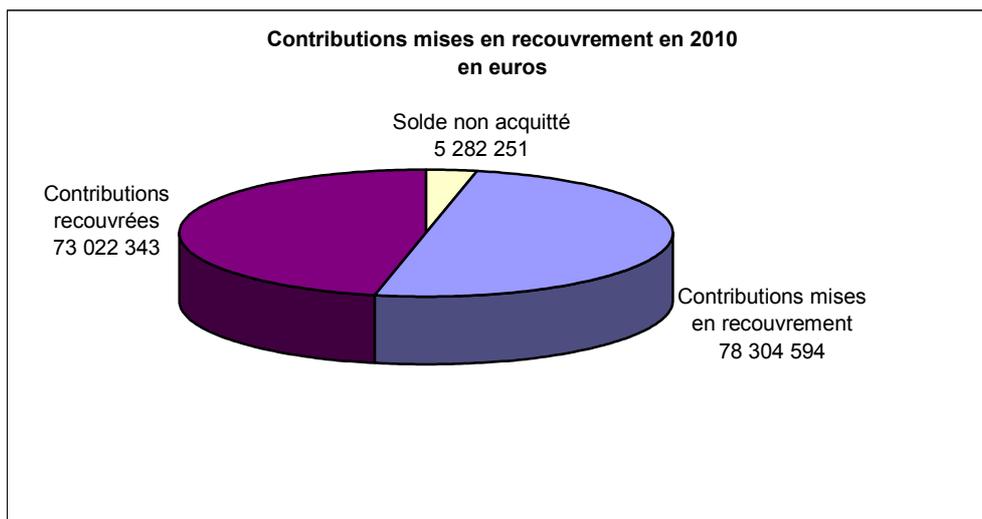
39. Les contributions annuelles mises en recouvrement auprès des États Membres pour l'année 2010 étaient de 78 304 600 euros, dont 73 022 300 euros ont été recouverts, ce qui laisse un solde non acquitté de 5 282 300 euros. Le tableau ci-après compare les contributions mises en recouvrement et les contributions recouvrées pour 2010.

Tableau 2

**En milliers d'euros**

	Année 2010
Contributions mises en recouvrement	78 304.6
Contributions recouvrées	73 022.3
Solde non acquitté	5 282.3

40. Le graphique ci-après présente l'état des contributions mises en recouvrement, des contributions recouvrées et des contributions non acquittées.



41. Le montant des contributions non acquittées est passé de 115 783 000 euros à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 à 113 097 600 euros à la fin de 2010.

42. Des contributions non acquittées d'un montant de 113 097 600 euros à la fin de 2010 étaient dues par 82 États Membres. Le montant dû par deux anciens États Membres s'élevait à 71 150 000 euros, soit 63 % du montant total des contributions non acquittées. Trente-deux États Membres devaient chacun plus de 100 000 euros à l'ONUDI et le montant total dû par ces États Membres atteignait 102 969 800 euros, ce qui représentait 91 % du montant total des contributions non acquittées. Si l'on exclut le montant stationnaire que doivent les deux anciens États Membres, on peut dire que le recouvrement du solde des contributions non acquittées s'est amélioré pendant l'exercice 2010.

### Engagements non réglés

43. En raison de l'adoption des normes IPSAS, la direction a décomptabilisé des états financiers des montants de 50 149 700 euros et de 17 219 100 euros au titre des engagements non réglés. Toutefois, les états financiers abrégés de l'année financière 2010 établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, qui figurent en annexe aux états financiers, font apparaître des engagements non réglés d'un montant de 2 727 100 euros au titre du Fonds général.

### Vérification des montants à reverser aux États Membres

44. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, "le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions des articles 4.2 c) et 5.2 d) du présent Règlement".

45. L'excédent à reverser aux États Membres représentant les soldes non utilisés des contributions, les contributions reçues après la fin d'un exercice biennal ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres sont mis en réserve à la rubrique "comptes créditeurs", en attendant que les États Membres donnent des instructions. Les soldes inutilisés dus aux États Membres au 31 décembre 2009 s'établissaient à 19 341 700 euros (note 3.12 des états financiers de l'exercice 2008-2009). Leur retraitement en tant que solde d'ouverture dans les états financiers de l'exercice 2010 établis conformément aux normes IPSAS en a porté le montant total à 22 424 000 euros, ce qui comprend les intérêts dus aux États Membres dans le cadre du mécanisme d'incitation

(3 082 300 euros). Les contributions recouvrées des exercices précédents (7 818 500 euros), les ajustements opérés en 2010 (18 477 000 euros) et les soldes ainsi dus aux États Membres au 31 décembre 2010 (11 765 400 euros), tels qu'ils ont été indiqués dans les états financiers de l'exercice 2010, ont été vérifiés.

#### **Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle**

46. Lors de la vérification des comptes de l'exercice biennal 2008-2009, il a été indiqué que l'ONUDI mettait actuellement en œuvre l'initiative de gestion du changement/le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle afin de répondre aux objectifs de la direction en mettant en place à l'échelle de l'Organisation un système informatique qui exige une remise à plat des processus. La Vérification externe a identifié un certain nombre de points faibles dans la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et a signalé qu'une estimation réaliste des coûts et l'affectation de personnel qualifié étaient indispensables pour son exécution efficace. Elle a recommandé également de tenir compte dans le Programme des objectifs de l'Organisation en matière de gestion axée sur les résultats et de décentralisation.

47. La Vérification externe a continué d'examiner la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle au cours de l'exercice 2010.

48. La Vérification externe a également examiné le plan d'exécution du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Le tableau ci-après montre les délais d'exécution du Programme et l'état d'avancement des travaux.

Tableau 3

<b><u>Principaux domaines visés par le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle</u></b>	<b><u>Délai d'exécution</u></b>	<b><u>État d'avancement</u></b>
<b>1-Personnel et culture</b>		
Vision	Févr. 2010	Terminé
Enquête sur la culture d'entreprise	Avril -juin 2010	L'étude-diagnostic sur la culture d'entreprise a été menée. D'autres activités doivent être menées par le groupe pour le changement culturel conformément à son mandat.
Stratégie de communication et rapport sur la gestion de la connaissance	Mai 2010 - Août 2010	Terminé
Expérimentation d'un système d'évaluation de la performance à 360 degrés	Janv. - avril 2010	Terminé
Ajustement continu des améliorations opérationnelles et de la mise en place du progiciel de gestion intégré	Nov. 2010 - déc. 2013	Cette activité sera menée jusqu'à la fin du projet dans le cadre des travaux du groupe pour le changement culturel.
<b>2-Améliorations opérationnelles</b>		
Méthodes de travail	Juin-mai 2010	Terminé
Activités à rentabilité immédiate	Janv. - juill. 2010	35 des 40 activités à rentabilité immédiate ont été achevées. Les autres seront menées dans le cadre de la mise en place du progiciel de gestion intégré.
Remise à plat des processus	Juin 2010-nov. 2011	L'exercice initial de remise à plat des processus est terminé. Le plan de travail est en cours d'élaboration.
<b>3-Mise en place du progiciel de gestion intégré</b>		
Définition des besoins logiciels	Févr.-mai 2010	Terminé
Choix d'un partenaire d'exécution	Juin-nov. 2010	Terminé
Intégration des données et mise en place du progiciel	Déc. 2010-déc. 2013	En cours

49. La Vérification externe a noté que les principales activités prévues dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle étaient menées conformément au calendrier ci-dessus. Elle a fait remarquer que des objectifs et des résultats généraux avaient été définis, mais qu'il fallait établir des indicateurs de performance mesurables pour toutes les activités afin d'assurer un suivi efficace.

50. La Vérification externe a examiné les progrès accomplis pour ce qui est d'assurer un suivi efficace des résultats des projets. Elle a noté que la direction de l'ONUDI avait notamment lancé les initiatives suivantes au titre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle afin de répondre aux besoins en la matière:

- I. Création d'un bureau chargé du suivi des résultats des programmes;
- II. Élaboration d'un module de gestion des projets et du portefeuille.

51. La Vérification externe a noté que même si la création d'un bureau chargé du suivi des résultats des programmes pouvait être un pas dans la bonne direction, on ne saurait trop insister sur la responsabilité qui incombait aux directeurs de projets de soumettre leurs rapports en temps voulu. Dans le cadre de la vérification des comptes des bureaux régionaux de 2010, la Vérification externe a noté que:

- I. Dans un bureau régional, environ un tiers des rapports d'étape qui auraient dû être présentés en décembre 2010 ne l'avaient pas été, ce qui révélait des faiblesses en matière de suivi.
- II. Dans un bureau régional, la coordination et la communication avec les directeurs de projets aux fins du suivi des projets étaient insuffisantes. Le représentant de l'ONUDI n'était pas informé de l'état d'avancement des projets parce qu'il ne participait pas à leur exécution. Le fait qu'il participait à l'élaboration des projets avec le pays d'accueil et en connaissait bien les objectifs, devrait le mettre mieux à même d'en suivre les progrès.
- III. Même si la mise en place du progiciel de gestion intégré était susceptible de créer un environnement propice à la décentralisation, il était nécessaire de déléguer réellement certains pouvoirs aux bureaux extérieurs conformément à l'initiative de décentralisation.

52. Afin d'aider le personnel de l'ONUDI à satisfaire aux exigences élevées découlant des changements apportés aux méthodes de travail, il a été organisé dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle un certain nombre d'ateliers auxquels 205 fonctionnaires ont participé. Soixante-seize participants ont assisté aux ateliers SAP. La Vérification externe a estimé que les ateliers ne donnaient qu'un aperçu général du PGI mais ne formaient pas le personnel aux tâches spécifiques dont il devait s'acquitter.

53. **La Vérification externe fait les recommandations suivantes:**

- I. Des indicateurs de performance mesurables pourraient être établis pour suivre la mise en œuvre de toutes les activités du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.**
- II. Une évaluation des besoins de formation pourrait être effectuée pour chaque catégorie de fonctionnaires de l'ONUDI et le calendrier de formation aux nouvelles méthodes de travail administrées par le progiciel de gestion intégré devrait être arrêté le plus rapidement possible afin de s'assurer que les objectifs du plan d'exécution du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle sont réalisés.**

#### ***Réponse de la direction***

54. *Dans le cadre de l'opération de remise à plat des processus, les principales méthodes de travail de l'ONUDI ont été revues de manière à ce que tous les fonctionnaires puissent s'acquitter de leurs fonctions, qu'ils soient au Siège ou à l'extérieur. Le progiciel de gestion intégré (PGI) a été conçu pour permettre au personnel hors Siège d'avoir accès à toutes les fonctionnalités et de pouvoir mener toutes les activités comme s'ils étaient au Siège. Le personnel hors Siège participera à toutes les étapes du cycle des projets de coopération technique.*

55. *Des formations spéciales au PGI seront dispensées à tous les utilisateurs (au Siège et dans les bureaux extérieurs) avant la mise en service de chaque version, en tenant compte des capacités d'apprentissage du personnel. Un plan de formation détaillé pour le personnel du Siège et des bureaux extérieurs devrait être établi en mai 2011 par les spécialistes de SAP, le Service de la gestion des ressources humaines de l'ONUDI et le Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle.*

56. **La Vérification externe estime que l'accès aux fonctionnalités offertes par le PGI n'aura pas nécessairement pour effet de transférer les compétences nécessaires aux bureaux extérieurs comme le prévoit l'initiative de décentralisation. Une délégation officielle de pouvoirs est donc nécessaire.**

57. La Vérification externe continuera d'examiner l'utilisation qui est faite du module de gestion des projets et du portefeuille par les directeurs de projets, les superviseurs, les représentants de l'ONUDI et les hauts responsables à des fins de suivi ainsi que pour la mise en œuvre du plan de formation.

#### **Vérification des systèmes d'information**

58. L'application effective des normes IPSAS dépend dans une très large mesure de la mise en place du PGI ou de la mise à niveau des systèmes informatiques existants. L'équipe de vérification a donc examiné de près le système d'information de l'ONUDI. On trouvera aux paragraphes suivants les observations formulées à l'issue de cet examen.

#### ***Système de gestion des risques pour les ressources informatiques de l'ONUDI***

59. La gestion des risques consiste à recenser les points faibles et les menaces susceptibles de compromettre les ressources informatiques utilisées par une organisation pour atteindre ses objectifs et à déterminer les mesures (de protection ou de contrôle) à prendre, le cas échéant, pour ramener le risque à un niveau acceptable (risque résiduel), eu égard à la valeur que présentent ces ressources pour l'organisation. La gestion des risques devrait régulièrement faire l'objet d'évaluations afin que ces points faibles et ces menaces soient rapidement pris en compte.

60. La Vérification externe a noté que l'exercice de gestion des risques n'avait pas eu lieu. Le cadre de contrôle interne mis en place en mai 2010 prévoyait une procédure de gestion des risques, mais ne mentionnait pas la gestion des risques informatiques.

61. La direction a répondu que, *dans le cadre de l'institutionnalisation de la gestion des risques à l'ONUDI, un système SAP de gouvernance et de gestion des risques et de la conformité serait mis en place. Celui-ci permettra de gérer les risques de l'Organisation aux niveaux stratégique, opérationnel et des projets. Il comprendra la gestion des risques informatiques.*

#### ***Modes opératoires normalisés***

62. L'adoption de règles et procédures permanentes permet de s'assurer que les méthodes de travail ne divergent pas ou ne se détériorent pas au sein d'une organisation et que les membres du personnel connaissent bien leurs fonctions et leur domaine de compétences.

63. La Vérification externe a noté que des modes opératoires normalisés n'avaient pas encore été formellement élaborés, approuvés et diffusés, notamment dans les domaines de la gestion des réseaux, de la sécurité informatique, de la sécurité de l'information, de la gestion des opérations informatiques, de la gestion du changement et de la gestion des systèmes. Une procédure pour la continuité des opérations a été élaborée en 2007, mais n'a pas été mise à jour. De plus, un certain nombre de fonctionnaires des Services de gestion de l'information et des communications ne connaissaient pas l'existence de cette procédure.

64. La direction a indiqué que *des règles et procédures standard étaient utilisées et que leur champ d'application était défini dans la politique en matière de technologies de l'information et de la communication. Dans le cas d'un système informatique de petite taille, il n'était pas indispensable de formuler de façon précise et détaillée des modes opératoires normalisés comme pour les grands systèmes informatiques.*

65. La Vérification externe a estimé que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et de l'adoption du progiciel de gestion intégré de SAP, on aurait davantage besoin de procédures détaillées pour appliquer la politique en matière de technologies de l'information et de la communication.

### ***Mécanisme d'identification et d'authentification aux points de contrôle financier***

66. Dans un logiciel de contrôle de l'accès, l'identification et l'authentification sont les processus par lesquels le système vérifie l'identité d'un utilisateur. La Vérification externe a noté qu'une authentification par mot de passe était utilisée aux points de contrôle financier au Siège et dans les bureaux extérieurs, ce qui constituait un mécanisme d'authentification de niveau faible compte tenu de la sensibilité des fonctions telles que la gestion des pensions, des traitements et des achats.

67. La direction a répondu que *l'accès au système de l'ONUDI était seulement possible depuis les bureaux du Siège de l'Organisation ou par le biais d'un réseau privé virtuel fourni par l'Organisation aux bureaux extérieurs, ou encore avec un jeton de sécurité donnant un code d'accès unique. L'identifiant et le mot de passe utilisés pour accéder à Windows constituaient le mécanisme d'authentification suivant, et il y avait encore un autre mécanisme d'authentification propre à chaque application. Pour accéder à Agresso (gestion des achats et des ressources), un identifiant et un mot de passe distincts en fonction du rôle de l'utilisateur étaient nécessaires. Pour accéder à l'ordinateur central (pensions, traitements), un autre identifiant et un autre mot de passe, également liés au rôle de l'utilisateur, étaient nécessaires. Ces mécanismes étaient jugés satisfaisants. Des mécanismes de chiffrement appropriés ont été mis en place pour le transfert des données vers le système de sauvegarde hors site.*

68. La Vérification externe est d'avis que les mécanismes d'identification et d'authentification des différentes applications mentionnés par la direction restaient dans la catégorie des mécanismes à facteur unique. Un risque d'accès non autorisé, même depuis les locaux de l'ONUDI, subsistait. Pour les points de contrôle importants, des méthodes d'authentification à deux facteurs (par exemple mot de passe et informations biométriques ou mot de passe et carte d'identité) permettraient de réduire les risques d'accès non autorisé ou de piratage.

### ***Système de gestion de la sécurité de l'information***

69. Un système de gestion de la sécurité de l'information est un ensemble de mesures prises pour gérer la sécurité de l'information et les risques connexes. Les informations électroniques mais aussi celles sur support papier doivent être protégées.

70. La Vérification externe a noté qu'aucun système de gestion de la sécurité de l'information n'avait été mis en place.

71. La direction a répondu que *la politique en matière de technologies de l'information et de la communication mise à jour en 2011 (en attente d'approbation) traitait des questions liées à la sécurité de l'information. Les futures équipes de vérification externe pourront examiner la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information.*

### ***Cadre de gouvernance des technologies de l'information***

72. Un cadre de gouvernance des technologies de l'information permet de garantir la valeur de ces technologies ainsi que la gestion des risques qui y sont liés et de renforcer le régime de contrôle de l'information. Pendant les discussions, la Vérification externe a noté que l'ONUDI n'avait pas officiellement adopté de cadre de gouvernance pour gérer son système informatique.

73. La direction a répondu que *le Corps commun d'inspection (CCI) était en train d'examiner et de formuler des recommandations sur la gouvernance des technologies de l'information au sein des organismes du système des Nations Unies. En fait, un cadre de gouvernance comprenant la solution informatique SAP envisagée avait été mis en place pour les besoins du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Certains éléments de cette structure de gouvernance resteront sans doute en place après la mise en œuvre de la solution informatique envisagée.*

74. Les futures équipes de vérification externe feront le point sur l'élaboration et la mise en place d'un cadre de gouvernance des technologies de l'information dans le contexte du nouveau Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.

### ***Gestion de la configuration***

75. La gestion de la configuration comprend l'identification et la gestion des fonctions de sécurité de l'ensemble du matériel, des logiciels et des microprogrammes faisant partie d'un système informatique à un moment donné et le contrôle systématique des changements apportés à la configuration tout au long du cycle de vie du système. La Vérification externe a noté l'existence de procédures informelles de gestion de la configuration. L'ONUDI utilise le logiciel "Subversion" pour gérer les configurations. Toutefois, les changements de configuration n'étaient pas apportés à l'aide de ce système de contrôle des versions.

76. La direction a répondu que *la gestion de la configuration s'appuyait actuellement sur le système de contrôle des versions "Subversion", qui répondait aux besoins des Services de gestion de l'information et des communications. La nouvelle infrastructure SAP de gestion de la configuration était entièrement contrôlée par le gestionnaire de solutions ("Solution Manager"), qui était la méthode de SAP conforme à ITIL pour le contrôle des versions et la gestion globale des projets.*

77. La Vérification externe estime que les changements importants devraient passer par des étapes de développement et d'essai avant leur mise en œuvre dans l'environnement de travail. L'année prochaine, l'équipe de vérification examinera les progrès réalisés en matière de gestion de la configuration dans le cadre du nouveau système SAP.

### ***Planification de la continuité des opérations***

78. La planification de la continuité des opérations et la planification des interventions d'urgence font partie intégrante du système de contrôle interne prévu pour assurer le maintien des processus essentiels en cas de perturbation. L'objectif ultime est de pouvoir faire face aux incidents susceptibles d'avoir un impact sur les personnes, les opérations et la capacité de fournir des biens et des services.

79. L'ONUDI a mis au point un plan de continuité des opérations en 2007. Toutefois, aucune ressource n'a été allouée pour l'élaboration, l'essai et la maintenance de ce plan. Après avoir examiné le plan et s'être entretenue avec les Services de gestion de l'information et des communications, la Vérification externe a noté ce qui suit:

- Les procédures de reprise après sinistre n'ont pas été clairement définies;
- L'analyse des répercussions sur les opérations n'a pas été réalisée;
- Les rôles et responsabilités n'ont pas été clairement définis;
- Le plan n'a pas été mis à l'essai.

80. La direction a répondu que *le Coordonnateur principal pour les questions de sécurité était responsable de la planification générale de la continuité des opérations à l'ONUDI et de l'élaboration du document directeur. Le plan de continuité des opérations des Services de gestion de l'information et des communications établi à usage interne complète le document principal. Ce plan n'est pas très détaillé de manière à ne pas contenir d'informations sensibles sur le dispositif de reprise après sinistre. Il prévoit que les intervalles d'essai doivent être déterminés par le Chef ou le responsable des Services de gestion de l'information et des communications. Une analyse des répercussions sur les opérations est prévue dans le document de l'ONUDI. Les rôles et responsabilités sont définis dans les annexes de ce document étant donné qu'elles doivent être mises à jour pour tenir compte des changements de personnel.*

81. La Vérification externe estime que le plan général de continuité des opérations de l'ONUDI couvre globalement les principaux domaines, mais que le plan de continuité des opérations des Services de gestion de

l'information et des communications, mis au point en 2007, doit tenir compte en particulier des questions concernant les systèmes de gestion de l'information et des communications, notamment l'établissement de procédures de reprise après sinistre plus détaillées, la réalisation d'une analyse des répercussions sur les opérations, la définition des rôles et des responsabilités et la mise à l'essai du plan.

### **Stratégie informatique**

82. L'objectif principal d'une stratégie informatique est de créer des liens forts et étroits entre les décisions d'investir dans les technologies de l'information et les stratégies et objectifs généraux de l'Organisation.

83. Pendant les discussions menées avec le personnel des Services de gestion de l'information et des communications, la Vérification externe a constaté qu'un document de stratégie informatique avait été établi en 1998. Toutefois, ce document n'avait jamais été réexaminé depuis pour tenir compte des stratégies et objectifs actuels de l'Organisation.

84. La direction a répondu que, *depuis 2009, la stratégie informatique faisait partie intégrante du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et que l'approche stratégique en matière informatique s'inscrivait dans le cadre de gouvernance du Programme régissant la solution SAP envisagée pour appuyer notamment le travail et les opérations de l'Organisation, les exigences en matière de communication d'informations aux donateurs, la gestion axée sur les résultats et la gestion des risques.*

85. **La Vérification externe fait les recommandations suivantes:**

- I. La direction pourrait veiller à ce que la gestion du risque informatique soit assurée dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle;**
- II. Des instructions permanentes détaillées pourraient être établies pour la mise en œuvre de la politique en matière de TIC;**
- III. Un mécanisme d'authentification sûr tel que ceux à double facteur (certificats numériques, par exemple) pourrait être utilisé aux points névralgiques. Le chiffrement pourrait être utilisé pour la transmission des données financières essentielles;**
- IV. La version actualisée de la politique en matière de TIC de 2011 devrait traiter des questions de sécurité concernant la confidentialité, l'intégrité et l'accessibilité des informations;**
- V. Un plan concret de maintien de la continuité des opérations des Services de gestion de l'information et des communications doit être élaboré pour traiter des questions telles que les stratégies de reprise après sinistre et l'analyse des impacts sur les opérations;**
- VI. Étant donné le rôle majeur que joue l'informatique dans la réalisation des objectifs de l'ONUDI, une version actualisée de la stratégie informatique pourrait être approuvée.**

### **Réponse de la direction**

86. *L'ONUDI a l'intention d'institutionnaliser la gestion des risques, y compris le risque informatique.*

87. *L'ONUDI a l'intention d'élaborer des instructions permanentes aux fins de l'application de la politique en matière de TIC.*

88. *Des mécanismes d'authentification sûrs seront utilisés aux points névralgiques et il sera fait appel selon que de besoin au chiffrement pour la transmission des données financières essentielles.*

89. *La version actualisée de 2011 de la politique en matière de TIC (en instance d'approbation) traite des questions relatives à la sécurité de l'information.*

90. *Une version actualisée du plan de maintien de la continuité des opérations des Services de gestion de l'information et des communications traitant de questions telles que les stratégies de reprise après sinistre et l'analyse des impacts sur les opérations sera approuvée.*

91. *La stratégie informatique sera actualisée.*

92. **Les recommandations de la Vérification externe sur les systèmes informatiques ayant été acceptées par la direction, leur mise en œuvre sera examinée par les futures équipes de vérification.**

### **Gestion du portefeuille de projets**

93. Le rapport de la Vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 contenait une analyse de la gestion du portefeuille de projets et des priorités thématiques de l'ONUDI. On y signalait que la gestion du portefeuille se limitait à regrouper l'information financière sur les projets, que le suivi semblait être le maillon le plus faible du cycle de gestion des projets, que les descriptifs de certains projets ne prévoyaient pas la présentation de rapports concernant la gestion axée sur les résultats et que la gestion des risques ne constituait pas une composante essentielle du cycle d'établissement des documents relatifs aux projets. Il n'y avait pas de mécanisme qui permette d'appréhender l'état d'exécution et les produits des projets par rapport aux trois priorités thématiques de l'ONUDI.

94. La Vérification externe a poursuivi l'examen des questions mises en lumière dans le rapport précédent. L'équipe de vérification a été informée que 1 178 projets étaient répertoriés dans le système Infobase. La présentation de rapports d'étape (annuels ou semestriels) était exigée pour 1 032 projets, chiffre qui ne comprenait pas les projets spéciaux. En 2010, 892 projets auraient dû faire l'objet d'au moins un rapport d'étape. Or, de tels rapports n'ont été reçus qu'en ce qui concerne 415 projets.

95. La direction a répondu que *les statistiques utilisées plus haut étaient apparemment fondées sur le nombre d'autorisations de dépenses pour les projets, qui ne donnait pas une idée exacte du nombre de projets. Néanmoins, la direction a l'intention de se pencher sur la question de la régularité des rapports d'étape.*

96. La Vérification externe tient à préciser que ses informations concernant le nombre de projets proviennent de la direction, qui avait clairement répondu par écrit<sup>1</sup> ce qui suit à une de ses questions: ***“Nombre de projets répertoriés dans le système Infobase pour lesquels il existe une autorisation de dépenses = 1 178. Nombre de projets pour lesquels la présentation de rapports d'étape (annuels ou semestriels) est exigée – c'est-à-dire à l'exclusion des projets spéciaux tels que ceux concernant les experts associés, l'évaluation, l'assistance préparatoire, etc. = 1 032. Nombre de projets pour lesquels au moins un rapport d'étape (annuel ou semestriel) aurait dû être présenté dans le courant de 2010 – c'est-à-dire à l'exclusion de ceux ayant débuté au cours du deuxième semestre (pour lesquels aucun rapport ne devait donc être présenté avant la fin de l'année) = 892”.***

97. Compte tenu de ce qui précède, la Vérification externe souhaiterait que la direction détermine le nombre exact de projets et fasse le point sur la présentation des rapports d'étape les concernant afin que les futures équipes de vérification puissent effectuer un contrôle.

98. La direction a également fait savoir que le système actuel ne comportait aucun calendrier indiquant la date à laquelle un rapport concernant un projet devait être présenté et que cette vérification devait être faite manuellement pour chaque projet chaque fois qu'une révision du budget était présentée pour examen. Au cours de la vérification finale des comptes de 2010 effectuée en avril 2011, la direction a déclaré<sup>2</sup> *qu'il n'existait à l'ONUDI aucun groupe ou point de contact investi d'une responsabilité d'ensemble en matière de suivi et d'établissement de rapports ni aucun organe permanent chargé d'analyser les rapports reçus afin que les mesures correctives éventuellement nécessaires puissent être prises. Ultérieurement, la direction a fait savoir qu'en mai 2010 il avait été créé un comité d'approbation et de suivi des programmes qui servirait notamment de*

<sup>1</sup> Question de l'équipe de vérification n° 51 datée du 19 avril 2011 et réponse de la direction datée du 21 avril 2011.

<sup>2</sup> Ibid.

*point de contact pour la gestion du portefeuille de projets et l'établissement des rapports.* Le renforcement de cette fonction devra être contrôlé par les futures équipes de vérification.

99. La Vérification externe a noté que la direction avait révisé le cadre de suivi du programme et des budgets pour 2010-2011: le nombre de résultats escomptés avait été réduit et les indicateurs proposés pour mesurer ces résultats étaient considérablement moins nombreux que dans le programme et les budgets pour 2008-2009. La Vérification externe a cependant constaté qu'au stade de l'élaboration d'un projet les liens entre les résultats et les produits de ce projet et le thème dans lequel il s'inscrivait n'étaient pas indiqués ou n'étaient pas décrits de façon adéquate.

100. Comme il a été indiqué dans le rapport intérimaire de vérification pour 2008 ainsi que dans le rapport de vérification pour l'exercice biennal 2008-2009, la Vérification externe a régulièrement constaté que des informations de base et notamment des indicateurs de performance étaient disponibles en ce qui concerne les projets pris individuellement, mais pas pour l'ensemble du portefeuille. En l'absence de données globales, il est difficile de déterminer la qualité du portefeuille au regard des critères ci-après:

- Viabilité: moyens financiers et capacités institutionnelles disponibles pour exécuter des projets;
- Effet sur le développement: résultats escomptés des projets;
- Délais d'exécution des projets;
- Achèvement des projets dans les limites des prévisions de dépenses initiales.

101. Ces données globales constitueraient un système d'alerte rapide et un outil de gestion efficace pour détecter et atténuer les risques liés à l'exécution du portefeuille.

102. Selon les Lignes directrices pour les programmes et projets de coopération technique (PR 04.03.02), la mise en place de mécanismes de coordination, tant au Siège que sur le terrain, est essentielle pour assurer l'efficacité du processus d'exécution des projets. La Vérification externe a cependant noté que les réunions de coordination, tant au Siège que sur le terrain, n'étaient pas tenues conformément aux Lignes directrices.

103. La Vérification externe a également noté que l'ONUDI avait créé un "groupe des programmes spéciaux et des pays les moins avancés (PMA)" afin de promouvoir la coopération avec ces pays, la priorité étant accordée à la lutte contre la pauvreté par la fourniture d'un appui consultatif en matière décisionnelle et l'exécution de programmes de coopération technique multidisciplinaires. Il est très difficile de mobiliser des fonds pour assurer la bonne exécution des projets dans les PMA, et cela en a compliqué et retardé l'achèvement malgré la fourniture de capitaux d'amorçage par l'ONUDI. Par conséquent, les budgets ont dû fréquemment être révisés afin de prolonger les délais d'exécution.

104. La Vérification externe considère qu'un cadre de suivi et d'évaluation solide est essentiel pour évaluer de façon continue la réalisation des objectifs des programmes, apporter les ajustements appropriés et renforcer la responsabilisation. Elle a constaté qu'en attendant la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré le système de suivi des résultats des programmes et d'établissement des rapports correspondants ne fonctionnait pas de façon adéquate, ce qui exposait à un risque important que les activités des programmes n'atteignent pas les objectifs souhaités et limitait la capacité de la direction de déceler rapidement les principaux obstacles à la mise en œuvre des programmes, puis d'y remédier. Elle a également constaté qu'il n'y avait actuellement pas d'évaluation de l'impact des programmes et des projets sur la base des indicateurs modifiés.

105. La Vérification externe a également noté que les modèles, systèmes et procédures nécessaires pour la gestion axée sur les résultats étaient en cours d'élaboration. Ils seront examinés par les futures équipes de vérification.

106. La Vérification externe fait les recommandations suivantes:

- I. Un mécanisme pourrait être mis au point pour faire en sorte que tous les projets présentent leurs rapports d'étape en temps utile. Ce facteur pourrait être pris en considération pour la notation des directeurs de projet. Une section pourrait être spécialement chargée de contrôler le nombre de rapports d'étape présentés et d'en rendre compte.
- II. Des réunions de coordination pourraient être organisées régulièrement comme le prévoient les Lignes directrices pour les programmes et projets de coopération technique.
- III. Une approche multidisciplinaire des programmes et projets en faveur des PMA pourrait être adoptée afin d'améliorer les résultats grâce à un effet de synergie.
- IV. La direction pourrait adopter, en attendant que le progiciel de gestion intégré soit pleinement opérationnel, un mécanisme permettant d'évaluer l'exécution et les résultats du portefeuille de projets et de programmes de l'ONUDI.

#### **Réponse de la direction**

107. Une section pourrait être spécialement chargée de contrôler le nombre de rapports d'étape présentés et d'en rendre compte: on peut considérer que ces tâches font partie du mandat du bureau chargé du suivi des résultats des programmes qui a été créé récemment.

108. L'approche multidisciplinaire recommandée dans le cas des PMA correspond à l'un des avantages compétitifs de l'ONUDI et sera mise en œuvre.

109. Tous les projets de coopération technique seront progressivement intégrés dans le mécanisme de suivi et d'information du progiciel de gestion intégré concernant les activités essentielles, qui sera mis en œuvre progressivement.

110. Les futures équipes de vérification examineront la suite que la direction aura donnée aux recommandations de cette partie de la vérification.

#### **Bureau des services de contrôle interne**

111. La Vérification externe a examiné le fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne en 2010. Comme il est indiqué dans le tableau ci-après, le Bureau a publié quatre rapports contenant 41 recommandations en 2010.

Tableau 4

#### **Rapports et recommandations publiés en 2010**

<b>Rapports</b>	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de recommandations publiées
<b>Vérification intérieure des comptes</b>	2	9
<b>Enquêtes</b>	1	1
<b>Autres*</b>	1	31
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>41</b>

\* Le rapport sur les "enseignements tirés" contient des recommandations concernant les problèmes structurels relevés lors des travaux d'enquête.

112. Ces chiffres constituent une amélioration par rapport à 2009, année au cours de laquelle aucun rapport n'avait été publié.

113. En ce qui concerne les recommandations, la direction a fait savoir qu'à la fin de 2008 le Bureau des services de contrôle interne avait commencé à les regrouper en intégrant dans le nouveau logiciel TeamMate tous les rapports comprenant des recommandations en attente d'exécution. Ce faisant, il a notamment supprimé les recommandations redondantes et divisé les recommandations les plus complexes en fractions plus simples.

114. Le tableau ci-après présente un état au 31 décembre 2010 de la mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne depuis l'introduction du nouveau logiciel.

Tableau 5

**État de la mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne**

Année	Nombre de recommandations	Recommandations closes			Partiellement mises en œuvre	En attente
		Mises en œuvre	Risque assumé par la direction	Devenues sans objet		
2010	41	3	0	4	9	25
2009	0	0	0	0	0	0
2008	81	25	6	0	49	1
2007	1	0	1	0	0	0
2006	46	9	0	1	29	7
2005	22	6	5	0	9	2
2004	5	0	4	0	1	0
<b>Total</b>	196	43	16	5	97	35

115. La mise en œuvre de 18 % de l'ensemble des recommandations faites depuis 2004 n'a pas commencé et 49 % n'ont été que partiellement exécutées.

116. Des plaintes/communications faisant état de fautes ont été transmises au Bureau des services de contrôle interne par les moyens suivants: déclarations en personne, courrier postal, ligne téléphonique spéciale, numéro de télécopie spécial confidentiel, courrier électronique et page Web accessible depuis le site Web de l'ONUDI ou la page intranet du Bureau. Le tableau ci-après présente un état des communications faisant état de fautes reçues et traitées par le Bureau au cours de la période 2008-2010:

Tableau 6

**Plaintes/communications reçues et traitées au cours de la période 2008-2010**

		2008	2009	2010
<b>A</b>	<b>Plaintes en instance depuis la période précédente</b>	14	22	33
<b>B</b>	<b>Nouvelles plaintes reçues au cours de la période considérée</b>	13	51	60
<b>C</b>	<b>Nombre total de plaintes en instance (a+b)</b>	27	73	93
<b>D</b>	<b>Plaintes closes après enquête préliminaire</b>	5	40	85
<b>E</b>	<b>Nombre de plaintes restantes (c-d)</b>	<b>22</b>	<b>33</b>	<b>8</b>

117. Le Bureau des services de contrôle interne a reçu 60 plaintes/communications faisant état de fautes en 2010 contre 51 en 2009. Quatre-vingt-cinq plaintes/communications ont été traitées en 2010 contre 40 en 2009.

118. Le Bureau a fondé ses plans de travail pour 2009 et 2010 sur l'évaluation des risques effectuée en 2008. Comme l'a indiqué la direction, il n'a pas été effectué d'évaluation des risques pour 2009 et 2010 faute de ressources et l'évaluation pour 2011 est en cours.

119. Le Bureau n'a pas pu mettre en œuvre son plan de travail pour 2009 en raison de problèmes d'effectifs et a dû reprendre le même plan pour 2010; quant au plan de travail pour 2011, il n'a pas été établi. La direction a fait savoir que *le plan de travail du Bureau des services de contrôle interne pour 2011 (y compris la vérification interne) était en cours d'élaboration et que son achèvement dépendait de l'évaluation des risques.*

120. **La Vérification externe fait les recommandations suivantes:**

- I. Le mécanisme de suivi pourrait être examiné et renforcé afin d'assurer la mise en œuvre rapide des recommandations du Bureau des services de contrôle interne.**
- II. L'évaluation des risques et le plan de travail pour 2011 devraient être achevés en priorité.**

#### ***Réponse de la direction***

121. *La clôture des recommandations en suspens dépendra des progrès réalisés en ce qui concerne le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.*

122. **Les futures équipes de vérification examineront la suite donnée aux recommandations de cette partie de la vérification.**

#### **Éthique et responsabilisation**

123. La Politique de sensibilisation et de prévention en matière de fraude a été promulguée le 6 juin 2005 dans la circulaire DGB/(M).94. Cette politique définit la fraude, affirme le principe de la tolérance zéro, recense les domaines à risques potentiels, définit un mécanisme de contrôle, délimite les responsabilités en matière de prévention de la fraude et annonce que de lourdes sanctions disciplinaires seront prononcées contre les personnes convaincues de fraude.

124. Reconnaissant pleinement la nécessité de continuer à promouvoir une culture fondée sur l'éthique, l'intégrité, la transparence et la responsabilisation, l'ONUDI a relancé sa campagne de responsabilisation en 2010. Pour commencer, le Directeur général a désigné au sein de son cabinet un point de contact pour l'éthique et la responsabilisation. Afin de garantir l'indépendance du Bureau de l'éthique, le point de contact fait directement rapport au Directeur général. Il a notamment pour tâche d'élaborer, de mettre en œuvre et d'administrer les politiques de l'ONUDI en matière d'éthique.

125. Sur cette lancée, un certain nombre de décisions en matière d'éthique ont été prises en 2010. Le 1<sup>er</sup> mars 2010, le Code de conduite éthique a été promulgué par la circulaire DGB/(M).115. Ce code énonce les principes et les valeurs qui guident l'action de l'ONUDI et définit les caractéristiques principales de la conduite que l'on attend du personnel. La responsabilité de faire appliquer le Code a été confiée au Bureau de l'éthique.

126. Une politique destinée à garantir et à faciliter la protection des dénonciateurs d'irrégularités a été promulguée le 1<sup>er</sup> mars 2010 par la circulaire DGB/(M).116 intitulée "Protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes". Cette politique définit en détail un mécanisme destiné à assurer cette protection.

127. Le 4 mai 2010, la politique de l'ONUDI relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts a été promulguée par la circulaire DGB/(M).118. Cette politique impose à certaines catégories de personnel l'obligation de présenter chaque année des déclarations financières et des déclarations d'intérêts. Le Bureau de l'éthique a été chargé de son application.

128. Soulignant l'importance que la haute direction attache à l'éthique, à l'intégrité, à la transparence et à la responsabilisation, le Directeur général, dans son message daté du 21 mai 2010, a réaffirmé sans équivoque sa détermination à faire appliquer énergiquement les politiques en matière d'éthique.

129. La Vérification externe accueille avec satisfaction les politiques et initiatives susmentionnées, de même que la politique de tolérance zéro de la direction à l'égard de la fraude et sa détermination à renforcer l'éthique et

l'intégrité. Afin d'institutionnaliser ses politiques en matière d'éthique, la direction voudra peut-être prendre en considération les observations suivantes de la Vérification externe:

- I. Dans un mémorandum intérieur publié le 5 avril 2011, le Directeur général a énuméré les priorités en matière de gestion pour 2011, mais l'éthique et la responsabilisation n'y figuraient pas. Or, les actions dans ces domaines sont cruciales pour aider l'ONUDI à atteindre ses objectifs et devraient donc avoir leur place dans les priorités de la direction pour assurer le lien entre la responsabilisation et la bonne gouvernance.
- II. Le préambule de la Convention des Nations Unies contre la corruption affirme la conviction "qu'une approche globale et multidisciplinaire est nécessaire pour prévenir et combattre la corruption efficacement". Un aspect essentiel de cette approche globale est la sensibilisation à la lutte contre la corruption. Les efforts de l'ONUDI visant à sensibiliser davantage son personnel au problème de la fraude n'en sont qu'à leurs débuts.
- III. On a imposé à certaines catégories de personnel l'obligation de présenter chaque année des déclarations financières et des déclarations d'intérêts. Comme il s'agit d'une mesure nouvelle, le personnel de l'ONUDI n'a pas reçu de formation spéciale pour l'établissement de ces déclarations. La Vérification externe a noté que, sur un total de 235 membres du personnel soumis à cette obligation, 139 avaient présenté leurs déclarations pour la date limite, à savoir le 31 mars 2011.
- IV. Le Directeur général a déjà montré sa volonté inflexible de promouvoir l'éthique et la responsabilisation. Afin de continuer à renforcer l'engagement de l'équipe dirigeante en la matière, la tenue d'une retraite sur l'éthique et la responsabilisation pourrait également être envisagée.

**130. La Vérification externe fait les recommandations suivantes:**

- I. La direction pourrait envisager de faire figurer l'éthique et la responsabilisation dans ses priorités pour 2011.**
- II. L'ONUDI pourrait lancer à l'intention de tous les membres de son personnel une campagne de sensibilisation à la fraude qui traiterait des questions liées à la lutte contre la corruption, à l'éthique et à l'intégrité en général et des politiques de l'ONUDI en matière d'éthique en particulier.**
- III. Des cours de formation pourraient être organisés à l'intention des membres du personnel de l'ONUDI pour les aider à établir les déclarations financières et les déclarations d'intérêts.**
- IV. L'idée d'organiser à l'intention des membres de l'équipe dirigeante une retraite consacrée à l'éthique et à la responsabilisation pourrait être envisagée.**

***Réponse de la direction***

131. *L'éthique et la responsabilisation figureront parmi les priorités pour 2011.*

132. *À titre de première mesure, un cours de formation en ligne actuellement en cours d'élaboration sera ouvert d'ici la fin de l'année. Il sera suivi d'ateliers.*

133. *Un système convivial d'information en ligne sera élaboré et mis à disposition juste avant la prochaine période couverte par les déclarations financières et les déclarations d'intérêts afin d'aider les membres du personnel à remplir ces déclarations.*

134. *L'idée d'organiser une retraite sera envisagée dans le cadre de l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de direction ou de la retraite de l'année prochaine.*

**135. Les futures équipes de vérification externe examineront la suite donnée par la direction aux recommandations de cette partie de la vérification.**

### Comité d'audit

136. Dans le rapport de vérification intérimaire pour l'année 2008, la Vérification externe a recommandé à l'ONUDI de créer un comité d'audit. La direction a accepté d'examiner cette recommandation. Cependant, le projet de budget pour 2012-2013 ne prévoit pas de ressources à cette fin.

137. Dans son rapport de 2010 sur l'examen de la fonction d'audit dans les organismes des Nations Unies, le Corps commun d'inspection des Nations Unies a donné la définition suivante: "un comité d'audit est un organe d'experts indépendant à caractère consultatif chargé notamment de surveiller le processus de comptabilité et d'information financière, le système de contrôle interne, le processus de gestion des risques et d'audit, et le processus de suivi du respect des règles et règlements financiers et du code de conduite. En tant que tels, les comités d'audit font partie de la structure de gouvernance de l'organisation et sont une condition indispensable d'une bonne gouvernance". Dans son rapport, le Corps commun d'inspection s'est déclaré satisfait des progrès d'ensemble réalisés en ce qui concerne la mise en place de comités d'audit dans les organisations du système des Nations Unies. Cependant, il a souligné que sept de ces organisations, dont l'ONUDI, n'avaient pas de comité d'audit. Il était précisé dans le rapport que les organes directeurs de trois organisations, dont l'ONUDI, estimaient qu'un comité d'audit n'était pas nécessaire. Néanmoins, le Corps commun d'inspection recommandait dans son rapport que de tels comités soient créés dans les organisations qui n'en avaient pas.

138. En 2008 l'ONUDI a effectué une auto-évaluation du Bureau des services de contrôle interne et de la conformité de celui-ci aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, à l'issue de laquelle il a été déclaré que le Bureau n'était pas conforme à la norme 1100 (Indépendance et objectivité) et il a été recommandé de créer un comité d'audit. Cette auto-évaluation a été examinée par l'Institut des auditeurs internes qui, dans sa déclaration de validation indépendante, a souscrit en ces termes aux recommandations qui y étaient faites: "pour être pleinement indépendant au sens de la norme 1110<sup>3</sup>, tant en réalité qu'en apparence, le Directeur du Bureau des services de contrôle interne devrait faire rapport sur le plan fonctionnel à un organe directeur (comité d'audit) composé de personnes extérieures à l'organisation et sur le plan administratif au Directeur général".

139. Étant donné qu'un tel organe est essentiel pour garantir l'indépendance du Bureau des services de contrôle interne, améliorer la discipline budgétaire, renforcer le dispositif de contrôle et améliorer la gouvernance, la Vérification externe insiste pour qu'un comité d'audit soit mis en place, comme cela est devenu la règle dans les organisations du système des Nations Unies.

### Réponse de la direction

140. *Les États Membres ont indiqué à la vingt-cinquième session du Comité des programmes et des budgets que c'était à eux qu'il appartenait de décider de créer un comité d'audit et d'en définir le mandat.*

### Achats

141. La Vérification externe a examiné et analysé la fonction d'achat. Certains contrats ont également été examinés en détail. On trouvera dans les paragraphes ci-après les principales conclusions de la Vérification dans ce domaine:

- I. La section 1 du chapitre II du Manuel des achats de l'ONUDI définit un mécanisme destiné à assurer l'élaboration, l'approbation et la publication de plans d'achats annuels dans les délais fixés. La Vérification externe a constaté qu'il n'était pas établi de plans d'achats pour les projets de coopération technique. Un système de planification des achats pour ces projets était disponible sur le site intranet de l'ONUDI mais n'était pas utilisé. L'absence de planification des achats reste un motif de préoccupation.

<sup>3</sup> Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, norme 1110: Indépendance dans l'organisation.

- II. La Vérification externe a noté que les fonctionnaires autorisés ne présentaient pas de rapports trimestriels sur les opérations d'achat décentralisées. Des informations sur les fournisseurs locaux qualifiés n'étaient pas non plus fournies chaque année aux Services d'appui aux opérations par les responsables concernés, comme l'exigeaient les sections 8.1 et 8.4 du chapitre III du Manuel des achats. La direction a fait savoir que *le mécanisme de passation des achats du nouveau progiciel de gestion intégré prévoyait la présentation de rapports de gestion.*
- III. Comme il est indiqué dans la section 2 du chapitre I du Manuel des achats, la mise en concurrence effective constitue l'un des principes de l'ONUDI en matière de passation des achats. En outre, il est affirmé dans la section 4.1 du chapitre III du Manuel que le fait de "déroger à la règle de mise en concurrence fait exception aux procédures normales d'achat et doit par conséquent être considéré comme un sérieux écart par rapport au processus normal d'achat". Or, la Vérification externe a constaté que le nombre de contrats attribués sans mise en concurrence n'avait cessé d'augmenter au cours de la période 2008-2010, passant de 3,2 % à 7,8 % du nombre total annuel de contrats attribués. La valeur totale des contrats ainsi attribués oscillait entre 31,3 et 33,8 % de la valeur de l'ensemble des contrats, ce qui signifie que près d'un tiers du montant total des dépenses consacrées aux achats étaient engagées sans faire appel à la concurrence. Le tableau ci-après fournit des renseignements sur les contrats attribués sans mise en concurrence au cours de la période 2008-2010.

Tableau 7

**Contrats attribués sans mise en concurrence au cours de la période 2008-2010**

	Nombre total de contrats attribués	Contrats attribués sans mise en concurrence	%	Valeur totale des contrats (€)	Valeur totale des contrats attribués sans mise en concurrence (€)	%
2008	1 063	34	3,2	50 522 520	17 065 236	33,8
2009	1 186	76	6,4	62 287 893	20 512 586	33
2010	1 215	95	7,8	55 939 033	17 530 570	31,3

- IV. Il a également été noté que des informations sur tous les contrats signés d'une valeur égale ou supérieure à 70 000 € n'étaient pas affichées sur le site Web de l'ONUDI comme cela était exigé dans la section 10.4 du chapitre II du Manuel des achats. Ces informations étaient nécessaires pour garantir la transparence du processus d'achat, qui était l'un des quatre principes régissant ce processus qui étaient énoncés dans la section 2 du chapitre I du Manuel.
- V. Des informations essentielles, concernant par exemple les acomptes versés, n'étaient pas disponibles sous forme électronique. Il a été demandé à la direction de fournir des données concernant les contrats au titre desquels des acomptes avaient été versés, les cas dans lesquels de tels acomptes avaient été versés sans qu'aucune garantie bancaire n'ait été obtenue et les cas où ils dépassaient 20 % de la valeur du contrat. La direction a fait savoir que, *comme le groupe des achats n'avait pas été pleinement automatisé, ces données devaient être extraites manuellement de centaines de fichiers relatifs aux contrats.*

**142. La Vérification externe fait les recommandations suivantes:**

- I. En attendant la mise au point définitive du nouveau progiciel de gestion intégré, le système de planification des achats pour les projets de coopération technique disponible sur le site intranet pourrait être utilisé pour l'établissement des plans d'achats.**
- II. Les fonctionnaires autorisés pourraient être invités à veiller à ce que des rapports soient régulièrement présentés.**

- III. Une stratégie pourrait être élaborée pour limiter le plus possible le nombre de contrats passés sans mise en concurrence.
- IV. Des informations concernant les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 70 000 € qui ont été signés pourraient être publiées sur le site Web de l'ONUDI conformément au Manuel des achats.
- V. Le nouveau progiciel de gestion intégré pourrait être configuré de telle manière que toutes les données statistiques importantes concernant les contrats, y compris les acomptes versés, puissent en être extraites facilement.

#### **Réponse de la direction**

143. Le déroulement actuel des opérations dans le cadre du système Agresso ne permet pas d'élaborer, d'approuver et de publier les plans annuels d'achats dans les délais prescrits. Cependant, le plan d'intégration des activités de base et des processus d'achat dans le nouveau progiciel de gestion intégré prévoit une fonction de planification des achats parmi les fonctions obligatoires.

144. Les futures équipes de vérification examineront la suite donnée par la direction aux recommandations de cette partie de la vérification.

#### **Gestion des ressources humaines**

145. La Vérification externe a également procédé à un examen de la fonction de gestion des ressources humaines à l'ONUDI qui a porté sur la politique de recrutement, la formation et l'évaluation du comportement professionnel.

146. Conformément à l'article 3.2 du Statut du personnel, il doit être "dûment tenu compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique large et équitable". La Vérification externe a noté que l'ONUDI utilisait, pour vérifier le respect d'une répartition géographique équitable en matière de recrutement, des "fourchettes officieuses souhaitables". Cependant, lorsqu'on compare les fourchettes officieuses souhaitables indiquées pour chaque État Membre et le nombre de fonctionnaires effectivement recrutés, on constate que ces fourchettes sont dépassées dans le cas de certains États alors que d'autres ne sont pas du tout représentés.

147. La Vérification externe recommande à l'ONUDI de veiller à maintenir une représentation géographique équitable des États Membres conformément aux fourchettes souhaitables.

#### **Réponse de la direction**

148. La direction a bien accueilli l'observation du Commissaire aux comptes et a déclaré que les efforts entrepris dans ce sens seraient poursuivis. Des mesures avaient déjà été prises, par exemple sous la forme de campagnes de sensibilisation lancées par le Service de la gestion des ressources humaines.

#### **Service des bâtiments**

149. Dans le cadre du processus de mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), la direction de l'ONUDI a demandé à la Vérification externe des conseils en ce qui concerne l'application au Service des bâtiments de la norme IPSAS 8 relative aux participations dans des coentreprises. Il a été dûment tenu compte des conseils de la Vérification externe dans les états financiers, où le Service des bâtiments apparaît en tant qu'opération conjointe. La Vérification externe a procédé à un examen du fonctionnement du Service.

150. Le Service des bâtiments est responsable du fonctionnement, de la maintenance, des réparations et du remplacement des équipements au Centre international de Vienne (CIV), dont la surface brute est d'environ 370 000 m<sup>2</sup>, ainsi que du matériel, des équipements, du mobilier et des moyens techniques connexes qui y sont installés. Cette responsabilité a été confiée à l'ONUDI dans un mémorandum d'accord signé par les quatre

organisations sises à Vienne. Ces services sont fournis par l'ONUDI aux quatre organisations, qui contribuent à leur financement conformément à une formule de partage des coûts.

151. Les ressources budgétaires allouées au Service des bâtiments pour l'exercice biennal 2010-2011 et les deux exercices biennaux précédents sont indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau 8  
(En milliers d'euros)

Exercice biennal	2006-07	2008-09	2010-11
<b>Budget</b>	57 164	56 928	64 161

Source: programme et budgets des différents exercices.

152. Il convient de noter que le budget pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit des recettes, d'un montant de 3 millions d'euros, correspondant à des économies sur les postes vacants.

153. Le tableau ci-après récapitule les dépenses du Service des bâtiments au cours des trois dernières années:

Tableau 9  
(En milliers d'euros)

Année	Dépenses du Service des bâtiments	Dépenses au titre du compte spécial du Service des bâtiments	Montant total des dépenses du Service des bâtiments
2008	6 781	13 469	20 250
2009	7 107	13 835	20 943
2010*	7 804	10 769	18 573

\* Les dépenses de 2010 sont présentées sur la base des normes IPSAS alors que celles de 2008 et de 2009 le sont sur la base des Normes comptables du système des Nations Unies.

154. Des ressources ont été allouées pour le fonctionnement du Service des bâtiments au titre du grand programme H dans le programme et les budgets pour 2010-2011, où l'objectif du Service, les résultats escomptés et des indicateurs de performance sont également décrits. Il a été demandé à la direction d'indiquer le système utilisé pour contrôler les résultats obtenus par rapport aux indicateurs de performance fixés et de fournir, pour examen, un exemplaire du rapport de suivi des performances ainsi que des informations sur toute enquête auprès des clients ou évaluation détaillée des opérations du Service qui aurait pu être effectuée. La direction a répondu en fournissant un ensemble de documents consistant principalement en des notes relatives à l'élaboration du budget pour 2010-2011 qui ne contenaient aucune information utile pour un suivi effectif d'un budget-programme. Aucun rapport de suivi ou d'évaluation n'a été fourni à la Vérification externe. Apparemment, le système devant permettre de suivre et de communiquer régulièrement les résultats des opérations du Service des bâtiments par rapport aux indicateurs fixés n'est pas opérationnel à l'ONUDI.

155. Il ressort de l'examen de la structure des dépenses effectuées par le Service des bâtiments au cours des trois dernières années que ces dépenses ont été bien inférieures aux ressources budgétaires allouées. Les économies réalisées au titre du fonds du Service des bâtiments, dont les ressources sont principalement utilisées pour financer les dépenses de personnel, résultent d'une pénurie de personnel par rapport aux effectifs prévus au budget. Seulement trois des neuf postes d'administrateur et 95 des 125 postes d'agent des services généraux prévus au budget étaient pourvus. Au cours de ses entretiens avec la direction, la Vérification externe a été informée que cette pénurie aiguë de personnel nuisait au fonctionnement du Service. Cela rendait également difficile la planification de la relève, qui était particulièrement importante pour une entité comme le Service des bâtiments qui avait pour responsabilité d'assurer la maintenance d'équipements vieillissants.

156. À la différence de ceux du fonds du Service des bâtiments, les excédents du compte spécial du Service destiné à financer les dépenses opérationnelles ne sont pas restitués aux États Membres mais virés au solde inutilisé du compte spécial. Lorsqu'elle a approuvé la création de ce compte spécial (GC.9/Dec.14), la Conférence générale a précisé qu'il était entendu que *le Secrétariat mettrait tout en œuvre pour utiliser pleinement les fonds inscrits au budget à cet effet pour chaque exercice biennal*. Le tableau ci-après indique les dépenses effectuées au titre du compte spécial, l'excédent net viré au solde inutilisé du compte spécial, l'excédent net exprimé en pourcentage des dépenses et le solde de clôture du compte spécial pour l'année 2010 et les deux exercices biennaux précédents.

Tableau 10  
(en milliers d'euros)

Exercice biennal/année	Dépenses au titre du compte spécial du Service des bâtiments	Excédent net viré au compte spécial du Service des bâtiments	Excédent net, en pourcentage des dépenses	Solde de clôture du compte spécial du Service des bâtiments
2006-07	24 520	4 393	17,92	19 980
2008-09	27 304	5 508	20,17	25 488
2010	13 456*	3 528	26,22	29 016

\* Par souci de cohérence, les dépenses pour 2010 sont également présentées sur la base des Normes comptables du système des Nations Unies.

157. Il ressort du tableau ci-dessus que l'excédent net du compte spécial du Service des bâtiments, exprimé en pourcentage des dépenses, augmente constamment. Le solde non utilisé cumulé du compte spécial au 31 décembre 2010 s'élevait à 29 016 000 euros. La direction a indiqué que ce solde faisait partie des liquidités du Service des bâtiments, qui s'élevaient au total à 32 773 000 € au 31 décembre 2010 et qui étaient investies dans des placements à court terme dont l'échéance était inférieure à trois mois. Il ressort des états financiers que ces placements à court terme ont produit des intérêts (nets de frais bancaires) s'élevant respectivement à 1 217 000, 1 138 000 et 155 000 € pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et l'année 2010.

158. **La Vérification externe fait les recommandations suivantes:**

- I. La direction pourrait élaborer et mettre en œuvre un système de rapports périodiques sur ce que le Service des bâtiments a réalisé par rapport aux indicateurs de performance énoncés dans le programme et les budgets afin que l'on puisse déterminer dans quelle mesure les résultats des programmes ont été atteints.**
- II. La direction pourrait effectuer une analyse afin de déterminer si tous les postes prévus au budget pour le Service des bâtiments sont nécessaires et supprimer ceux qui ne le sont pas. Les postes vacants jugés nécessaires pourraient être pourvus.**

#### **Réponse de la direction**

159. *En plus des communications mensuelles détaillées concernant les projets du Service des bâtiments qui sont adressées aux organisations sises à Vienne, des rapports périodiques sont présentés aux organes compétents. Le Service des bâtiments est en train d'évaluer différents logiciels pour contrôler les résultats obtenus par rapport aux indicateurs de performance. L'ONUDI étudie également la possibilité d'atteindre cet objectif grâce au système SAP.*

160. *Le fait que tous les postes prévus au budget sont nécessaires a été systématiquement établi et analysé lors de chaque cycle budgétaire par l'ONUDI ainsi que par les autres organisations sises à Vienne. À l'issue de*

*l'analyse des opérations du Service des bâtiments qu'effectue actuellement un comité de gestion interne, il sera procédé à des recrutements pour garantir les effectifs nécessaires et répondre aux besoins futurs.*

161. **Les futures équipes de Vérification externe examineront les progrès réalisés.**

#### **Initiative “zéro papier”**

162. L'ONUDI a lancé l'initiative “zéro papier” en 2010 dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. La Vérification externe a été informée que la réduction effective de la consommation de papier s'était établie à 34,2 % entre mars 2010 et mars 2011 alors que l'objectif était de 20 %. En chiffres absolus, 2,7 millions de pages, soit environ 13,5 tonnes de papier de haute qualité (d'une valeur approximative de 40 000 €) ont été économisées. L'initiative “zéro papier” a permis non seulement de réduire considérablement la consommation de papier et de fournitures d'impression ainsi que les coûts correspondants mais aussi de libérer les membres du personnel de tâches machinales peu productives afin qu'ils puissent se consacrer aux activités importantes qui constituent l'essentiel de leur mission.

163. L'ONUDI a également avancé l'idée d'organiser des réunions “zéro papier” en 2010 et l'a mise en œuvre à l'occasion des réunions du Conseil exécutif et du Comité des achats.

164. La Vérification externe se félicite des effets positifs de l'initiative “zéro papier” au CIV, qui s'est traduite par une réduction importante de la consommation de papier, des économies et l'organisation de réunions “zéro papier”.

#### **Cas de fraude et sommes passées par profits et pertes**

165. La direction de l'ONUDI a signalé à la Vérification externe la passation par profits et pertes de biens corporels perdus ou volés pour un montant de 12 700 € au cours de l'année 2010, conformément à l'article 9.4 du Règlement financier.

#### **Versements à titre gracieux**

166. Conformément à l'article 9.3 du Règlement financier de l'ONUDI, le Directeur général peut faire les versements à titre gracieux qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation. Un état de ces versements est présenté avec les comptes finals et provisoires.

167. En 2010, un versement à titre gracieux d'un montant de 3 000 euros prélevé sur le budget opérationnel a été effectué au profit d'un consultant pour l'indemniser de la perte de ses effets personnels à la suite de l'attentat à la bombe perpétré contre les locaux de l'ONU en Algérie en 2007.

#### **Suite donnée au rapport de la Vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009**

168. La suite donnée au rapport de la Vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 est examinée dans l'annexe I.

#### **Remerciements**

169. La Vérification externe remercie la direction et le personnel de l'ONUDI pour leur coopération et leur assistance au cours de la vérification des comptes.

## ANNEXE I

## SUIVE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DE VÉRIFICATION EXTERNE (rapport de vérification externe pour l'exercice budgétaire 2008-2009)

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
<b>Rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2006-2007 (PBC.24/3)</b>				
1	<p><b>Achats:</b> Les plans d'achats étaient incomplets et l'Organisation pourrait en faire un usage accru en tant qu'outil de gestion et de suivi. Les plans d'achats ont été définitivement arrêtés. Toutefois, la collecte, auprès de tous les utilisateurs, des éléments d'information nécessaires continue de poser des problèmes qui empêchent l'utilisation effective de ces plans comme outil de gestion et de suivi. Les avantages pouvant découler d'une gestion et d'un suivi réels des achats doivent encore être mis à profit.</p>	Annexe 1	Le nouveau PGI comprendra une fonction de planification des achats pour l'ensemble de l'ONUDI. Les données de planification devront y être incorporées par les directeurs de projets et les détenteurs d'autorisations de dépenses.	Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice 2010 contient des commentaires relatifs à la planification des achats, la question sera examinée plus avant dans ce rapport.
2	<p><b>Politique de l'environnement et stratégie de gestion de l'environnement:</b> L'ONUDI n'a pas réellement élaboré et mis en place une politique de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement. La question restera à l'étude jusqu'au moment où l'Organisation aura officiellement élaboré et appliqué une politique d'ensemble de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement.</p>	Annexe 1	Un coordonnateur pour la gestion de la durabilité a été chargé de faire le lien entre le Groupe de suivi des problèmes de gestion durable dans le système des Nations Unies et l'ONUDI. Celle-ci est déterminée à faire en sorte que ses opérations contribuent à la sauvegarde de l'environnement dans le cadre de l'initiative plus large de l'ONU "Du bleu au vert". Suite au retard pris dans la publication du rapport de l'ONU "Moving towards a climate neutral UN" (Vers une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre) (avril 2011), le Groupe de suivi des problèmes a repoussé la date limite pour l'approbation du programme/de la politique de réduction des émissions par la direction à novembre 2011.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
3	<b>Passif éventuel relatif aux prestations de fin de service et à l'assurance maladie après la cessation de service:</b> Aucun crédit n'a été ouvert pour couvrir le passif éventuel relatif aux prestations de fin de service. De même, le passif relatif aux prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'a pas été intégralement financé. La question reste à l'étude. Aucun progrès n'a été fait.	Annexe 1	Au début de 2010, le passif relatif aux prestations dues au personnel, l'assurance maladie après la cessation de service, l'indemnité de fin de service, les prestations liées au rapatriement et les congés annuels ont été évalués par des actuaires et inscrits dans les comptes. Cette présentation transparente conforme aux normes IPSAS facilitera l'examen avec les États Membres de la nécessité de financer le passif. Toutefois, la méthodologie budgétaire du système des Nations Unies dans son ensemble reste la comptabilité de caisse modifiée et aucune solution à l'échelle du système n'a encore été adoptée en ce qui concerne les prestations postérieures à l'emploi non financées.	Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice 2010 contient des commentaires sur le passif relatif aux prestations dues au personnel, la question sera examinée plus avant dans ce rapport.
<b>Rapport intérimaire de vérification des comptes (2008) (PBC.25/8)</b>				
4	Un comité d'audit pourrait être constitué pour examiner la vérification interne des comptes et les rapports d'enquête, et pour suivre l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne.	2.9 i)	Il est pris note de la recommandation. Toutefois, aucune ressource financière n'est prévue à cette fin dans le projet de budget 2012-2013.	Comme le rapport de vérification externe pour l'exercice 2010 contient des commentaires relatifs au comité d'audit, la question sera examinée plus avant dans ce rapport.
5	Le plan annuel d'achats doit être établi et approuvé dans le délai stipulé dans le Manuel des achats.	3.7 i)	La fonction de planification des achats du module SAP, actuellement en projet, permettra de mettre en place un calendrier/des contrôles pour la saisie/gestion des données. La saisie des données incombera aux directeurs de projets et aux détenteurs d'autorisations de dépenses conformément aux dispositions du Manuel des achats.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
6	La fonction achats doit être informatisée et une base de données centralisée doit être établie pour toutes les activités d'achat. Elle peut également être interfacée avec Agresso pour l'intégralité du processus. Le système d'approbation électronique du processus	3.7 ii)	Un système de traitement informatisé des achats du Siège et des bureaux extérieurs est intégré dans le progiciel de gestion intégré SAP, qui est actuellement en projet et devrait entrer en service en janvier 2013. Le nouveau module automatisera tout le cycle d'achat et offrira toute une série de nouvelles fonctionnalités électroniques.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
	d'achat doit lui aussi être institutionnalisé.			
7	Les procédures du Manuel des achats doivent viser à limiter les pouvoirs discrétionnaires des responsables de la passation de marchés en définissant le nombre de fournisseurs sollicités pour faire des offres, et en déterminant une liste de fournisseurs en cas de sollicitation restreinte.	3.7 vi)	Le nouveau module de gestion des achats du PGI comprendra une fonction d'appel d'offres qui établira un lien entre le marché à passer et les fournisseurs qualifiés inscrits dans le système de gestion des relations avec les fournisseurs, par le biais de codes de produits, et ceux inscrits sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Cela limitera le recours au pouvoir discrétionnaire.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
8	Si un contrat comportant des phases consécutives doit être attribué, le fait doit être clairement mentionné dans les documents d'appel d'offres pour assurer l'égalité des chances et l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires.	3.7 vii)	La nouvelle fonction de planification des achats du PGI permettra une planification phase par phase qui apparaîtra dans le dossier d'appel d'offres.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
9	Pour toutes les acquisitions, des spécifications neutres, claires et de préférence axées sur la performance doivent être édictées, conformément aux dispositions du paragraphe 3.1, chapitre 2, du Manuel des achats, de sorte que les biens et les services acquis par contrat répondent aux exigences réelles de l'Organisation. La diligence requise doit être exercée dans la définition du résultat des contrats de sorte que toutes les exigences puissent être traduites en produits mesurables.	3.7 ix)	La recommandation est suivie.	Pas d'autres observations.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
10	Il est recommandé de s'assurer de ce qui suit: Les registres comptables donnent des informations ordonnées et adéquates sur toutes les acquisitions. Les informations comptables sur les actifs corporels permettent d'établir des inventaires de ces actifs. Il est fait un rapprochement périodique entre les registres financiers des actifs et les inventaires physiques.	4.4 i) 4.4 ii) 4.4 iii)	Le respect des normes IPSAS depuis 2010 a renforcé la gestion et le contrôle des biens immobiliers, installations et équipements, avec notamment un rapprochement complet entre les inventaires des immobilisations et les documents comptables.	Pas d'autres observations.
11	La section voyages doit veiller à ce que tous les remboursements ou remises, les crédits et les rapports soient reçus dans les délais indiqués au contrat.	5.11 ii)	En tant qu'organisation chef de file, l'OTICE a déjà pris les mesures nécessaires pour modifier le contrat.	Pas d'autres observations.
12	Dans la mise en œuvre de l'initiative de décentralisation, les besoins opérationnels des bureaux extérieurs peuvent être pris en compte de sorte que l'exécution prompte et efficace des projets et programmes soit assurée.	7.8 i)	Il s'agit d'une question continue et évolutive. Le Directeur général a fait en sorte, par la circulaire DGB(P).120 de mai 2010, que les fonctionnaires des bureaux extérieurs, en particulier les représentants de l'ONUDI, soient responsables de la soumission des nouveaux concepts de projet dans les pays qu'ils couvrent. En outre, par la circulaire DGB(O).122 de novembre 2010, qui intègre tout le réseau de bureaux extérieurs dans la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique, les aspects opérationnels de la gestion de la coopération technique ont également été renforcés. Les représentants de l'ONUDI deviennent des gestionnaires de portefeuilles de pays, ce qui leur laisse une plus grande latitude pour mobiliser les ressources de la coopération technique à l'appui des activités opérationnelles.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
13	Pour mettre en œuvre des projets de cette nature dans l'avenir, il peut être souhaitable d'envisager le déploiement de ressources, ainsi que d'expertise, tant autochtones qu'internationales, pour déterminer la stratégie pratique de développement des ressources humaines qui sera susceptible de porter des fruits dans les circonstances culturelles et politiques du pays bénéficiaire.	7.8 ii)	L'ONUDI entend impliquer progressivement les comptoirs dans la gestion de la coopération technique dans leur pays, y compris les aspects de la mise en œuvre de la coopération technique selon les ressources disponibles.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
<b>Rapport de vérification externe pour l'exercice biennal 2008-2009 (PBC.25/8)</b>				
14	Un bureau hors Siège a comptabilisé un engagement lié à un contrat de louage de services en 2009 sans pièces justificatives.	30	En vue de satisfaire aux exigences des normes IPSAS, depuis janvier 2010, la saisie de la demande de fourniture de biens ou services est obligatoire avant son approbation en tant qu'engagement. Étant donné que la saisie de la demande doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires, il n'est plus possible de comptabiliser un engagement dans le système de contrôle de l'exécution du budget sans pièces justificatives.	Pas d'autres observations.
15	La Direction envisagera peut-être de déterminer l'importance et l'efficacité des ressources humaines et financières engagées dans la mise en œuvre des initiatives de gestion axée sur les résultats.	41	Un modèle de descriptif de projet permettant une gestion des projets de coopération technique axée sur les résultats a été élaboré par une équipe transorganisationnelle et a été testé au sein de la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique en 2010 et au début de 2011. Grâce au nouveau PGI, l'ONUDI pourra gérer plus efficacement les résultats et mieux en rendre compte. Le système de gestion axée sur les résultats sera pleinement opérationnel au début de 2013.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
16	Il n'existait pas de mécanisme qui permette de saisir l'état d'exécution et les résultats des projets.	54	Dans le cadre des activités de mise au point du progiciel de gestion intégré menées pendant l'année en cours, on travaille à la conception et à l'élaboration d'un mécanisme qui permettra de saisir et de regrouper les résultats des projets aux fins de l'établissement de divers rapports. Ce mécanisme devrait être disponible et commencer à pouvoir produire de tels rapports au début ou au milieu de l'année prochaine, lorsque les informations sur les projets seront progressivement intégrées au nouveau progiciel de gestion intégré.	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.
17	La direction pourrait envisager de compléter le rapport de fin d'année sur les activités de coopération technique exécutées par des renseignements rapprochant les réalisations des indicateurs de performance et des résultats prévus.	64 i)	Dans le cadre de l'exercice annuel de planification à l'échelle de la Division, tous les directeurs de projets ont été priés d'élaborer des plans de travail détaillés en suivant la matrice de résultats du cadre logique, qui inclut notamment les objectifs, les résultats, les produits et divers indicateurs. La direction s'efforcera d'utiliser les résultats de cet exercice pour le rapport en question. Toutefois, son achèvement pourrait devoir attendre l'élaboration d'une plate-forme de gestion des projets dans le nouveau PGI, étant donné que tous les plans de travail sont actuellement réalisés avec les logiciels existants, ce qui rend leur regroupement difficile.	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.
18	En attendant la mise en œuvre de l'Initiative de gestion du changement, il faudra assurer le suivi et l'évaluation effectifs des résultats des programmes.	64 ii)	Voir réponse ci-dessus (64 i)). Dans le cadre des ajustements structurels récents de l'Organisation (mémoire du Directeur général sur les changements opérationnels et les réaffectations en date du 29 mars 2011), un bureau du suivi des résultats des programmes a été créé. Le Groupe de l'évaluation du Cabinet du Directeur général continue d'évaluer les résultats au niveau des programmes et 101 évaluations de programmes de pays seront effectuées au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Des évaluations de programme sont également réalisées dans les	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
			domaines de la mise à niveau et des polluants organiques persistants. En 2010, des évaluations thématiques des projets de l'ONUDI menés dans les pays en sortie de crise et des centres de technologie internationaux ont été finalisés ainsi que des examens d'interventions au titre du Protocole de Montréal et dans le domaine de l'agro-industrie.	
19	La gestion des risques et notamment leur réduction pourraient faire l'objet d'une partie essentielle de la documentation des projets.	64 iii)	L'institutionnalisation de la gestion des risques est l'un des principaux objectifs du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. À la fin de 2009, des ateliers sur la gestion des risques de l'organisation ont été tenus avec la direction pour déterminer quels étaient les 20 risques et opportunités les plus importants. Dans le cadre de l'exercice de remise à plat des processus réalisé en 2010, des risques ont été définis pour chaque phase du cycle des projets. Les exigences en matière de gestion des risques ont été présentées dans le document de sollicitation de propositions pour la fourniture et la mise en œuvre d'un PGI publié en 2010.  Les risques pour les projets de coopération technique sont également pris en compte dans le projet SAP et dans l'architecture de gestion de portefeuille, qui est intégrée dans la version 1 (activités de base/de CT).	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.
20	Il fallait procéder avec circonspection à la mise en œuvre des efforts de gestion du changement, en y associant toutes les parties prenantes et en recherchant des solutions globales pour prévenir tout risque d'échec.	75	Toutes les parties prenantes ont été pleinement associées aux efforts de gestion du changement. De nombreux fonctionnaires à tous les niveaux participent à divers équipes/groupes de travail et comités. Les directeurs, les fonctionnaires, les États Membres et d'autres parties prenantes sont régulièrement tenus informés de toutes les activités liées au Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
21	Il peut être judicieux de réévaluer, à ce stade, les prévisions de coût de l'option retenue pour l'Initiative de gestion du changement.	76 i)	Sur la base des offres reçues suite à l'appel d'offres international lancé en 2010 pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un PGI, l'estimation des coûts du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle a été révisée et communiquée aux États Membres en novembre 2010 (voir IDB.38/9/Add.2).	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.
22	Étant donné que le progiciel de gestion intégré constitue par définition un dispositif centralisé, il faudrait faire en sorte que les fonctionnaires chargés de l'appliquer soient disponibles et aient reçu la formation nécessaire.	76 ii)	Un Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle a été créé en mars 2010 pour orienter, coordonner et gérer l'application du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle d'une manière systématique et globale. Un programme global de formation, destiné à la fois au personnel du Siège et à celui des bureaux extérieurs, est actuellement élaboré par des spécialistes de SAP, le Bureau pour le changement et la rénovation organisationnelle et le Service de la gestion des ressources humaines de l'ONUDI. Une formation sera également assurée peu avant la mise en service de chaque version pour veiller à ce que le personnel soit en mesure d'exploiter au mieux le nouveau système.	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.
23	Comme on prévoit d'exécuter, dans le cadre général de l'Initiative de gestion du changement, différentes activités relevant de la gestion axée sur les résultats et de la décentralisation, il faudrait soutenir comme il convient la poursuite des objectifs correspondants.	76 iii)	La gestion axée sur les résultats et la décentralisation font partie intégrante du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Elles ont été pleinement prises en compte dans le cadre de l'exercice de remise à plat des processus ainsi que dans l'appel d'offres pour la fourniture et la mise en œuvre du PGI, et elles le sont actuellement pour l'élaboration des plans de travail. En outre, avec la décentralisation, les processus de base de l'ONUDI sont conçus de manière à permettre aux fonctionnaires d'exercer leurs activités où qu'ils se trouvent (au Siège ou sur le terrain). Le PGI a également été conçu pour permettre aux bureaux extérieurs d'avoir les	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
			mêmes fonctionnalités qu'au Siège.	
24	Le contrôle interne peut être renforcé dans les bureaux extérieurs et les tâches assignées aux différents agents peuvent être judicieusement réparties.	88 i)	Les Services financiers ont entrepris de définir et de développer une nouvelle approche de la gestion des paiements effectués par les bureaux extérieurs. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du nouveau PGI pour la gestion de la coopération technique au dernier trimestre de 2011, les aspects de gestion de la coopération technique qui concernent les bureaux extérieurs seront également renforcés pour assurer un meilleur contrôle et une meilleure répartition des tâches.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
25	Les représentants de l'ONUDI pourraient se voir attribuer un rôle accru dans l'exécution des projets.	88 ii)	Les circulaires DGB(P).120 et DGB(O).122 publiées en 2010 ont amené les bureaux extérieurs à jouer un rôle plus central dans l'élaboration et l'exécution de la CT. Les représentants de l'ONUDI sont de plus en plus considérés comme des gestionnaires de portefeuilles de pays. Selon les capacités des bureaux extérieurs, les représentants exécutent à présent pleinement ou en partie les projets.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.
26	Les bureaux extérieurs pourraient être priés d'envoyer les rapports prévus pour assurer un suivi et une évaluation effectifs.	88 iii)	Compte tenu de l'intégration du réseau de bureaux extérieurs dans la Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique (circulaire DGB(O).122 de novembre 2010) et de l'intégration des programmes régionaux dans la Division en mars 2011, les fonctions de suivi de la coopération technique et des bureaux extérieurs seront réexaminées. Ce point est donc encore en suspens.	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur la gestion des portefeuilles de projets dans le rapport pour 2010.
27	La Direction pourrait veiller à ce que seules les personnes autorisées utilisent le pouvoir d'engagement de dépenses.	88 iv)	Normalement, cela est garanti par l'attribution correcte des droits d'approbation dans le système financier. Avec la mise en place du nouveau PGI, les mécanismes et les possibilités de contrôle seront renforcés.	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur les systèmes d'information dans le rapport pour 2010.
28	L'examen des rapports d'enquête établis et des plaintes réglées par les services de contrôle interne a	94	Le renforcement le plus notable a été la mise en œuvre de la politique d'éthique et de la politique de divulgation financière et de	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes

N°	Recommandation	Référence	État d'application au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Autres observations des vérificateurs
	signalé la nécessité de renforcer le cadre de contrôle existant pour prévenir les fraudes, les irrégularités et les conflits d'intérêts en ce qui concerne en particulier les activités liées aux projets comme la passation de marchés de biens et de services, le recrutement et les activités d'exécution.		déclaration d'intérêts en 2010.	sur l'éthique et la responsabilisation dans le rapport pour 2010.
29	La direction pourrait engager un programme général de formation du personnel des bureaux extérieurs.	112 i)	De nombreux stages de formation au système Agresso v553 (tous niveaux) et aux normes IPSAS ont été tenus fin 2009 à l'intention d'une multitude de fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs. Ces efforts ont continué en 2010 et ils se poursuivent en 2011.	Pas d'autres observations.
30	Les systèmes TI doivent être ajustés pour tenir compte de l'Initiative de gestion du changement.	112 ii)	L'un des éléments les plus importants du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle est la mise en œuvre d'un PGI. Les systèmes TI qui seront basés sur le système SAP doivent en effet être adaptés au Programme.	Les nouveaux progrès réalisés seront examinés sur la base des observations formulées par les vérificateurs externes sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle dans le rapport pour 2010.
31	La direction pourrait commander une analyse indépendante de l'intégrité des systèmes.	112 iii)	Aucune évaluation externe indépendante du système Agresso n'a été faite à ce jour. Toutefois, ce système sera transféré sur le système SAP à partir de 2012 et chacun de ses aspects sera évalué de façon indépendante par le partenaire d'exécution pendant le transfert.	Les équipes de vérification futures suivront les progrès accomplis.

**ANNEXE II****OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Monsieur le Président/Madame la Présidente du Conseil du développement industriel,

J'ai vérifié les états financiers ci-joints comprenant les états 1 à 5 et les notes y relatives de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée "l'ONUDI") pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

Conformément au Règlement financier de l'ONUDI, le Directeur général est responsable de l'établissement des états financiers. En vertu des dispositions du chapitre XI dudit Règlement, le Commissaire aux comptes exprime une opinion sur ces états financiers, sur la base de la vérification effectuée.

J'ai conduit ma vérification conformément aux Normes internationales de vérification et, lorsqu'il y avait lieu, conformément aux normes ISSAI, qui sont les normes de vérification prescrites par l'INTOSAI pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Ces normes exigent que je me conforme aux exigences éthiques et que je planifie et réalise une vérification des comptes afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes.

J'estime que ces états financiers, fondés sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), reflètent fidèlement, à tous égards, la situation financière de l'ONUDI au 31 décembre 2010 et l'exécution du budget, les mouvements de trésorerie et l'utilisation des crédits ouverts pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément au Règlement financier de l'ONUDI et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu des dispositions du chapitre XI du Règlement financier de l'ONUDI, j'ai également établi un rapport complet sur la vérification.

**Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,  
Commissaire aux comptes  
(Signé) Tanwir Ali Agha**

**Date: 23 mai 2011  
Islamabad (Pakistan)**

**ANNEXE III****ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010****Rapport du Directeur général****Normes comptables internationales pour le secteur public**

1. La Conférence générale, à sa douzième session, a approuvé l'adoption par l'ONUDI des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies (voir GC.12/Dec.14). Aussi suis-je heureux de présenter les premiers états financiers pour l'année financière 2010 établis selon les normes IPSAS et conformément au chapitre X du Règlement financier. Le passage aux normes IPSAS à l'ONUDI a été un défi majeur pour lequel l'Organisation se préparait déjà depuis 2007. L'ONUDI fait partie des huit organismes des Nations Unies à avoir adopté les normes IPSAS comme initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
2. Jusqu'au dernier exercice biennal, 2008-2009, les états financiers de l'ONUDI étaient établis et vérifiés tous les deux ans. Conformément à la décision GC.13/Dec.12 de la Conférence générale, l'exercice prévu aux fins de l'établissement des états financiers est passé de deux à un an comme le prévoient les normes IPSAS. Les états financiers pour 2010 sont donc établis et vérifiés sur une année.
3. L'adoption des normes IPSAS est un changement majeur dans la comptabilité et l'information financières de l'ONUDI qui améliorera la transparence, la responsabilisation, la cohérence et la comparabilité des états financiers. Conformément à ces normes, quelques-unes des informations majeures fournies pour la première fois dans les états financiers de l'Organisation sont présentées ci-après.
4. La méthode de la comptabilité d'exercice prévoit que les recettes et les dépenses soient comptabilisées au moment où elles se produisent dans les états financiers de l'exercice auquel elles se rapportent. Les autres éléments comptabilisés selon cette méthode sont l'actif, le passif et l'actif net/situation nette.
5. Les dépenses résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lorsque le fournisseur s'est acquitté de ses obligations contractuelles, c'est-à-dire lorsque les biens et les services ont été livrés puis acceptés par l'Organisation. De même, toutes les autres dépenses résultant de la consommation d'actifs ou de dettes contractées, qui se traduisent par des diminutions d'actif net/situation nette au cours de l'exercice, sont comptabilisées. Ainsi, ne sont pas comptabilisées comme dépenses les engagements non réglés au titre de crédits budgétaires qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation de dépenses établis selon le principe susdécrit.
6. Les produits provenant de contributions volontaires non assorties de conditions spécifiques d'utilisation sont comptabilisés à la signature d'un accord contraignant entre l'Organisation et le donateur qui octroie la contribution. Ceux provenant de contributions volontaires assorties de conditions spécifiques d'utilisation, y compris la restitution des fonds à l'entité qui les a octroyés si les conditions spécifiques d'utilisation ne sont pas remplies, sont comptabilisés de la manière prévue dans ces conditions. Les années antérieures, les produits étaient comptabilisés à la date où elles étaient reçues par l'Organisation.
7. Le traitement des biens immobiliers, installations et équipements et des actifs incorporels est passé de la comptabilisation immédiate en dépense de toute acquisition de biens à la capitalisation de ces biens dès leur réception. Les seuils fixés à cet égard sont comptabilisés dans les états financiers. La valeur brute comptabilisée en 2010 pour les biens immobiliers, installations et équipements du Siège et des bureaux extérieurs est de 11,6 millions d'euros, contre une valeur nette de 3,4 millions d'euros après amortissement et dépréciation. Conformément à la norme IPSAS 17 "Immobilisations corporelles", qui autorise une période de grâce de cinq ans avant la comptabilisation intégrale des actifs incorporels capitalisés, l'Organisation a invoqué cette disposition transitoire pour comptabiliser les biens immobiliers, installations et équipements des projets de coopération technique et la catégorie des actifs intitulée "Bâtiments". Cependant, pour leur gestion et leur contrôle, les biens immobiliers, installations et équipements ont continué d'être inscrits au registre des immobilisations corporelles.

8. Les engagements au titre des prestations dues au personnel employé pour des périodes de courte ou de longue durée sont provisionnés à mesure que et lorsque les services sont fournis et non selon la méthode de la comptabilisation au décaissement qui avait cours avant l'application des normes IPSAS. Ainsi, sont comptabilisés dans les états financiers, les engagements liés aux prestations dues au personnel au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement et des dépenses liées à la cessation de service (voyage, expédition des effets personnels), ainsi que des primes de fin de service et du versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Ces engagements sont déterminés par des évaluations actuarielles indépendantes et en fin d'année, leur montant total au titre des prestations dues au personnel s'élevait à 123,1 millions d'euros. Bien qu'aujourd'hui, ils soient intégralement comptabilisés dans les états financiers, ils ne sont toujours pas provisionnés et leur financement continue de s'effectuer selon la méthode de la comptabilisation au décaissement.

9. Les états financiers ci-joints sont présentés sous forme consolidée pour l'Organisation dans son ensemble. Les notes relatives aux états financiers (Note 19 – Information sectorielle) apportent des précisions sur les trois grandes activités connues que mène l'Organisation au titre du budget ordinaire, de la coopération technique et d'autres services spéciaux.

10. Les principaux responsables de l'Organisation forment le Groupe exécutif de gestion qui est composé du Directeur général, de l'Adjoint du Directeur général et des Directeurs principaux, lesquels ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'Organisation et influent sur son orientation stratégique. La rémunération de ces principaux responsables, considérée comme une information relative aux parties, est indiquée dans les états financiers.

#### Contributions mises en recouvrement

11. L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'année, y compris des dates de versement des contributions. Sont indiqués ci-après, en millions d'euros, le montant effectif des contributions reçues par l'Organisation et celui des contributions à recevoir conformément aux décisions de la Conférence générale, ainsi que les montants correspondants pour les années précédentes.

	2010		2009		2008		2007	
	€	%	€	%	€	%	€	%
Contributions mises en recouvrement	78,3	100	77,3	100	77,3	100	75,4	100
Contributions reçues	73	93,3	72,1	93,2	72,3	93,6	69,1	91,7
Déficit	5,3	6,7	5,2	6,8	5,0	6,4	6,3	8,3

12. Le taux de recouvrement des contributions pour l'année 2010, 93,3 %, est sensiblement le même que pour l'année 2009 (93,2 %). Les contributions non acquittées accumulées ont baissé de 44,7 millions d'euros pour 2009 à 42,04 millions d'euros en fin d'année 2010, à quoi s'ajoute un montant de 71,2 millions d'euros dû par d'anciens États Membres. On trouvera à l'annexe I b) des données détaillées sur le montant des contributions recouvrées et des contributions non acquittées. En 2010, un État Membre a conclu un plan de paiement afin de réduire progressivement le montant de ses arriérés, qui s'élève au total à 25,6 millions d'euros et porte sur une période de cinq ans. Le premier versement d'un montant de 5,9 millions d'euros a déjà été reçu. Deux autres États Membres effectuent des versements dans les délais dans le cadre d'accords relatifs à des plans de paiement. Le nombre des États Membres sans droit de vote était de 39 en décembre 2010 par rapport à 36 en décembre 2009. Je tiens à encourager vivement les États Membres qui ont des difficultés pour s'acquitter de leurs

obligations à prendre contact avec le Secrétariat afin d'engager des négociations pour la conclusion d'un plan de paiement.

### **Exécution du budget en fonction de la base budgétaire**

13. Avec l'adoption des normes IPSAS, la base d'établissement des états financiers de l'Organisation est passée à une comptabilité d'exercice intégrale, sans toutefois induire, pour l'ensemble du système des Nations Unies, de modification dans la méthodologie d'élaboration des programmes et des budgets. En conséquence, selon la norme IPSAS 24 – Présentation de l'information budgétaire, les états financiers doivent comporter un état comparé des montants inscrits au budget et des montants effectifs (État 5), établi en fonction de la base budgétaire.

14. En outre, pour donner au lecteur des informations sur la base budgétaire, une section distincte est incluse et les paragraphes qui suivent fournissent les données financières importantes pour 2010.

15. La comparaison est faite à partir du programme et des budgets 2010-2011, tels qu'adoptés par la Conférence générale à sa treizième session (décision GC.13/Dec.14), qui portent sur un montant brut de 161 819 688 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 156 609 188 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 5 210 500 euros. Le montant des contributions recouvrées en 2010 était de 78 304 594 millions d'euros.

16. Pour ce qui est de la base budgétaire, le montant brut des dépenses prévues au budget ordinaire pour l'année 2010 s'est chiffré à 72,61 millions d'euros, soit une utilisation de 91,31 % du montant brut des dépenses approuvées (79,52 millions d'euros). Le montant effectif des recettes a atteint 0,20 million d'euros pour les contributions des États aux dépenses du réseau de bureaux extérieurs et 0,36 million d'euros pour les recettes accessoires, contre un montant prévu au budget de 1,04 million et de 1,58 million d'euros, respectivement. Après la prise en compte des recettes accessoires non prévues dans la décision GC.13/Dec.14, le montant total net des dépenses (70,83 millions d'euros) représente 92,11 % du montant net des crédits ouverts au budget ordinaire (76,89 millions d'euros). Le solde du montant net des crédits ouverts au 31 décembre 2010 s'élevait donc à 6,06 millions d'euros (voir annexe I a).

17. Le montant des dépenses prévues au budget ordinaire avoisinait les ressources de trésorerie disponibles. Les écarts étaient dus pour une certaine part à la sous-utilisation des ressources prévues pour les dépenses de personnel. En effet, au cours de l'exercice, le taux de vacance de postes a été plus élevé que celui retenu pour l'établissement du budget et le niveau des dépenses communes de personnel plus faible que prévu. Le montant total enregistré des dépenses de fonctionnement était également plus faible que prévu, en raison principalement de la modicité des dépenses de personnel au Service des bâtiments.

18. Dans le budget opérationnel, le remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'est élevé à 12,38 millions d'euros au cours de l'année. Les dépenses ont atteint 9,52 millions d'euros, entraînant un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 2,86 millions d'euros. Le solde de clôture du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, autrement dit le montant de la réserve opérationnelle, y compris les économies sur l'annulation d'engagements se rapportant aux années précédentes (0,32 million d'euros), était donc de 9,69 millions d'euros, alors que le solde d'ouverture se montait à 6,51 millions d'euros (voir annexe II).

19. Les activités de coopération technique exécutées ont enregistré une nouvelle progression en 2010: les dépenses se sont chiffrées à 153,5 millions de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 13,8 millions de dollars ou de 9,9 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit là, à l'exception de l'année 1990, du plus fort taux d'exécution enregistré par l'Organisation depuis qu'elle est devenue une institution spécialisée en 1986.

20. L'Organisation continue de présenter des résultats financiers solides, comme le montre l'augmentation de son solde global de trésorerie qui s'établit au 31 décembre 2010 à 392,7 millions d'euros contre 334,3 millions d'euros à la fin de l'année précédente. Cette situation, conjuguée à l'augmentation des dépenses de coopération technique, à l'utilisation plus importante des crédits ouverts au titre du budget ordinaire et à un taux plus élevé de recouvrement des contributions, augure bien de sa stabilité financière et de l'exécution de ses futurs programmes.

### **Gestion axée sur les résultats**

21. Comme le prévoit l'Acte constitutif, l'ONUDI compte trois organes directeurs: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets. Les États Membres se réunissent une fois tous les deux ans à l'occasion de la Conférence générale, qui constitue l'organe directeur suprême de l'Organisation. La Conférence détermine les principes directeurs et les orientations générales, et approuve le budget et le programme de travail de l'ONUDI. En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, j'ai la responsabilité générale et le pouvoir de diriger ses travaux. L'introduction progressive de la gestion axée sur les résultats comme outil de gestion a permis à l'Organisation de faire en sorte que toutes ses activités contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques et que les résultats des activités soient systématiquement évalués par rapport à des objectifs grâce à des indicateurs de performance. Les principes de la gestion axée sur les résultats ont été appliqués de manière systématique lors de la préparation du programme et des budgets 2010-2011, approuvés par les États Membres dans la décision GC.13/Dec.14. La gestion axée sur les résultats, principe essentiel du modèle d'activité de l'ONUDI, est en cours d'opérationnalisation avec la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.

### **Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle**

22. Le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle est une initiative prise à l'échelle de l'Organisation pour renforcer le rôle que l'ONUDI joue en tant que partenaire pour la prospérité et la préparer pour l'avenir. Mis en œuvre pendant la période 2011-2013, il modifie profondément le fonctionnement de l'Organisation pour améliorer encore son efficacité et son efficience et, notamment, institutionnaliser la gestion axée sur les résultats et la gestion des risques. Il s'appuie sur le modèle de congruence de la conduite du changement et de la rénovation organisationnelle, qui permet de s'assurer que tous les aspects du changement, qu'il s'agisse des procédures de travail, de l'organigramme, des personnes ou de la culture, sont pris en compte de manière systématique et globale.

23. Conformément aux principes de croissance de qualité et d'unité d'action de l'Organisation énoncés dans la nouvelle déclaration de mission de l'ONUDI, le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle devrait avoir neuf retombées positives, qui permettront à l'Organisation de mieux tenir compte des besoins des bénéficiaires et répondre aux attentes des donateurs et des États Membres, et d'instaurer un environnement de travail efficace et dynamique. Dans le cadre du modèle de congruence de la conduite du changement et de la rénovation organisationnelle, ces retombées s'obtiendront par l'amélioration de la structure organisationnelle (organigramme), la remise à plat des procédures de travail de l'Organisation et la mise en place d'un progiciel de gestion intégré (procédures de travail), le perfectionnement du personnel (personnes) et l'amélioration de la culture du travail (culture).

24. Depuis son lancement début 2010, des progrès considérables ont été accomplis pour faire avancer le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, notamment en ce qui concerne la convergence de vues sur sa portée, la mise en place d'une structure de gouvernance, l'élaboration de plans d'exécution assortis de délais précis, la conduite à terme d'un exercice de remise à plat des procédures de travail couvrant le cycle des projets de coopération technique, la réalisation d'activités opérationnelles à rentabilité immédiate, la réalisation d'une enquête diagnostic sur la culture d'entreprise à l'ONUDI et l'évaluation des questions culturelles et de gestion de la connaissance à examiner, la conduite d'une évaluation à 360 degrés, l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré et le choix d'un partenaire d'exécution, les préparatifs du lancement de la mise en place du progiciel et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Tout au long de l'année, j'ai soumis un certain nombre de rapports et organisé des réunions d'information à l'intention des États Membres pour les tenir pleinement informés de tout fait nouveau.

**Éthique et responsabilisation**

25. L'Organisation a fait un grand pas en instituant cette année les fonctions d'éthique et de responsabilisation et les trois politiques correspondantes, à savoir:

- Le Code de conduite éthique, qui a réaffirmé les principes éthiques directeurs et les valeurs de l'Organisation et de son personnel, et a établi des lignes directrices pour aider le personnel à accomplir la mission de l'Organisation, conformément aux objectifs de la Charte des Nations Unies et à l'Acte constitutif de l'ONUDI.
- La Protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes, qui a défini le cadre et les procédures destinés à protéger les personnes employées par l'Organisation qui signalent des manquements, fournissent de bonne foi des informations sur des actes répréhensibles, ou collaborent à des audits ou à des enquêtes, et
- La politique relative à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts, qui a pour objet de veiller, dans les intérêts bien compris de l'Organisation, à déceler, examiner, gérer et régler à temps les conflits d'intérêts réels, supposés ou potentiels nés des postes et des fonctions officiels que les fonctionnaires ou les employés assurent pour le compte de l'ONUDI, d'une part, et de leur situation financière personnelle ou d'autres intérêts connexes, d'autre part.

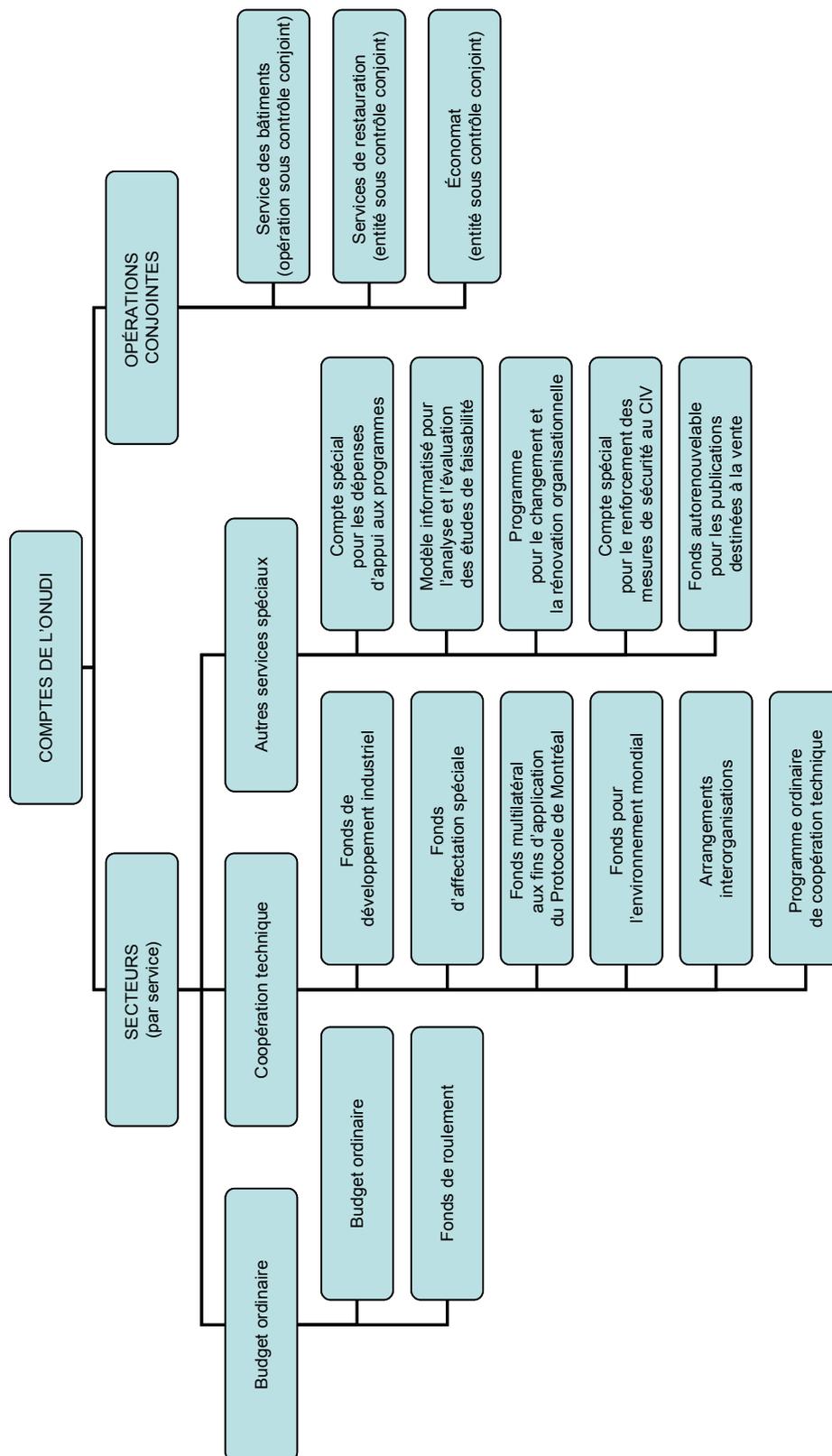
26. Le Bureau du Point focal pour l'éthique et la responsabilisation a été créé et un point focal a également été nommé. Le site Web y afférant a été lancé et une première campagne de sensibilisation a été organisée.

27. Sous tous les aspects, 2010 a été une année couronnée de succès pour l'ONUDI. Si l'avenir ne devrait dépendre que des acquis du passé, l'Organisation l'envisagerait sous d'heureux auspices. C'est dans cet esprit que je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les États Membres et les donateurs de leur soutien financier, ainsi que l'ensemble du personnel de l'ONUDI pour sa contribution à l'action de l'Organisation.

Le Directeur général  
(Signé) **Kandeh K. Yumkella**

## Secteurs principaux et opérations conjointes: tableau consolidé pour 2010

### ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL: ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR 2010



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE  
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010**

**Certificat attestant l'exactitude des états financiers  
et responsabilité du Directeur général**

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers sur lesquels le Commissaire aux comptes est chargé d'exprimer une opinion.

Ces états ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public et au chapitre X du Règlement financier de l'ONUDI et selon les conventions comptables appropriées, appliquées de manière systématique et étayées par des appréciations raisonnables et prudentes et les estimations les plus fiables de la direction.

L'Organisation dispose de systèmes de contrôle, de conventions et de procédures comptables internes pour gérer les risques, pour assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens et pour détecter d'éventuelles irrégularités.

Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables ont été examinés par le Bureau des services de contrôle interne et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications respectives et la direction a examiné objectivement leurs recommandations pour améliorer encore le cadre de contrôle interne de l'Organisation.

Toutes les transactions importantes ont été dûment imputées sur les documents comptables et sont dûment reflétées dans les états financiers et les notes y relatives présentés ci-après. Ces états rendent compte avec une exactitude raisonnable de la situation financière de l'Organisation et des fonds qu'elle administre, des résultats de leurs opérations ainsi que de l'évolution de cette situation.

Le Directeur des Services financiers  
(Signé) **Peter Ulbrich**

Le Directeur général  
(Signé) **Kandeh K. Yumkella**

Vienne, le 31 mars 2011

**État 1: État de la situation financière au 31 décembre 2010***(En milliers d'euros)*

	Note	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010 (après retraitement)
<i>(En milliers d'euros)</i>			
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	392 681,7	334 274,2
Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	3	82 159,6	45 376,9
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3	9 799,6	10 219,6
Stocks	4	1 099,3	1 044,0
Autres éléments d'actifs à court terme	5	67 816,0	62 651,4
<b>Total, actif à court terme</b>		<b>553 556,2</b>	<b>453 566,1</b>
<b>Actif à long terme</b>			
Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	3	4 613,3	28,1
Part de l'actif net/situation nette des coentités comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	6	984,9	512,5
Immobilisations corporelles	7	1 755,5	1 719,2
Immobilisations incorporelles	8	1 682,1	207,9
Autres éléments d'actif à long terme	9	935,9	917,4
<b>Total, actif à long terme</b>		<b>9 971,7</b>	<b>3 385,1</b>
<b>TOTAL, ACTIF</b>		<b>563 527,9</b>	<b>456 951,2</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Dettes issues d'opérations avec contrepartie directe	10	333,0	262,9
Avantages accordés au personnel	11	514,6	701,0
Transferts dus (opérations sans contrepartie directe)	10	26 942,6	38 849,6
Produits constatés d'avance	12	76 516,0	53 182,6
Autres éléments de passif financier à court terme	13	71 819,5	63 014,8
<b>Total, passif à court terme</b>		<b>176 125,7</b>	<b>156 010,9</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Avantages accordés au personnel	11	123 115,5	97 409,6
Autres éléments de passif à long terme	13	129,4	110,9
<b>Total, passif à long terme</b>		<b>123 244,9</b>	<b>97 520,5</b>
<b>TOTAL, PASSIF</b>		<b>299 370,6</b>	<b>253 531,4</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>			
Excédents (déficits) cumulés et soldes inutilisés	14	240 004,3	178 820,2
Réserves	15	24 153,0	24 599,6
<b>TOTAL, ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>264 157,3</b>	<b>203 419,8</b>
<b>TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>563 527,9</b>	<b>456 951,2</b>

*Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers*

**État 2: État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2010**  
*(En milliers d'euros)*

	Note	<u>31 décembre 2010</u> <i>(En milliers d'euros)</i>
<b>PRODUITS</b>		
Contributions mises en recouvrement	16	78 304,6
Contributions volontaires	16	173 923,8
Revenu de placements	16	551,0
Activités d'investissement	16	536,9
Part des excédents (déficits) des coentités	16	472,4
Autres	16	1 480,7
<b>TOTAL, PRODUITS</b>		<b>255 269,4</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Rémunérations et avantages accordés au personnel	17	112 472,4
Dépenses de fonctionnement	17	22 159,2
Services contractuels	17	26 301,2
Fournitures de bureau et biens consommables	17	292,0
Matériel destiné à la coopération technique	17	15 714,8
Dotations aux dépréciations et amortissements	17	601,8
Écarts de conversion monétaire	17	(18 503,7)
Autres charges	17	12 360,5
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>		<b>171 398,2</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE</b>		<b>83 871,2</b>

*Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers*

**État 3: État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2010**  
(En milliers d'euros)

	Note	Excédent/ (déficit) cumulé	Réserves	Total, actif net /situation nette
		(En milliers d'euros)		
<b>Solde au 31 décembre 2009 (après retraitement)</b>		<b>221 040,5</b>	<b>23 512,9</b>	<b>244 553,4</b>
<i>Changement des méthodes comptables:</i>				
Comptabilisation initiale des immobilisations corporelles		1 719,2	-	1 719,2
Comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles		207,9	-	207,9
Comptabilisation initiale des stocks		1 044,0	-	1 044,0
Comptabilisation initiale du passif résultant des avantages accordés au personnel		(98 415,9)	-	(98 415,9)
Décomptabilisation des engagements non réglés		50 149,7	-	50 149,7
Décomptabilisation des charges à payer non réglées		17 219,1	-	17 219,1
Comptabilisation initiale des recettes		(9 313,2)	-	(9 313,2)
Comptabilisation initiale des contributions à recevoir (montant net)		12 967,4	-	12 967,4
Décomptabilisation des montants à recevoir au titre de la coopération technique		(2 431,8)	-	(2 431,8)
Comptabilisation initiale des soldes inutilisés reportés		(24 091,1)	-	(24 091,1)
Comptabilisation initiale des avances fournisseurs et des marchandises en transit		6 096,4	-	6 096,4
Modification de l'évaluation de la provision pour contribution mise en recouvrement		913,4	-	913,4
Comptabilisation initiale des opérations conjointes		1 321,4	-	1 321,4
Comptabilisation initiale des réserves et des soldes inutilisés pour cessation de service du personnel affecté à un projet et assurance du matériel destiné à un projet		393,2	1 086,7	1 479,9
<b>Actif net/situation nette réévalués en début de l'année</b>	14,15	<b>178 820,2</b>	<b>24 599,6</b>	<b>203 419,8</b>
Évaluation actuarielle des gains/(pertes) sur le passif résultant des avantages accordés au personnel	14	(18 037,1)	-	(18 037,1)
Transfert (vers)/de provision pour versement tardif des contributions	14	3 190,9	-	3 190,9
Autres mouvements comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette	14	(22,4)	(446,6)	(469,0)
<b>Mouvements nets comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette</b>	14,15	<b>(14 868,6)</b>	<b>(446,6)</b>	<b>(15 315,2)</b>
Montants à porter au crédit des États Membres	14,15	(7 818,5)	-	(7 818,5)
Excédent/(déficit) net pour l'année		83 871,2	-	83 871,2
<b>Mouvement total pendant l'année</b>		<b>61 184,1</b>	<b>(446,6)</b>	<b>60 737,5</b>
<b>Actif net/situation nette en fin d'année</b>		<b>240 004,3</b>	<b>24 153,0</b>	<b>264 157,3</b>

*Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers*

**État 4: Tableau des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2010**  
(En milliers d'euros)

	<i>Note</i>	<u>31 décembre 2010</u> <i>En milliers d'euros</i>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Excédent/(déficit) pour l'année		83 871,2
(Gains)/pertes de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères		(16 474,8)
Dotations aux dépréciations et amortissements	7,8	601,8
Augmentation/(diminution) des provisions pour retard dans le recouvrement des contributions	3	(3 190,9)
Gains/(pertes) de valorisation sur passif résultant des avantages accordés au personnel	11	(18 037,1)
(Augmentation)/diminution des stocks	4	(55,3)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	3	(37 757,0)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	5	(5 183,1)
Augmentation/(diminution) des recettes constatées d'avance	12	23 333,4
Augmentation/(diminution) des sommes à payer	10	(11 836,9)
Augmentation/(diminution) des avantages accordés au personnel	11	25 519,5
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des provisions	13	8 823,2
(Gains)/pertes sur vente d'immobilisations corporelles	7	69,2
(Produit des placements/intérêts créditeurs)	6,16	(1 023,4)
Mouvements de réserves et de provisions	14,15	2 744,3
Autres mouvements		(22,3)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement</b>		<b>51 381,8</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Achat d'immobilisations corporelles	7	(663,0)
Achat d'immobilisations incorporelles	8	(1 522,7)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	7	4,1
Flux de trésorerie résultant des produits de placement	16	551,0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (montant net)</b>		<b>(1 630,6)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement:</b>		
Montants à porter au crédit des États Membres	14	(7 818,5)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (montant net)</b>		<b>(7 818,5)</b>
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (montant net)</b>		<b>41 932,7</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année financière		334 274,2
(Gains)/pertes de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère		16 474,8
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année financière</b>	<b>2</b>	<b>392 681,7</b>

*Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers*

**État 5: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2010**  
(En milliers d'euros)

Élément de coût	Note	Budget	budget	Montants	Écart
		initial	Final	effectifs à titre de comparaison	
		(en milliers d'euros)			
Dépenses de personnel		64 822,3	64 822,3	60 230,6	4 591,7
Voyages autorisés		1 879,5	1 879,5	1 607,5	272,0
Dépenses de fonctionnement		14 265,9	14 265,9	12 398,9	1 867,0
Technologies de l'information et de la communication		2 685,3	2 685,3	2 173,3	512,0
Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique		7 075,3	7 075,3	5 713,4	1 361,9
<b>Total</b>	18	<b>90 728,3</b>	<b>90 728,3</b>	<b>82 123,7</b>	<b>8 604,6</b>

Note: Les chiffres tiennent compte des budgets ordinaire et opérationnel

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers

## Notes relatives aux états financiers

### Règles et méthodes comptables

#### Entité présentant les états financiers

1.1 L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies et est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1985, avec l'entrée en vigueur de son Acte constitutif. Son objectif principal est de promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. L'Organisation compte aujourd'hui 173 États Membres.

1.2 Les organes directeurs actuels de l'ONUDI sont à l'image de ceux qui les ont précédés avant que l'Organisation ne devienne une institution spécialisée en 1985. Ils sont trois: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets, tous inscrits dans l'Acte constitutif adopté en 1979.

1.3 La Conférence générale, composée de tous les États Membres de l'ONUDI, détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation, et approuve son budget et son programme de travail. Tous les quatre ans, elle nomme le Directeur général. Elle élit également les membres du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets.

1.4 Le Conseil du développement industriel, qui compte 53 membres, examine la mise en œuvre du programme de travail et l'exécution des budgets ordinaire et opérationnel, et fait des recommandations au sujet des orientations générales et de la nomination du Directeur général. Il se réunit une fois pendant les années où la Conférence générale tient une session et deux fois les autres années.

1.5 Le Comité des programmes et des budgets, organe subsidiaire du Conseil qui comprend 27 membres, se réunit une fois par an pour aider le Conseil à élaborer et à examiner le programme de travail, les budgets et d'autres questions financières.

1.6 L'ONUDI oriente ses activités de coopération technique autour de trois domaines thématiques prioritaires – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, et environnement et énergie. En outre, elle mène un certain nombre d'activités transversales, en particulier pour promouvoir la coopération Sud-Sud en vue du développement industriel, favoriser des partenariats avec les institutions financières internationales et des organismes du secteur privé, soutenir des programmes spéciaux pour les pays les moins avancés, et promouvoir la recherche industrielle stratégique et les services statistiques.

1.7 Les paragraphes des notes donnent plus de détails concernant la manière dont ces activités de base sont gérées et financées.

#### Base utilisée pour préparer les états financiers

1.8 Les états financiers de l'ONUDI sont tenus conformément au chapitre X du Règlement financier de l'Organisation, adopté par la Conférence générale, et conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public ("normes IPSAS"). En conséquence, ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un point précis n'est pas traité par les normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables internationales (NCI) sont appliquées.

1.9 L'équipe de direction de l'ONUDI a évalué la capacité de l'Organisation à continuer d'être en activité et ne note aucune incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute à cet égard. Ainsi, les présents états financiers sont établis sur une base de continuité d'activité, et les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente pendant toute l'année.

1.10 Les présents états financiers comprennent les états financiers de l'ONUDI et des entités sous contrôle conjoint, notamment les services de restauration, l'économat et le Service des bâtiments et d'autres services communs.

#### **Méthode d'évaluation**

1.11 Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, excepté pour certains investissements et éléments d'actif, qui sont comptabilisés à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IPSAS applicables.

#### **Durée de l'exercice**

1.12 L'exercice pour lequel les états financiers annuels sont établis pour la première fois conformément aux normes IPSAS est l'année civile commencée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et terminée le 31 décembre 2010.

#### **Monnaies et bases de conversion**

1.13 La monnaie fonctionnelle et de présentation de l'ONUDI est l'euro. Sauf indication contraire, toutes les valeurs figurant dans les états financiers sont exprimées en milliers d'euros.

#### **Conversion monétaire**

1.14 Les transactions, y compris d'éléments non monétaires, effectuées dans d'autres monnaies sont comptabilisées en euros après application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date réputée de la transaction.

1.15 Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés en euros après application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en fin d'année.

1.16 Les profits et pertes de change découlant du règlement de transactions en monnaie étrangère et de la conversion, par application des taux de change de fin d'année, des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

#### **Recours aux estimations**

1.17 Les états financiers comprennent nécessairement des montants fixés sur la base des estimations et des hypothèses retenues par la direction au mieux de sa connaissance des événements et des actions du moment. Ces estimations portent notamment, mais non exclusivement, sur la juste valeur des biens remis à titre gratuit, les prestations définies de retraite et d'autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, le coût des litiges, le risque financier sur les créances clients, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, ainsi que le degré de dépréciation des stocks, des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats effectifs peuvent ne pas être les mêmes que ces estimations. Les écarts importants sont pris en compte au cours de l'année où ils ont été signalés.

#### **Changements de méthodes comptables et dispositions transitoires**

1.18 La présente série d'états financiers est la première à être établie conformément aux normes IPSAS. En conséquence, les changements de méthodes comptables résultant de la migration des normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS pour ce qui est de la comptabilisation des produits, dépenses, éléments d'actif et éléments de passif selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en vigueur depuis 2010, sont expliqués ci-après:

- à compter de 2010, le produit des contributions volontaires est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, lorsqu'il existe un accord irrévocable entre l'ONUDI et le donateur, et non

selon la méthode de comptabilité de caisse appliquée les années précédentes au titre des normes comptables du système des Nations Unies;

- les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, lorsque les biens et les services sont fournis et que le fournisseur s'est acquitté de ses obligations contractuelles, et non selon la variante de la comptabilité sur la base du fait générateur appliquée les années précédentes, en vertu de laquelle certaines charges sont comptabilisées à la signature du bon de commande;
- le traitement des immobilisations corporelles et incorporelles a changé, les éléments d'actif achetés n'étant plus passés immédiatement en charges mais inscrits à l'actif. Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant supérieur aux seuils fixés sont comptabilisées dans l'état de la situation financière et amorties sur leur durée de vie utile (voir note 7);
- les stocks disponibles sont désormais inscrits à l'actif et présentés dans l'état de la situation financière alors qu'au cours des exercices précédents, ils étaient comptabilisés en charges immédiatement après achat;
- les avantages accordés au personnel sont classés en trois grandes catégories (avantages à court terme, avantages postérieurs à l'emploi, avantages à long terme) et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice (voir note 11);
- les participations dans des opérations conjointes sont comptabilisées conformément aux normes IPSAS.

Par rapport aux exercices précédents, les soldes d'ouverture de l'état de la situation financière ont été retraités et ajustés. Les détails concernant ces retraitements sont fournis aux notes 23 et 24.

1.19 Ainsi qu'elles y étaient autorisées, les organisations qui adoptaient pour la première fois les normes IPSAS ont appliqué les dispositions transitoires suivantes prévues par lesdites normes:

- i) Les informations relatives à l'exercice précédent ne sont pas présentées dans l'état de la performance financière ni dans le tableau des flux de trésorerie (norme IPSAS 1);
- ii) Une période transitoire de cinq ans est autorisée au titre de la norme 17 pour la comptabilisation des immobilisations corporelles, pour les immobilisations corporelles destinées à un projet (notamment de coopération technique) et les immobilisations corporelles de la catégorie "bâtiments";
- iii) Une période transitoire de trois ans est autorisée au titre de la norme IPSAS 23 pour l'évaluation des produits issus d'opérations sans contrepartie directe, pour les contributions volontaires antérieures à 2010.

La norme comptable IPSAS 25 ("Avantages accordés au personnel") a été adoptée avant la date fixée pour son application. L'incidence sur le solde d'ouverture de l'actif net due à une adoption précoce est de 97,4 millions d'euros.

1.20 L'ONUDI n'a pas appliqué les nouvelles normes IPSAS suivantes, qui ont été publiées sans être encore entrées en vigueur: IPSAS 28 ("Instruments financiers: présentation"), IPSAS 29 ("Instruments financiers: comptabilisation et évaluation"), IPSAS 30 ("Instruments financiers: informations à fournir") et IPSAS 31 ("Immobilisations incorporelles"). Les normes relatives aux instruments financiers remplaceront la norme IPSAS 15 ("Instruments financiers: informations à fournir et présentation"); elles contiennent des principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, des principes de présentation des instruments financiers comme passif ou actif net/situation nette, des principes de compensation des actifs financiers et des passifs financiers, et des conditions concernant la fourniture d'informations. Ces normes doivent être appliquées pour les exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après. La NCI 38 ("Immobilisations incorporelles") sera remplacée par la norme IPSAS 31 ("Immobilisations incorporelles"), à partir d'avril 2011. À leur première application, les nouvelles normes devraient avoir un impact minime sur les états financiers du fait

de l'utilisation par l'ONUDI d'instruments financiers limités et de la faible différence que l'on note entre les normes NCI 38 et IPSAS 31, relatives aux immobilisations incorporelles.

## **Produits**

### ***Produits d'opérations avec contrepartie directe***

1.21 Les produits tirés de la vente de biens, par exemple de publications et du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages rattachés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur.

1.22 Les produits tirés de la fourniture de services sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel les services sont fournis en fonction du niveau estimé de leur exécution, à condition de pouvoir estimer ce niveau de façon fiable.

### *Intérêts créditeurs*

1.23 Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction de la durée pendant laquelle ils courent, en tenant compte du rendement effectif de l'actif.

### ***Produits d'opérations sans contrepartie directe***

#### *Contributions mises en recouvrement*

1.24 Les produits tirés des contributions mises en recouvrement des États Membres au budget ordinaire sont comptabilisés au début de l'année à laquelle leur évaluation se rapporte. Leur montant est déterminé sur la base des programmes et budgets et du barème des quotes-parts approuvés par la Conférence générale.

#### *Contributions volontaires*

1.25 Les produits tirés des contributions volontaires dont l'utilisation est soumise à des restrictions sont comptabilisés à la signature d'un accord irrévocable entre l'ONUDI et le donateur apportant la contribution. Les produits tirés des contributions volontaires dont l'utilisation est assortie de conditions, y compris l'obligation de restituer les fonds à l'entité contributrice si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés lorsque les conditions sont satisfaites. Avant que les conditions ne soient satisfaites, l'obligation est comptabilisée comme un élément de passif.

1.26 Les contributions volontaires et autres produits non confirmés par des accords irrévocables ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont reçus.

#### *Biens en nature*

1.27 Les contributions en biens en nature sont comptabilisées à leur juste valeur et, en l'absence de conditions, les biens et les produits correspondants sont immédiatement comptabilisés. En revanche, un passif n'est comptabilisé que lorsque les conditions sont remplies et que l'obligation est satisfaite. Les produits sont comptabilisés à leur juste valeur, estimée à la date d'acquisition des biens remis à titre gratuit.

#### *Services en nature*

1.28 Les contributions en services en nature ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en tant que produits. La nature et le type des services sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers.

#### *Charges*

1.29 Les charges résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées au moment où le fournisseur s'acquitte de ses obligations contractuelles, c'est-à-dire lorsque les biens et services sont reçus et acceptés par

l'ONUDI. Ce processus peut comporter plusieurs étapes pour certains contrats de fourniture de services. En outre, toutes les autres charges résultant d'une consommation d'actifs ou d'une survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette au cours de l'année sont comptabilisées.

## **Actif**

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

1.30 La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés en valeur nominale; ils comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides auprès d'institutions financières.

### *Créances et avances*

1.31 Les créances et les avances sont initialement comptabilisées en valeur nominale. Des amoindrissements de valeur correspondant aux montants non recouvrables estimés sont comptabilisés pour les créances et les avances lorsqu'il est objectivement établi que l'actif est compromis, les pertes de valeur étant alors comptabilisées dans l'état de la performance financière.

## **Instruments financiers**

1.32 L'ONUDI n'utilise que des instruments financiers non dérivés dans le cadre de son activité normale. Il s'agit principalement de comptes bancaires, de dépôts à terme, de comptes à vue, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs.

1.33 Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur. La valeur comptable historique des créances et des dettes consenties dans des conditions commerciales normales constitue la juste valeur approximative de la transaction.

## **Risques financiers**

1.34 L'ONUDI a établi des politiques et procédures prudentes de gestion des risques, conformément à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière. Elle peut réaliser des placements à court terme et à long terme de fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats. Tous les placements à long terme doivent être recommandés par un comité des placements avant d'être effectués. Dans le cadre de son activité normale, l'ONUDI est exposée à divers risques financiers, tels que le risque de marché (taux de change et taux d'intérêt) et le risque de contrepartie. Elle n'a recours à aucun instrument de couverture pour se protéger de l'exposition aux risques.

- **Risque de change:** l'ONUDI reçoit des contributions des États Membres et des donateurs dans des monnaies autres que l'euro et se trouve ainsi exposée au risque lié à la fluctuation des taux de change.
- **Risque de taux d'intérêt:** l'ONUDI dépose uniquement ses fonds sur des comptes à court terme à intérêt fixe, et n'est donc pas très exposée au risque de taux d'intérêt.
- **Risque de crédit:** l'ONUDI n'est pas très exposée au risque de crédit car les pays membres et les donateurs contributeurs font généralement preuve d'une grande solvabilité.
- **Risque de contrepartie:** la trésorerie de l'ONUDI est déposée auprès de diverses banques et l'Organisation court donc le risque que l'une d'entre elles manque à ses obligations envers elle. Cependant, l'ONUDI a des politiques qui limitent son degré d'exposition au risque de contrepartie à l'égard de chacune des institutions financières.

## Stocks

1.35 Les stocks sont comptabilisés au prix coûtant, sauf quand ils sont acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe; leur montant est alors évalué à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts sont imputés selon la méthode "premier entré, premier sorti" pour les biens fongibles et selon une identification spécifique pour les biens des stocks non fongibles. Une provision pour perte de valeur est comptabilisée dans l'état de la performance financière pour l'année au cours de laquelle le stock est considéré comme compromis.

1.36 Les fournitures de bureau, les publications et la documentation utilisées n'ayant pas de valeur significative, elles sont passées en charges (achat) dans l'état de la performance financière.

## Immobilisations corporelles

1.37 La comptabilisation initiale des immobilisations corporelles inscrites au budget ordinaire, notamment des actifs du Service des bâtiments et du Service de restauration, est réalisée en retenant le coût à la date d'acquisition de chaque classe d'actif. Par la suite, la valeur comptable des immobilisations corporelles correspond à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur constatée. Un seuil de 600 euros a été fixé pour l'inscription d'une immobilisation corporelle à l'actif.

1.38 Les biens remis à titre gratuit sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de leur acquisition. Les biens du patrimoine ne sont pas comptabilisés.

1.39 Des examens de la perte de valeur des immobilisations corporelles sont menés chaque année.

1.40 La méthode d'amortissement linéaire est appliquée pendant la vie utile estimative de l'actif pour déterminer l'annuité d'amortissement, qui est comptabilisée dans l'état de la performance financière.

La vie utile estimative des différentes classes d'immobilisations corporelles est la suivante:

Classe	Vie utile estimative (en années)
Véhicules	3-10
Matériel de communications et de technologies de l'information	3-7
Mobilier et équipements	5-12
Machines	4-15
Bâtiments	5-50
Terrains	Aucun amortissement
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile (la plus courte des deux)

## Immobilisations incorporelles

1.41 Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. À l'ONUDI, elles comprennent essentiellement les logiciels.

1.42 Lorsqu'une immobilisation incorporelle est acquise pour un coût nul (bien remis à titre gratuit) ou symbolique, elle est comptabilisée à la juste valeur de l'actif à la date de son acquisition.

1.43 Les critères suivants doivent par ailleurs être remplis pour qu'un bien soit comptabilisé comme immobilisation incorporelle: a) vie utile estimative de plus d'un an; et b) coût du bien supérieur à 1 700 euros, excepté pour les logiciels développés en interne dont le coût minimum de développement est fixé à 25 000 euros, à l'exclusion des frais de recherche et de maintenance, qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

1.44 L'amortissement est appliqué pendant la vie utile estimative selon la méthode linéaire. La vie utile estimative des différentes classes d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Classe	Vie utile estimative (en années)
Logiciels acquis à l'extérieur	6
Logiciels développés en interne	6
Droits d'auteur	3

### Contrats de location

1.45 Les contrats de location conclus dans les bureaux extérieurs sont classés dans la catégorie “contrats de location simple”; les paiements au titre de la location sont passés en charges dans l'état de la performance financière et font l'objet d'un amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

### Participations dans des opérations conjointes (coentités)

1.46 Une opération conjointe (coentité) est un arrangement contractuel en vertu duquel l'ONUDI et une ou plusieurs parties exercent une activité économique sous contrôle conjoint. Ce contrôle conjoint prend trois formes différentes:

- i) Pour les activités contrôlées conjointement et exercées par l'ONUDI, cette dernière comptabilise dans ses états financiers les actifs qu'elle contrôle et les passifs et charges qu'elle engage. Pour les activités exercées par une autre organisation, l'ONUDI comptabilise les charges et les passifs dans la limite des conditions de facturation convenues;
- ii) Pour les actifs contrôlés conjointement, l'ONUDI comptabilise sa part des actifs et tout amortissement qui s'y rapporte;
- iii) Pour les entités contrôlées conjointement, l'ONUDI applique la méthode de mise en équivalence. La participation dans l'entité contrôlée conjointement est initialement comptabilisée à son coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée de manière à tenir compte de la part détenue par l'ONUDI dans le solde de l'entité pour chaque exercice. Cette part est comptabilisée dans l'état de la performance financière de l'ONUDI.

1.47 Les présents états financiers à usage général tiennent compte de la part applicable des coentités, entités et activités établie par le Protocole d'accord concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne, conclu par les organisations sises à Vienne en 1977. Parmi les services communs figurent entre autres les Services de restauration, des bâtiments, de l'économat. L'ONUDI est partie à un arrangement de coentité avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) sur les locaux du CIV et les activités des services communs.

### Passif

#### *Comptes créditeurs et autres éléments de passif financier*

1.48 Les comptes créditeurs et les autres éléments de passif financier sont la première fois comptabilisés à leur valeur nominale, qui reflète le mieux le montant requis pour acquitter l'obligation à la date de l'arrêté des comptes.

### Avantages accordés au personnel

#### *Avantages à court terme*

1.49 Les avantages à court terme accordés au personnel comprennent les salaires et traitements, les indemnités, et les congés de maladie et de maternité payés. Les prestations doivent être versées dans les 12 mois qui suivent

la fin de la période durant laquelle les membres du personnel fournissent les services et elles sont comptabilisées à leur valeur nominale sur la base des prestations accumulées à un taux de rémunération courant.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

1.50 Les avantages postérieurs à l'emploi sont des prestations dues au personnel (autres que des prestations de préretraite) après la cessation de service.

1.51 À l'ONUDI, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de retraite à prestations définies, notamment la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'assurance maladie après la cessation de service, la prime de rapatriement et la prime de fin de service, ainsi que le paiement des frais de voyage et de déménagement à la cessation de service.

1.52 Les obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi sont calculées par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant le versement futur estimé requis pour acquitter l'obligation résultant des services fournis par le membre du personnel pendant l'exercice en cours et les exercices précédents, sur la base des taux d'intérêt des obligations de société de première catégorie pour les années d'exigibilité correspondantes.

1.53 Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en réserves pour l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont présentés sous un poste distinct dans l'état des variations de l'actif net/situation nette.

#### *Autres avantages à long terme*

1.54 Les autres avantages à long terme accordés au personnel, qui peuvent largement être versés au-delà de 12 mois, tels que les congés annuels, sont calculés selon la même méthode actuarielle que les avantages postérieurs à l'emploi, et les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés.

#### *Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

1.55 L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un plan de retraite interorganisations par capitalisation à prestations définies.

1.56 Étant une des organisations affiliées à la Caisse, l'ONUDI n'est pas en mesure de déterminer, avec une fiabilité suffisante et à des fins de comptabilité, sa part dans la situation et la performance financières du plan sur la base de la norme IPSAS 25. Elle comptabilise donc ce plan comme un plan de retraite à cotisations définies.

#### **Provisions et passifs éventuels**

1.57 Des provisions sont comptabilisées pour des passifs éventuels quand l'ONUDI a une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés, qu'il est très probable qu'une sortie de ressources soit requise pour acquitter cette obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour acquitter l'obligation à la date de l'arrêté des comptes. L'estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

1.58 Les passifs éventuels pour lesquels l'obligation potentielle est incertaine, pour lesquels l'existence pour l'ONUDI d'une obligation qui pourrait conduire à une sortie de ressources doit encore être confirmée ou pour lesquels l'obligation ne satisfait pas aux critères de comptabilisation de la norme 19 sont déclarés.

### Comptabilité par fonds et information sectorielle

1.59 Les états financiers sont établis selon la méthode de la “comptabilité par fonds”. Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent. Le solde des fonds est le solde cumulé des produits et des charges.

1.60 Les sources de financement de l'ONUDI reflètent les différents types de services que l'Organisation fournit pour atteindre son objectif général. La Conférence générale ou le Directeur général établit des fonds séparés à des fins générales ou à des fins spéciales. En conséquence, des informations sectorielles sont présentées sur la base des sources de financement et portent sur les activités de trois secteurs de service différents, à savoir: i) les activités au titre du budget ordinaire, ii) les activités au titre de la coopération technique et iii) les autres activités et services spéciaux.

Ces trois secteurs sont associés à des activités de service différentes:

- a) *Activités au titre du budget ordinaire*: fournir à l'ONUDI des services essentiels, notamment dans le domaine de la gouvernance, de l'élaboration de politiques, de l'orientation stratégique, de la recherche, de l'administration et de l'appui (par exemple gestion financière et gestion des ressources humaines), ainsi que des services visant à appuyer la prise de décision des États Membres et à apporter un appui fondamental à la réalisation de l'objectif principal de l'Organisation inscrit dans son Acte constitutif, qui est de promouvoir et d'accélérer le développement industriel dans les pays en développement;
- b) *Activités au titre de la coopération technique*: mettre en œuvre des projets et fournir des services directement aux bénéficiaires/pays. Ces services profitent directement au bénéficiaire dans toute une série de domaines, de l'agriculture au commerce en passant par l'environnement, et portent, entre autres, sur le transfert de technologie, le renforcement des capacités et l'amélioration des processus de production. Ces services sont bien distincts de ceux fournis dans le cadre des activités détaillées ci-dessus, qui sont financées par le budget ordinaire;
- c) *Autres activités et services spéciaux*: activités secondaires consistant en l'appui aux services mentionnés aux alinéas a et b. Elles comprennent des services relatifs entre autres aux publications destinées à la vente, à la gestion des bâtiments, au COMFAR, qui ne font pas partie des activités principales de l'Organisation mais qui sont conformes à son objectif général et pertinents pour la réalisation de ce dernier.

### Comparaison avec le budget

1.61 Les programmes et les budgets (ordinaire et opérationnel) des exercices biennaux sont établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et non selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale prévu par les normes IPSAS. Pour pallier les différences de méthodes d'établissement des budgets et des états financiers, l'État 5 (Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs, prévu par la norme IPSAS 24) est présenté selon la même méthode de comptabilité, la même classification et pour la même période que le budget approuvé.

1.62 L'état de comparaison comprend les montants du budget initial et du budget final, les montants effectifs calculés selon la même méthode que les montants budgétisés correspondants et une explication des écarts importants entre les montants budgétisés et les montants effectifs.

1.63 La note 18 fait un rapprochement entre les montants effectifs présentés sur la même base que les montants inscrits au budget et les montants effectifs de flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les états financiers, en faisant ressortir les écarts concernant la méthode appliquée, la période et les entités considérées.

### Information relative aux parties liées

1.64 Les informations relatives à la capacité de parties liées à l'ONUDI de contrôler cette dernière ou d'exercer sur elle une influence notable lors de la prise de décisions financières et opérationnelles, aux opérations avec de telles parties qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une relation normale avec des conditions de pleine concurrence et à la conformité de telles opérations avec les normes en matière de relations opérationnelles entre les entités seront divulguées. En outre, l'ONUDI déclarera la réalisation de certaines opérations avec les principaux responsables et les membres de leur famille.

1.65 Les principaux responsables de l'ONUDI, qui forment l'équipe de direction, sont le Directeur général, l'Adjoint du Directeur général et les directeurs principaux. Ils ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'ONUDI, et d'influencer l'orientation stratégique de l'Organisation. Leur rémunération est considérée comme une opération entre parties liées.

### Note 2: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010 (après retraitement)
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse et disponible en banque	38 353,7	12 277,3
Dépôts à terme avec une échéance initiale de moins de 3 mois	351 707,2	319 991,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans les bureaux extérieurs	2 620,8	2 005,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, total</b>	<b>392 681,7</b>	<b>334 274,2</b>

2.1 La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont une disponibilité soumise à des restrictions selon le Fonds auquel ils se rattachent. Des informations complémentaires sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fonction des activités principales sont contenues dans la note 19(A).

2.2 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue ou à terme en monnaies autres que l'euro, d'une valeur équivalente à 224 959 723 euros (2009: 165 752 869 euros).

2.3 Une partie de la trésorerie est détenue dans des monnaies qui, soit sont légalement encadrées, soit ne sont pas facilement convertibles en euros et sont utilisées exclusivement pour les échanges dans les pays concernés. En fin d'exercice, la valeur en euros, calculée en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur, est de 527 402 euros (2009: 961 190 euros).

2.4 Les comptes bancaires porteurs d'intérêts et les dépôts à terme ont produit des intérêts à un taux annuel moyen de 0,53 % (euros) et de 0,24 % (dollars des États-Unis).

2.5 La trésorerie des bureaux extérieurs est détenue dans des comptes en banque à montant prédéterminé afin de répondre aux besoins financiers de ces bureaux.

**Note 3: Comptes débiteurs**

<b>Actifs courants</b>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Créances issues d'opérations sans contrepartie directe</b>		
Contributions à recevoir des États Membres	97 757,7	115 002,6
Autres sommes à recevoir des États Membres	96,6	108,4
Contributions volontaires à recevoir	74 048,0	32 981,5
TVA et autres taxes recouvrables	2 860,7	2 915,1
Total créances avant provision	<b>174 763,0</b>	<b>151 007,6</b>
Provision pour créances douteuses	(92 603,4)	(105 630,7)
Montant net des créances issues d'opérations sans contrepartie directe	<b>82 159,6</b>	<b>45 376,9</b>
<b>Créances issues d'opérations avec contrepartie directe</b>		
Sommes à recevoir des organisations sises au CIV	5 628,8	7 695,3
Autres sommes à recevoir	4 894,6	3 248,1
Provision pour créances douteuses	(723,8)	(723,8)
Montant net des créances issues d'opérations avec	<b>9 799,6</b>	<b>10 219,6</b>
<b>Actifs non courants</b>		
<b>Créances issues d'opérations sans contrepartie directe</b>		
Contributions à recevoir des États Membres	15 339,8	780,1
Provision pour créances douteuses	(10 726,5)	(752,0)
<b>Total créances issues d'opérations sans contrepartie</b>	<b>4 613,3</b>	<b>28,1</b>

3.1 Les créances sont indiquées déduction faite des ajustements pour créances douteuses. La provision pour contributions non recouvrées est fondée sur l'expérience passée. Selon les estimations, elle représente les pourcentages indiqués ci-dessous des contributions non acquittées. Aucune provision n'a été constituée pour les contributions volontaires à recevoir.

<b>Contributions non acquittées depuis:</b>	<b>%</b>
Plus de 6 ans	100
4 à 6 ans	80
2 à 4 ans	60
1 à 2 ans	30

3.2 L'évolution de la provision pour contributions non recouvrées est la suivante:

	<i>(En milliers d'euros)</i>
<b>Provision pour créances douteuses et irrécouvrables en début d'année (après retraitement)</b>	<b>105 362,4</b>
Déduction pour contributions versées par des États Membres	(3 190,9)
<b>Provision des créances douteuses et irrécouvrables en fin d'année</b>	<b>102 171,5</b>

3.3 Le montant total de la provision pour créances douteuses et irrécouvrables, qui est de 104 053 698 euros (107 106 368 euros en 2009), se décompose comme suit: 102 171 484 euros (105 362 372 euros en 2009) pour les contributions à recevoir et 1 882 214 euros (1 743 996 euros en 2009) pour les autres créances.

3.4 Les contributions à recevoir à long terme correspondent aux contributions confirmées par les États Membres mais dues plus d'un an après la date de reporting, conformément aux plans de paiement convenus. Elles se montent à 15 339 842 euros (780 057 euros en 2009).

3.5 L'annexe I b), État des contributions, donne des détails sur les contributions non acquittées et le tableau ci-dessous illustre brièvement le vieillissement des contributions à recevoir:

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>%</b>
<b>Année</b>	<i>(En milliers d'euros)</i>	
2009-2010	9 386,4	8,3
2007-2008	8 654,4	7,7
2005-2006	4 469,3	4,0
2004 et avant	90 587,5	80,0
<b>Total, contributions à recevoir avant provision</b>	<b>113 097,6</b>	<b>100,0</b>

**Note 4: Stocks**

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Matériel pour entretien des locaux	1 062,4	1 016,4
Matériel sanitaire et de nettoyage	12,0	7,2
Uniformes	21,7	16,8
Matériel divers	3,2	3,6
<b>Total, stocks</b>	<b>1 099,3</b>	<b>1 044,0</b>

<b>Rapprochement des stocks</b>	<b>Matériel pour entretien des locaux</b>	<b>Matériel sanitaire et de nettoyage</b>	<b>Uniformes</b>	<b>Matériel divers</b>	<b>31 décembre 2010</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Stock initial</b>	1 016,4	7,2	16,8	3,6	1 044,0
Achats en 2010	207,4	19,0	16,5	0,1	243,0
<b>Total stocks disponibles</b>	<b>1 223,8</b>	<b>26,2</b>	<b>33,3</b>	<b>3,7</b>	<b>1 287,0</b>
Déduction: consommation	(136,5)	(13,8)	(11,1)	(0,1)	(161,5)
Déduction: dépréciation	(24,9)	(0,3)	(0,6)	(0,4)	(26,2)
<b>Total, stocks, au 31 décembre 2010</b>	<b>1 062,4</b>	<b>12,1</b>	<b>21,6</b>	<b>3,2</b>	<b>1 099,3</b>

4.1 Les quantités de stocks physiques tirées du Système de gestion des stocks de l'ONUDI sont validées par un inventaire physique et évaluées selon la méthode "premier entré, premier sorti".

4.2 Les stocks sont évalués nets de toute dépréciation ou obsolescence. En 2010, l'ONUDI a réduit la valeur des stocks de 26 209 euros au titre de l'obsolescence et d'autres pertes.

**Note 5: Autres actifs courants**

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Paiements anticipés pour marchandises en transit	1 789,6	3 762,7
Avances au personnel	1 687,6	1 836,0
Avances aux fournisseurs	1 640,8	2 375,1
Intérêts courus	181,9	177,6
Bordereaux interservices électroniques	1 387,7	1 625,8
Transactions interfonds	60 403,0	49 470,9
Autres actifs courants	725,4	3 403,3
<b>Total, autres actifs</b>	<b>67 816,0</b>	<b>62 651,4</b>

5.1 Les paiements anticipés pour marchandises en transit sont des paiements effectués avant la livraison des marchandises ou l'exécution des services, sur présentation des documents d'expédition.

5.2 Les avances au personnel sont les indemnités pour frais d'études, les allocations logement, les frais de voyage remboursables et autres prestations accordées au personnel.

5.3 Les avances aux fournisseurs sont les paiements initiaux effectués à la signature des documents contractuels.

5.4 Les bordereaux interservices électroniques comprennent les bordereaux interservices des bureaux extérieurs non enregistrés pour décembre 2010 et les montants correspondant à des bordereaux en souffrance et à des bordereaux refusés en raison de l'insuffisance des renseignements.

5.5 Les soldes interfonds représentent les sommes dues par d'autres fonds (voir note 13 sur les autres éléments du passif). Ces soldes proviennent de la tenue de comptes bancaires au niveau du Fonds général.

**Note 6: Part des opérations conjointes comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans l'actif net/la situation nette**

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Investissements dans l'économat	814,5	357,5
Investissements dans le service de restauration	170,4	155,0
<b>Part totale des opérations conjointes dans l'actif net/la situation nette</b>	<b>984,9</b>	<b>512,5</b>

6.1 Les organisations sises à Vienne sont convenues que les coûts des services communs fournis par chacune d'elles tels que la restauration, l'économat, le service de sécurité, les services médicaux et la gestion des bâtiments seraient répartis en fonction de ratios de partage des coûts préétablis.

6.2 Ces ratios varient en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés, la surface totale occupée, etc. Chaque année, une fois approuvés par les organisations sises à Vienne dans le tableau convenu à cet égard, ils s'appliquent à la répartition des coûts. Les accords relatifs à la participation aux coûts sont régulièrement revus par la direction. La comptabilisation de toutes les opérations conjointes de l'ONUDI se fonde sur les ratios de partage des coûts applicables aux périodes correspondantes.

Entre 2006 et 2010, les ratios de partage des coûts suivants ont été appliqués pour l'ONUDI:

2010	2009	2008	2007	2006
15,604 %	15,578 %	15,710 %	15,541 %	15,873 %

6.3 Service de restauration: Le Service de restauration est une entité contrôlée conjointement par l'ONUDI et par d'autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne (CIV). Par l'intermédiaire d'une société contractante, il propose, au prix coûtant, des mets, des boissons et des services aux fonctionnaires des organisations et à d'autres groupes particuliers de personnes dans les locaux du CIV.

6.4 En cas de dissolution, tout actif net résiduel est distribué aux Fonds d'aide sociale de l'ONUDI et des autres organisations sises à Vienne. S'il est vrai que l'ONUDI détient une part d'intérêt potentiel dans son Fonds d'aide sociale, celle-ci n'est pas comptabilisée comme actif.

6.5 Le Service de restauration n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant juridiquement détenus par l'ONUDI. L'ONUDI, comme les autres organisations sises au CIV, est donc potentiellement exposée au comblement de tout passif résiduel du Service de restauration.

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes

<b>Service de restauration</b> <b>Informations financières succinctes</b>	<b>31 décembre 2010</b> <i>(En milliers d'euros)</i>
Produits	5 859,9
Coût des ventes	2 171,2
Dépenses nettes de fonctionnement	3 589,5
Actifs courants	1 755,4
Actifs non courants	542,1
Passifs courants	1 203,4
Réserves et soldes inutilisés	1 094,1

6.6 Économat: L'économat est une entité contrôlée conjointement par l'AIEA et d'autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne (CIV). Il vend en hors taxes et au prix coûtant des articles de ménage destinés à la consommation personnelle des fonctionnaires des organisations et d'autres groupes particuliers de personnes.

6.7 En cas de dissolution, tout actif net résiduel est distribué aux Fonds d'aide sociale de l'AIEA et des autres organisations sises à Vienne, en fonction de la proportion des ventes aux fonctionnaires des différentes organisations sur une période de cinq ans précédant la dissolution. S'il est vrai que l'AIEA détient une part d'intérêt potentiel dans son Fonds d'aide sociale, celle-ci n'est pas comptabilisée comme actif.

6.8 L'économat n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant juridiquement détenus par l'AIEA, qui est par conséquent potentiellement exposée au comblement de tout passif résiduel de l'économat.

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

<b>Économat</b> <b>Informations financières succinctes</b>	<b>31 décembre 2010</b> <i>(En milliers d'euros)</i>
Produits	27 914,8
Coût des ventes	22 971,4
Dépenses nettes de fonctionnement	2 014,9
Actifs courants	11 991,4
Actifs non courants	451,8
Passifs courants	291,1
Passifs non courants	5 311,0
Actif net/situation nette	6 841,1

6.9 Service des bâtiments: le Service des bâtiments est chargé du fonctionnement et de la gestion des installations matérielles du CIV. L'ONUDI est l'organisme opérateur du service doté d'un pouvoir de décision sur les politiques financières et opérationnelles définies par le Comité des services communs, qui se compose des représentants respectifs de l'ONUDI, de l'AIEA, de l'ONU et de l'OTICE. Le Service est par conséquent considéré comme une opération conjointe soumise au contrôle conjoint de toutes les organisations sises au CIV. Il n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant détenus au nom de l'ONUDI.

6.10 Les organisations sises au CIV contribuent chaque année au budget du Service des bâtiments pour un montant déterminé selon le ratio approuvé visé au paragraphe 6.1, sauf pour ce qui est du remboursement pour des projets ponctuels, qui se fait selon le principe du recouvrement des coûts. Si l'intérêt résiduel des organisations dans le Service des bâtiments n'est défini dans aucun document, pas plus que le mode de distribution de cet intérêt en cas de dissolution du fonds, le service fonctionnant selon le principe "ni gain ni perte", le solde net de dépenses des contributions versées par les organisations est comptabilisé comme intérêt reporté en attendant d'être décaissé pour la prestation future de services (voir note 12.4).

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

<b>Service des bâtiments</b> <b>Informations financières succinctes</b>	<b>31 décembre 2010</b> <i>(En milliers d'euros)</i>
Produits	18 576,8
Dépenses	18 576,8
Actifs courants	41 778,6
Actifs non courants	257,7
Passifs courants	28 247,7
Passifs non courants	13 788,6
Actif net/situation nette	-

6.11 Les coûts liés aux autres services communs, tels que le service de sécurité et les services médicaux, sont imputés selon le principe du remboursement des coûts. En 2010, les dépenses correspondantes se sont montées à 1 757 808 euros et à 211 573 euros respectivement.

## Note 7: Immobilisations corporelles

	Mobilier et équipements	Matériel de communications et de technologies de l'information	Véhicules	Machines	Total
<b>Coût</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)	1 581,0	4 851,2	1 386,6	1 994,1	9 812,9
Acquisitions	47,6	331,7	242,7	41,0	663,0
Cessions	(40,0)	(303,3)	(108,0)	(253,3)	(704,6)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>1 588,6</b>	<b>4 879,6</b>	<b>1 521,3</b>	<b>1 781,8</b>	<b>9 771,3</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)	1 412,8	4 125,6	711,9	1 843,4	8 093,7
Dotation aux amortissements pendant l'année	45,0	359,8	157,6	(9,1)	553,3
Cessions	(39,1)	(301,1)	(89,1)	(201,9)	(631,2)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>1 418,7</b>	<b>4 184,3</b>	<b>780,4</b>	<b>1 632,4</b>	<b>8 015,8</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	168,2	725,6	674,7	150,7	1 719,2
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>169,9</b>	<b>695,3</b>	<b>740,9</b>	<b>149,4</b>	<b>1 755,5</b>

7.1 Avant l'adoption des normes IPSAS, la valeur des biens non consommables et les articles d'une certaine valeur étaient indiqués dans les notes afférentes aux états financiers, comme le prévoyaient les Normes comptables du système des Nations Unies, et aucune valeur d'amortissement n'était calculée. Les seuils fixés pour l'inscription de biens non consommables et d'articles d'une certaine valeur au registre des immobilisations corporelles étaient respectivement de 1 700 euros et de 600 euros.

7.2 Les soldes d'ouverture des immobilisations corporelles correspondent à la comptabilisation initiale des principales catégories d'immobilisations corporelles à leur coût à la date d'acquisition et, conformément aux dispositions transitoires de la norme IPSAS 17, à l'exclusion des actifs de la coopération technique et des bâtiments.

7.3 Les éléments d'immobilisations corporelles sont capitalisés si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 600 euros. Ils sont amortis suivant la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Le seuil est examiné périodiquement.

7.4 Les éléments d'immobilisations corporelles sont examinés chaque année pour déterminer les pertes de valeur. En 2010, aucune perte de valeur n'a été enregistrée. La valeur comptable des immobilisations corporelles retirées du service actif et restant détenues en vue de leur sortie était la suivante: a) valeur d'inventaire de 293,4 euros pour les éléments d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette nulle; et b) valeur d'inventaire de 23,8 euros pour les éléments d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette (de 10,7 euros).

7.5 La valeur comptable brute (valeur d'inventaire) des éléments d'immobilisations corporelles entièrement amortis mais toujours utilisés se monte à 6 562,3 euros à la fin de l'exercice.

## Note 8: Actifs incorporels

	Capitalisation en cours	Logiciel acquis à l'extérieur	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>			
<b>Coût</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)	-	650,3	<b>650,3</b>
Acquisitions	1 505,2	17,5	<b>1 522,7</b>
Cessions	-	(361,0)	<b>(361,0)</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>1 505,2</b>	<b>306,8</b>	<b>1 812,0</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)	-	442,4	<b>442,4</b>
Dotations aux amortissements pendant l'année	-	48,5	<b>48,5</b>
Cessions	-	(361,0)	<b>(361,0)</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>-</b>	<b>129,9</b>	<b>129,9</b>
<b>Valeur comptable nette</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	-	<b>207,9</b>	<b>207,9</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>1 505,2</b>	<b>176,9</b>	<b>1 682,1</b>

8.1 Les actifs incorporels sont capitalisés lorsque leur coût dépasse le seuil de 1 700 euros, sauf les logiciels de conception interne pour lesquels ce montant est fixé à 25 000 euros, non compris les coûts de recherche et de maintenance. Aucun logiciel de conception interne n'a été enregistré pour le compte de l'ONUDI en fin d'exercice.

8.2 La capitalisation en cours comprend le coût des licences du nouveau progiciel de gestion intégré, qui ne sera capitalisé que, lorsqu'il deviendra aussi fonctionnel que l'envisage la direction, ce qui est prévu pour le second semestre 2011.

**Note 9: Actifs non courants**

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Avance initiale à l'économat	808,9	808,9
Dépôts pour location	127,0	108,5
<b>Total actifs non courants</b>	<b>935,9</b>	<b>917,4</b>

9.1 Les contributions à long terme sont dues après plus d'une année, conformément aux dispositions des accords.

**Note 10: Dettes**

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Soldes dus aux États Membres	11 765,4	22 424,0
Contributions volontaires – soldes non utilisés	30,3	-
Intérêts sur les fonds alimentés par les donateurs	15 107,2	16 368,6
Divers	372,7	319,9
<b>Total dettes</b>	<b>27 275,6</b>	<b>39 112,5</b>

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Composition:</b>		
Dettes issues d'opérations sans contrepartie directe	26 942,6	38 849,6
Dettes issues d'opérations avec contrepartie directe	333,0	262,9
<b>Total dettes</b>	<b>27 275,6</b>	<b>39 112,5</b>

10.1 Les soldes dus aux États Membres représentent le solde non utilisé des contributions, des contributions reçues les années antérieures et les intérêts excédentaires sur les prévisions budgétaires, qui attendent leur distribution aux États Membres qui remplissent les conditions requises ou les instructions de ces derniers concernant leur emploi.

10.2 Le passif des contributions volontaires représente le solde en attente de remboursement ou de reprogrammation des contributions volontaires non dépensées afférentes à des projets achevés.

10.3 L'affectation des intérêts provenant des placements de fonds alimentés par les donateurs, nets de frais bancaires et des gains et pertes de change, est régie par des accords conclus avec les donateurs. Le montant figurant sous les dettes correspond aux intérêts cumulés jusqu'à ce que le donateur donne des instructions concernant son emploi.

### Note 11: Avantages accordés au personnel

	31 décembre 2010			Solde d'ouverture 1 <sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)
	Évaluation actuarielle	Évaluation de l'ONUDI	Total	
	<i>(En milliers d'euros)</i>			
Avantages à court terme	-	514,6	514,6	701,0
Avantages après la cessation de service	118 023,2	-	118 023,2	92 835,1
Autres avantages à long terme	5 092,3	-	5 092,3	4 574,5
<b>Total passifs relatifs aux avantages accordés au personnel</b>	<b>123 115,5</b>	<b>514,6</b>	<b>123 630,1</b>	<b>98 110,6</b>
				<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
			<b>31 décembre 2010</b>	
			<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Composition:</b>				
Passifs courants		514,6		701,0
Passifs non courants		123 115,5		97 409,6
<b>Total, passifs relatifs aux avantages accordés au personnel</b>		<b>123 630,1</b>		<b>98 110,6</b>

### Évaluation du passif relatif aux avantages accordés au personnel

11.1 Le passif relatif aux avantages accordés au personnel est déterminé par des actuaires professionnels ou calculé par l'ONUDI sur la base des données du personnel et des paiements antérieurs. Au 31 décembre 2010, il se montait au total à 123,6 millions d'euros, dont 123,1 millions calculés par des actuaires et 0,5 million par l'ONUDI.

#### Avantages à court terme

11.2 Les avantages à court terme correspondent aux salaires, aux voyages de congé dans les foyers et aux indemnités pour frais d'études.

#### Avantages après la cessation de service

11.3 Les avantages dus après la cessation de service sont les plans à prestations définies comprenant l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et l'indemnité de fin de service, de même que le remboursement des frais de voyage et d'expédition des effets personnels à la cessation de service.

11.4 L'assurance maladie après la cessation de service est un plan qui permet aux retraités et aux membres de leur famille qui remplissent les conditions requises de participer au régime général d'assurance maladie, au régime complémentaire d'assurance maladie ou au régime d'assurance maladie de la Gebietskrankenkasse (GKK) autrichienne.

11.5 L'indemnité de fin de service est une prestation versée aux agents des services généraux de l'ONUDI à Vienne, à la cessation de service. Elle est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire final.

11.6 La prime de rapatriement est une prestation versée aux administrateurs à la cessation de service, de même que le remboursement des frais de voyage et d'expédition des effets personnels.

#### **Autres avantages à long terme**

11.7 Les autres avantages à long terme sont les jours de congé annuel accumulés, qui sont payés aux fonctionnaires à la cessation de service.

#### **Évaluation actuarielle des avantages après la cessation de service et des autres prestations à long terme**

11.8 Les passifs résultant des avantages après la cessation de service et des autres prestations à long terme sont déterminés par des actuaires indépendants. Ces avantages sont établies conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONUDI pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux.

11.9 Le passif de fin d'année relatif à l'assurance maladie après la cessation de service, aux primes de rapatriement et au paiement des jours de congé annuel accumulés est déterminé sur la base de l'évaluation actuarielle effectuée en 2009, ajustée aux variations du taux d'actualisation.

11.10 Les engagements au titre de l'indemnité de fin de service sont déterminés par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2010.

#### **Hypothèses actuarielles**

11.11 La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en déduisant le paiement futur estimé requis pour régler l'engagement résultant du service rendu par l'employé pendant l'exercice actuel et les exercices précédents, par application des taux d'intérêt d'obligations de société de bonne qualité pour les années de maturité correspondantes, selon toute une série d'hypothèses et de méthodes.

11.12 Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur, au 31 décembre 2010, du passif relatif aux avantages après la cessation de service et aux autres avantages à long terme.

- Méthode actuarielle: les engagements relatifs aux avantages accordés au personnel sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.
- Périodes d'attribution: pour l'assurance maladie après la cessation de service, la période d'attribution va de la date d'entrée en fonctions à la date à laquelle le fonctionnaire peut y prétendre pleinement. Pour les prestations relatives au rapatriement, elle correspond à la durée de service à concurrence de 12 ans, durée qui ouvre les droits à la prime maximale, la prime étant réduite en proportion des années manquantes. Au terme de douze années, seules les augmentations de traitements futures ont des incidences sur les engagements. Pour les jours de congé annuel, la période d'attribution va de la date de recrutement à la date de la cessation de service, les jours de congé pouvant être accumulés jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour l'indemnité de fin de service, elle va de la date de recrutement, qui marque le début des années de service reconnues, à la date où la prestation progressive est due.

- Mortalité: les taux de mortalité avant et après le départ à la retraite se fondent sur l'évaluation actuarielle réalisée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2009, ainsi que sur les taux de départ et de départ à la retraite.
- Taux d'actualisation: 5,00 % pour l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et les jours de congé annuel, et 4,75 % pour l'indemnité de fin de service.
- Taux tendanciels des frais médicaux: 6,00 % pour 2010, 5,91 % pour 2011, 5,82 % pour 2012 et décroissance jusqu'à un taux de 4,5 % en 2027.
- Taux d'augmentation des traitements: varient selon l'âge et la catégorie; l'augmentation moyenne pondérée est de 6,6 %.
- Prime de rapatriement: on part du principe que tous les administrateurs ont droit à cette prime qui leur est versée à la cessation de service et que 60 % des fonctionnaires sont mariés.
- Frais afférents aux voyages de rapatriement: augmentation annuelle de 4,00 % au cours des prochaines années.
- Paiement des jours de congé annuel accumulés: on part du principe que tous les fonctionnaires y ont droit à la cessation de service. Les taux d'accumulation des jours de congé varient en fonction du nombre d'années de service.

11.13 L'évolution des frais médicaux retenue comme hypothèse a des incidences importantes sur les montants comptabilisés dans l'état de la performance financière. Une différence d'un point de pourcentage des taux tendanciels des frais médicaux retenus comme hypothèse aurait les conséquences suivantes:

Impact sur	<b>Hausse d'un point de pourcentage</b>	<b>Baisse d'un point de pourcentage</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Engagements cumulés en fin d'année au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	13 544,3	(10 944,7)
Coût des prestations au titre des services rendus et charges d'intérêt	1 279,2	(1 000,0)

## Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations relatives au rapatriement	Congé annuel	Indemnité de fin de service	Total
	<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2009 (chiffres après retraitement)</b>	69 646,5	11 761,6	4 574,5	11 427,0	<b>97 409,6</b>
Coût des prestations au titre des services rendus en 2010	1 919,2	382,6	577,8	428,0	<b>3 307,6</b>
Charges financières pour 2010	5 232,8	758,1	282,2	512,0	<b>6 785,1</b>
Montant brut des prestations effectivement versées en 2010	(2 266,4)	(743,5)	(487,1)	(800,0)	<b>(4 297,0)</b>
Pertes actuarielles	17 507,0	712,1	104,2	(286,2)	<b>18 037,1</b>
Pertes actuarielles (opérations conjointes)	2 026,7	(0,5)	40,7	(193,8)	<b>1 873,1</b>
<b>Engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2010</b>	<b>94 065,8</b>	<b>12 870,4</b>	<b>5 092,3</b>	<b>11 087,0</b>	<b>123 115,5</b>

## Dépenses annuelles pour 2010

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations relatives au rapatriement	Congé annuel	Indemnité de fin de service	Total
	<i>(En milliers d'euros)</i>				
Coût des prestations au titre des services rendus	1 919,2	382,6	577,8	428,0	<b>3 307,6</b>
Charges financières	5 232,8	758,0	282,2	512,0	<b>6 785,0</b>
<b>Total des dépenses comptabilisées en 2010</b>	<b>7 152,0</b>	<b>1 140,6</b>	<b>860,0</b>	<b>940,0</b>	<b>10 092,6</b>

## Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

11.14 L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un système de prévoyance multi-employeurs par capitalisation à cotisations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent y être affiliées les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

11.15 Une évaluation actuarielle de la Caisse est effectuée tous les deux ans. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse des pensions est la méthode des “agrégats avec intrants” et a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses engagements actuels et futurs sur la base de différentes séries d’hypothèses concernant l’évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. Il ressort du rapport annuel de la Caisse pour 2009 que l’évaluation actuarielle est réalisée tous les deux ans depuis 1997 au moins. Le Comité des commissaires aux comptes de l’Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l’Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle correspond à la situation au 31 décembre 2009.

11.16 L’obligation financière de l’ONUDI à l’égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite, au taux uniforme spécifié par les Statuts de la Caisse (7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées) établi par l’Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu’une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l’article 26 des Statuts de la Caisse.

11.17 Ces paiements n’interviennent que si et quand l’Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l’article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l’évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu’elle a payées au cours des trois années précédant la date de l’évaluation. À la date d’élaboration des présents états financiers, ces dispositions n’avaient pas été invoquées par l’Assemblée générale.

11.18 Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d’autres organisations, de sorte qu’il n’existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs et les coûts du régime de pensions entre les différentes organisations affiliées. Comme l’ONUDI, pas plus que les autres organisations affiliées, n’est pas à même d’identifier la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime des pensions de façon suffisamment fiable, elle a considéré ce régime comme s’il s’agissait d’un régime à contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS 25, avantages accordés au personnel.

11.19 En 2010, les cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se sont montées au total à 16,3 millions de dollars. Le montant des cotisations prévues pour 2011 devrait être peu différent.

### **Régime de sécurité sociale applicable aux consultants titulaires de contrats de louage de services**

11.20 Les consultants de l’ONUDI qui sont titulaires de contrats de louage de services ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux normes et conditions locales. Toutefois, l’ONUDI n’a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d’auto-assurance. Tous les contrats de louage de services stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de louage de services n’ont pas le statut de fonctionnaires de l’ONUDI et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de l’ONU.

**Note 12: recettes par anticipation**

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Contributions reçues par anticipation	3 113,5	489,0
Contributions volontaires reçues par anticipation	20 155,7	20 014,0
Avances reçues des organisations sises au CIV	7 274,4	6 457,9
Soldes auprès d'autres organismes des Nations Unies	4 489,9	2 838,8
Report Service des bâtiments	25 389,9	23 382,9
Contributions volontaires assorties d'obligation de résultat	16 092,6	-
<b>Total recettes par anticipation</b>	<b>76 516,0</b>	<b>53 182,6</b>

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (chiffres après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Composition:</b>		
Avances issues d'opérations sans contrepartie directe	43 851,7	23 341,7
Avances issues d'opérations avec contrepartie directe	32 664,3	29 840,9
<b>Total recettes par anticipation</b>	<b>76 516,0</b>	<b>53 182,6</b>

12.1 Les contributions versées par les États Membres à valoir sur les contributions de l'exercice suivant sont comptabilisées dans le compte des recettes par anticipation. Les contributions volontaires reçues par anticipation représentent des fonds reçus de donateurs qui attendent d'être affectés à des activités de projet spécifiques.

12.2 Les avances reçues des organisations sises au CIV comprennent les fonds reçus pour des programmes de travaux spéciaux réalisés par le Service des bâtiments au CIV.

12.3 Les soldes auprès d'autres organismes des Nations Unies comprennent les comptes de compensation services et projets détenus auprès du PNUD et d'autres projets des Nations Unies mis en œuvre par l'ONUDI.

12.4 Les soldes des fonds figurant sur le compte spécial du Service des bâtiments, reclassés en tant qu'opération conjointe (coentité selon les normes IPSAS), sont comptabilisés dans le compte report Service des bâtiments (voir note 6.9).

12.5 Les contributions volontaires assorties de conditions concernant leur emploi sont comptabilisées dans un compte de passif en attendant l'exécution de l'obligation de résultat prévue dans les accords.

**Note 13: Autres passifs**

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
Gain/perte de change non réalisé	2 431,1	2 213,9
Charges à payer au titre des biens/services reçus mais non payés	7 016,8	9 527,2
Opérations interfonds	60 403,0	49 471,0
Autres passifs	1 968,6	1 802,7
Garanties à long terme – dépôts bancaires et dépôts de location	129,4	110,9
<b>Total autres passifs</b>	<b>71 948,9</b>	<b>63 125,7</b>

	<b>31 décembre 2010</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010 (après retraitement)</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Composition:</b>		
Passifs courants	71 819,5	63 014,8
Passifs non courants	129,4	110,9
<b>Total autres passifs</b>	<b>71 948,9</b>	<b>63 125,7</b>

13.1. Les gains de change représentent le solde des gains réalisés résultant de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros au titre des Fonds d'affectation spéciale, avant l'introduction de la gestion en euros des projets de coopération technique en 2004. Le solde est conservé dans l'attente d'une décision quant à son affectation.

13.2. Les charges à payer sont des passifs à payer au titre de biens ou de services qui ont été reçus par l'ONUDI ou fournis à celle-ci, mais qui n'ont pas été facturés ou fait l'objet d'un accord formalisé avec les fournisseurs.

13.3. Les soldes des comptes interfonds sont les montants dus à d'autres fonds (voir Note 5 pour l'actif correspondant). Ils résultent de la tenue des comptes bancaires à un certain niveau du Fonds général.

13.4. Les autres passifs sont principalement des factures à payer à l'Office des Nations Unies à Vienne au titre des services de conférence, services linguistiques, services de communication et services de traduction fournis en 2010.

**Note 14: Soldes des fonds**

	<b>Fonds du budget ordinaire</b>					<b>Total</b>
	<b>Fonds destinés à la coopération technique</b>	<b>Autres fonds</b>	<b>Solde des fonds</b>	<b>Programme ordinaire de coopération technique</b>	<b>Fonds de roulement</b>	
	<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (après retraitement)</b>	227 865,9	1 262,7	(62 846,7)	5 115,2	7 423,1	<b>178 820,2</b>
Excédent net pour l'exercice	72 761,9	8 424,0	1 684,0	1 001,3	-	<b>83 871,2</b>
<b>Total partiel</b>	<b>300 627,8</b>	<b>9 686,7</b>	<b>(61 162,7)</b>	<b>6 116,5</b>	<b>7 423,1</b>	<b>262 691,4</b>
<b><u>Mouvements en cours d'exercice</u></b>						
Montants portés au crédit des États Membres	-	-	(7 818,5)	-	-	<b>(7 818,5)</b>
Virement (de)/à la provision pour retard dans le recouvrement des contributions	-	-	3 190,9	-	-	<b>3 190,9</b>
Gains/(pertes) actuariels	1,0	(812,7)	(17 212,4)	(13,0)	-	<b>(18 037,1)</b>
Autres ajustements	(22,4)	-	-	-	-	<b>(22,4)</b>
<b>Total mouvements en cours d'exercice</b>	<b>(21,4)</b>	<b>(812,7)</b>	<b>(21 840,0)</b>	<b>(13,0)</b>	<b>-</b>	<b>(22 687,1)</b>
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2010</b>	<b>300 606,4</b>	<b>8 874,0</b>	<b>(83 002,7)</b>	<b>6 103,5</b>	<b>7 423,1</b>	<b>240 004,3</b>

**Coopération technique**

14.1 Les soldes des fonds destinés à la coopération technique représentent la part non utilisée des contributions volontaires devant être employée pour couvrir les besoins opérationnels futurs des activités de projet.

**Budget ordinaire**

14.2 Le solde négatif des fonds du budget ordinaire résulte des prestations sociales directes qui s'élevaient à 101,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## Autres fonds

## Mouvements des autres fonds

	1 <sup>er</sup> janvier 2010 (après retraitement)	Autres mouvements en 2010	Excédent/ déficit net pour l'exercice	31 décembre 2010
<i>En milliers d'euros</i>				
Fonds du COMFAR	1 283,8	(0,8)	104,5	<b>1 387,5</b>
Budget opérationnel	(2 559,5)	(811,9)	2 204,4	<b>(1 167,0)</b>
Fonds pour la rénovation organisationnelle	-	-	5 031,6	<b>5 031,6</b>
Fonds pour les activités de coopération technique	-	-	754,2	<b>754,2</b>
Crédits additionnels au titre du budget ordinaire – sécurité au CIV	952,1	-	(158,6)	<b>793,5</b>
Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente	264,9	-	15,4	<b>280,3</b>
Économat	1 166,4	-	457,0	<b>1 623,4</b>
Service de restauration	155,0	-	15,5	<b>170,5</b>
<b>Total</b>	<b>1 262,7</b>	<b>(812,7)</b>	<b>8 424,0</b>	<b>8 874,0</b>

14.3 Les autres fonds se composent principalement des soldes des comptes spéciaux créés pour les dépenses d'appui aux programmes, le renforcement des mesures de sécurité au CIV, l'initiative de gestion du changement de l'ONUDI et les activités de coopération technique consacrées à la sécurité alimentaire et aux énergies renouvelables, ainsi que du fonds du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) et du fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente.

14.4 Les recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes, calculées en fonction des dépenses des programmes dans le cadre des activités de coopération technique extrabudgétaires, sont comptabilisées avant l'engagement des dépenses ou les décaissements et sont portées au crédit du compte spécial pour financer le budget opérationnel.

14.5 À sa onzième session, la Conférence générale a créé, à compter de l'année 2006, un compte spécial aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité au CIV (décision GC.11/Dec.15). Ce compte spécial n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Compte tenu de son objet et de sa durée spécifiques, il figure à la rubrique "autres fonds du Siège" dans les états financiers.

14.6 Par sa décision GC.13/Dec.15(h), la Conférence générale a créé les comptes spéciaux à partir des soldes inutilisés des crédits ouverts dus aux États Membres en 2010 pour financer l'initiative de gestion du changement et les activités de coopération technique axées sur i) l'amélioration de la sécurité alimentaire par la promotion de l'agro-industrie et de l'agribusiness et ii) les énergies renouvelables pour les activités productives. Les soldes des fonds consacrés à ces deux activités s'élevaient au 31 décembre 2010 à 5 031 640 et à 754 186 euros respectivement.

14.7 Le fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente a été créé au cours de l'exercice biennal 1998-1999, comme il ressort du document GC.7/21 et de la décision GC.7/Dec.16, pour planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages. La moitié des recettes tirées de la vente de publications y est versée, et la totalité des dépenses liées à la promotion, à la commercialisation et aux activités de publication y est imputée.

### Programme ordinaire de coopération technique

14.8 Conformément à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale, un compte spécial a été créé pour des crédits librement programmables au titre du Programme ordinaire de coopération technique, non assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier.

### Fonds de roulement

14.9 Par sa décision GC.2/Dec.27, la Conférence générale a créé le Fonds de roulement et l'a doté de 9 millions de dollars pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions et pour les dépenses imprévues et extraordinaires. Lors de sessions ultérieures, elle a progressivement ramené ce montant à 6 610 000 dollars. Avec l'adoption de la formule de versement des contributions en euros, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ce montant a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui a porté la dotation du Fonds à 7 423 030 euros. La Conférence générale a décidé (GC.13/Dec.11) de maintenir le Fonds au même niveau pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Fonds est alimenté par les contributions des États Membres selon le barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

### Note 15: Réserves

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010</b>		
	<b>(après retraitement)</b>	<b>Mouvements en 2010</b>	<b>31 décembre 2010</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>		
Réserve pour indemnités lors de la cessation de service du personnel de projet	1 285,5	183,4	<b>1 468,9</b>
Assurance du matériel affecté aux projets	66,0	6,5	<b>72,5</b>
Réserve opérationnelle obligatoire	3 411,2	37,4	<b>3 448,6</b>
Réserve pour indemnités lors de la cessation de service	5 499,3	-	<b>5 499,3</b>
Appendice D – réserve pour versements d'indemnités	2 458,9	390,6	<b>2 849,5</b>
Réserve pour fluctuation des taux de change	11 878,7	(1 064,5)	<b>10 814,2</b>
<b>Total</b>	<b>24 599,6</b>	<b>(446,6)</b>	<b>24 153,0</b>

### Réserve opérationnelle obligatoire

15.1 Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros). Dans sa décision IDB.30/Dec.2, le Conseil a ramené à 3 030 000 euros la dotation de la réserve opérationnelle. Cette réserve vise principalement à protéger des déficits imprévus des recettes perçues en remboursement des dépenses d'exécution et d'appui ou du fait d'ajustements de change et d'ajustements au titre de l'inflation, et à permettre de s'acquitter d'obligations statutaires en cas de cessation soudaine d'activités inscrites au budget opérationnel.

15.2 Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le blocage de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (418 550 euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2010). Cette réserve a pour objet de garantir la liquidité financière du Fonds et de compenser les fluctuations de trésorerie.

**Réserve pour indemnités lors de la cessation de service**

15.3 En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Conformément à la décision GC.7/Dec.17 de la Conférence générale, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice biennal 1992-1993, l'allocation pour l'exercice biennal 1994-1995 ne s'est pas accompagnée de liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. Le montant cumulé des prélèvements effectués sur cette réserve (sur les deux montants qui y ont été virés) entre 1995 et 2001 est de 18 546 191 dollars. Le solde, soit 4 900 541 dollars, a été converti en euros le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par application du taux de change approuvé par la Conférence générale (décision GC.9/Dec.15). Les soldes résultant de ces deux décisions susmentionnées s'élèvent donc à 1 109 698 et 4 389 609 euros, respectivement.

**Réserve pour fluctuation des taux de change**

15.4 Dans sa décision GC.8/Dec.16, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer une réserve à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier ne s'appliqueraient pas. Cette réserve a ainsi été créée au cours de l'exercice biennal 2002-2003, afin de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédit et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances, et pour la monnaie de compte. Le montant qui a été viré de la réserve en 2010 correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et la valeur en euros des montants en dollars inscrits au budget.

**Réserve pour versements d'indemnités**

15.5 Une provision calculée à raison d'1 % du traitement de base net est constituée afin de couvrir le paiement des indemnités visées à l'appendice D aux personnels rémunérés sur les ressources destinées à la coopération technique autres que les arrangements interorganisations et certains fonds d'affectation spéciale.

**Réserve pour indemnités lors de la cessation de service du personnel de projet**

15.6 Cette réserve comprend principalement la provision calculée à raison de 8 % du traitement de base net constituée afin de couvrir le paiement des primes de rapatriement aux personnels rémunérés sur les ressources destinées à la coopération technique autres que les arrangements interorganisations et certains fonds d'affectation spéciale.

**Note 16: Produits**

	<b>Note</b>	<b>31 décembre 2010</b>
		<i>(En milliers d'euros)</i>
<b>Contributions mises en recouvrement</b>	<b>16,1</b>	<b>78 304,6</b>
<b>Contributions volontaires</b>		
Pour la coopération technique		167 686,6
Pour les activités ordinaires d'appui		6 237,2
<b>Total partiel, contributions volontaires</b>	<b>16,2</b>	<b>173 923,8</b>
<b>Produits des actifs financiers</b>	<b>16,3</b>	<b>551,0</b>
<b>Activités génératrices de produits</b>		
Publications destinées à la vente		91,3
COMFAR		374,4
Autres ventes		71,2
<b>Total partiel, activités génératrices de produits</b>	<b>16,4</b>	<b>536,9</b>
<b>Part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes</b>		
Service de restauration		15,5
Économat		456,9
<b>Total partiel, part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes</b>	<b>16,5</b>	<b>472,4</b>
<b>Recettes accessoires</b>		
Virement de/à la réserve pour fluctuation des taux de change	<b>16,6</b>	1 064,5
Autres	<b>16,7</b>	416,2
<b>Total partiel, recettes accessoires</b>		<b>1 480,7</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>255 269,4</b>

16.1 La Conférence générale a approuvé le financement d'un montant de 156 609 188 euros prévu au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (décision GC.13/Dec.14) à partir des contributions des États Membres mises en recouvrement. Par conséquent, 78 304 594 euros représentant la moitié de ce montant ont été mis en recouvrement en 2010. Conformément à l'article 5.5 c) du Règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

16.2 Les contributions volontaires sont comptabilisées dès la signature d'un accord irrévocable entre l'ONUDI et le donateur, pour autant qu'elles ne soient pas assorties de conditions limitant l'emploi des fonds. Elles comprennent également, conformément à la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale, les soldes inutilisés des crédits ouverts des années antérieures auxquels ont volontairement renoncé les États Membres afin de financer l'initiative de gestion du changement et les comptes spéciaux destinés aux activités de coopération technique.

16.3 Les produits des actifs financiers représentent les intérêts créditeurs et les intérêts courus sur les dépôts à court terme détenus dans des institutions financières.

16.4 Les recettes provenant d'activités génératrices de produits comprennent les ventes de publications, le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) et le recouvrement des coûts des services techniques.

16.5 La part de l'excédent net de l'ONUDI résultant des services de restauration et de l'économat est comptabilisée selon la formule de partage des coûts convenue par les organisations internationales sises au CIV pour les services communs mentionnée à la Note 6.

16.6 Elle correspond au montant viré de la réserve pour fluctuation des taux de change pour 2010 en raison de la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et la valeur en euros des montants en dollars inscrits au budget (voir Note 15.4).

16.7 Le remboursement de dépenses imputées sur des exercices précédents, les ristournes accordées par les agents de voyage, les dépenses d'appui facturées à l'OTICE et d'autres soldes créditeurs divers sont comptabilisés sous "recettes accessoires".

### Contributions en nature

16.8 Au cours de l'exercice, des services en nature d'un montant estimé à 1 052 740 euros ont été reçus, principalement d'États Membres, pour l'appui aux projets de l'ONUDI et au fonctionnement des bureaux extérieurs. Le montant est calculé à sa juste valeur. Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les états financiers, comme en a décidé l'ONUDI conformément à la norme IPSAS 23. La nature et le type des principaux services en nature reçus sont les suivants:

	<b>31 décembre 2010</b>
	<i>(En milliers d'euros)</i>
<b>Contribution au titre de:</b>	
Bureaux	520,2
Mobilier et équipements	45,0
Matériel de communications et de technologies de l'information	45,0
Véhicules	73,5
Machines	76,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	45,0
Autres services	73,6
Contribution aux conférences, ateliers et formations	73,1
Services de personnel	101,1
<b>Total services en nature</b>	<b>1 052,7</b>

**Note 17: Dépenses**

	<b>Note</b>	<b>31 décembre 2010</b>
		<i>(En milliers d'euros)</i>
<b>Rémunération du personnel</b>		
Traitements		36 278,0
Prestations et indemnités dues au personnel		28 171,8
Personnel temporaire		1 502,5
Personnel de projet		43 746,8
Contrats de consultant		2 773,3
<b>Rémunération et avantages accordés au personnel</b>	<b>17,1</b>	<b>112 472,4</b>
Voyages		7 754,9
Location, éclairage, chauffage, énergie et eau, et entretien		3 514,7
Stocks consommés/distribués		161,6
Technologies de l'information, communications et automatisations		1 870,4
Matériel non réutilisable		277,3
Autres dépenses de fonctionnement		3 990,2
Dépenses de fonctionnement liées aux projets		4 590,1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>17,2</b>	<b>22 159,2</b>
<b>Services contractuels liés aux projets</b>	<b>17,3</b>	<b>26 301,2</b>
<b>Fournitures de bureau et consommables</b>	<b>17,4</b>	<b>292,0</b>
<b>Matériel destiné à la coopération technique porté aux dépenses</b>	<b>17,5</b>	<b>15 714,8</b>
<b>Dépréciation et dotations aux amortissements</b>	<b>7,8</b>	<b>601,8</b>
<b>Différences de conversion monétaire</b>	<b>17,6</b>	<b>(18 503,7)</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>17,7</b>	<b>12 360,5</b>
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>		<b>171 398,2</b>

17.1 Les traitements et les avantages accordés au personnel concernent le personnel et les consultants de l'ONUDI, ainsi que les titulaires de contrats de louage de services. Les dépenses de personnel de projet comprennent le recours à des experts, à des consultants nationaux et à un personnel d'appui administratif, ainsi que les voyages effectués dans le cadre de projets.

17.2 Les dépenses de fonctionnement englobent les voyages, l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, le fonctionnement des bureaux extérieurs, les activités financées en commun par les organismes du système des Nations Unies, les technologies de l'information et les communications, ainsi que les contributions aux services communs du CIV.

17.3 Les services contractuels liés aux projets sont les contrats de sous-traitance conclus pour les activités de mise en œuvre des projets.

17.4 Les fournitures de bureau et les consommables comprennent le coût des biens et services exclusivement utilisés par l'ONUDI dans les activités menées au titre du budget ordinaire et les activités de coopération technique.

17.5 Les dépenses relatives au matériel destiné à la coopération technique portent sur les machines et équipements achetés en cours d'exercice dans le cadre des projets de coopération technique.

17.6 Les différences de conversion monétaire sont principalement dues à la réévaluation des soldes bancaires et éléments d'actif et de passif non libellés en euro en fin d'exercice.

17.7 Les autres dépenses comprennent les bourses et les formations relatives aux projets, ainsi que les coûts liés aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI (conférences, langues, traduction, documentation, etc.).

### **Note 18: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs**

18.1 Le budget et les comptes de l'ONUDI sont établis selon des conventions comptables différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, le tableau des variations d'actif net et le tableau des flux de trésorerie reposent sur la comptabilité d'exercice intégrale qui suit une classification fondée sur la nature des dépenses dans l'état de la performance financière, tandis que l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (état 5) est établi selon une méthode de comptabilité de caisse modifiée.

18.2 Comme le prévoit la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants effectifs présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au choix du moment et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

18.3 Les différences de base se produisent lorsque le budget approuvé est préparé selon une convention comptable différente, comme indiqué au paragraphe 18.1 ci-dessus.

18.4 Les différences temporaires se produisent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable indiquée dans les états financiers. Il n'y a pas de différences temporaires dans la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs de l'ONUDI.

18.5 Les différences relatives aux entités se produisent lorsque le budget omet des programmes ou des entités qui font partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont préparés.

18.6 Les différences de présentation sont des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation du tableau des flux de trésorerie et de l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.

18.7 Le rapprochement des montants effectifs sur une base comparable dans l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (état 5) et des montants effectifs dans le tableau des flux de trésorerie (état 4) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 est présenté ci-après:

	2010			Total
	Exploitation	Placement	Financement	
	<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Montants effectifs sur une base comparable (état 5)</b>	(82 123,7)	-	-	<b>(82 123,7)</b>
Différences de base	(3 581,1)	(155,7)	(7 818,5)	<b>(11 555,3)</b>
Différences de présentation	44 988,1	(1 474,9)	-	<b>43 513,2</b>
Différences relatives aux entités	92 098,5	-	-	<b>92 098,5</b>
<b>Montants effectifs dans le tableau des flux de trésorerie (état 4)</b>	<b>51 381,8</b>	<b>(1 630,6)</b>	<b>(7 818,5)</b>	<b>41 932,7</b>

18.8 Les engagements non soldés, qui comprennent les commandes en cours et les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation, de placement et de financement, sont présentés comme différences de base. Les produits et les dépenses hors fonds correspondantes qui ne font pas partie de l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs sont présentés comme différences de présentation. En ce qui concerne les différences relatives aux entités, les fonds de coopération technique, qui font partie des activités de l'ONUDI, sont présentés en détail dans les états financiers, mais ne sont pris en considération que globalement dans le cycle budgétaire.

18.9 Les montants prévus au budget sont présentés selon une classification fondée sur la nature des dépenses conformément aux Programme et budgets, 2010-2011 approuvés par la Conférence générale à sa treizième session (GC.13/Dec.14) au titre du budget ordinaire et du budget opérationnel de l'Organisation.

#### Explication des différences significatives

Les explications des différences significatives entre le budget initial et le budget définitif, ainsi qu'entre le budget définitif et les montants effectifs, sont présentées ci-après.

#### Dépenses de personnel

18.10 Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des dépenses de personnel était essentiellement imputable à la hausse plus forte que prévu du taux de vacance de postes d'administrateur et d'agent des services généraux. La plus grosse partie du budget ordinaire de l'Organisation étant affectée aux dépenses de personnel, il était nécessaire de suivre un plan d'exécution prudent sous cette rubrique afin de compenser le non-paiement attendu ou le paiement tardif ou incertain des contributions mises en recouvrement.

#### Voyages autorisés

18.11 Le sous-emploi des crédits ouverts pour financer les frais de voyages autorisés s'est chiffré à 0,27 million d'euros. Les voyages autorisés sont répartis dans deux comptes: les voyages en mission, qui ont donné lieu à un sous-emploi de 0,24 million d'euros, et les voyages internationaux des représentants de l'ONUDI, dont le sous-emploi ne représente que 0,03 million d'euros.

#### Dépenses de fonctionnement

18.12 Les économies réalisées au titre des dépenses de fonctionnement, qui se montent à 1,87 million d'euros s'expliquent en grande partie par une réduction des besoins au titre de la production et de la traduction des documents (0,84 million), les économies réalisées au titre, d'une part, de la contribution aux services de sûreté et

de sécurité (0,19 million), d'autre part, des travaux d'imprimerie et de reliure (0,13 million) et de la part de l'ONUDI dans la réduction globale des dépenses au titre de la gestion commune et conjointe du Service des bâtiments (0,34 million). Cependant, ces économies ont été en partie compensées par le dépassement des dépenses de fonctionnement du réseau de bureaux extérieurs (0,10 million), les coûts des opérations hors Siège ayant augmenté en raison des coûts élevés de la sécurité des bureaux extérieurs.

#### **Technologies de l'information et de la communication**

18.13 Le sous-emploi marginal des crédits ouverts au titre des technologies de l'information et de la communication, qui représente 0,50 million d'euros, est dû à la réduction du recours aux services de communication (0,31 million) et de bureautique (0,33 million). Cet excédent a été partiellement compensé par une augmentation du volume des achats de matériel de communications.

#### **Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique**

18.14 Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique ont été administrées au moyen du compte spécial créé à cette fin, auquel tous les crédits ouverts ont été versés. On a enregistré, au titre des ressources spéciales pour l'Afrique, un sous-emploi des crédits ouverts, d'un montant de 1,40 million d'euros.

## Note 19: Information sectorielle

### A: État de la situation financière par secteur au 31 décembre 2010

	En milliers d'euros				
	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
<b>ACTIF</b>					
<b>Actifs courants</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 843,5	291 987,0	40 851,2	-	392 681,7
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	7 522,1	74 055,6	581,9	-	82 159,6
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	1 751,4	782,4	7 265,8	-	9 799,6
Stocks	-	-	1 099,3	-	1 099,3
Autres actifs courants	9 984,6	47 438,6	10 392,8	-	67 816,0
<b>Total actifs courants</b>	<b>79 101,6</b>	<b>414 263,6</b>	<b>60 191,0</b>	-	<b>553 556,2</b>
<b>Actifs non courants</b>					
Créances	4 613,3	-	-	-	4 613,3
Part de l'actif net/la situation nette dans les opérations conjointes comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	984,9	-	984,9
Immobilisations corporelles	1 497,8	-	257,7	-	1 755,5
Immobilisations incorporelles	176,9	-	1 505,2	-	1 682,1
Autres actifs non courants	-	127,0	808,9	-	935,9
<b>Total actifs non courants</b>	<b>6 288,0</b>	<b>127,0</b>	<b>3 556,7</b>	-	<b>9 971,7</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>85 389,6</b>	<b>414 390,6</b>	<b>63 747,7</b>	-	<b>563 527,9</b>

	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
	<i>En milliers d'euros</i>				
<b>PASSIF</b>					
<b>Passifs courants</b>					
Comptes créditeurs (opérations avec contrepartie directe)	282,9	50,1	-	-	333,0
Avantages accordés au personnel	422,9	80,2	11,5	-	514,6
Transferts dus (opérations sans contrepartie directe)	11 805,1	15 137,5	-	-	26 942,6
Recettes par anticipation	10 303,2	40 738,2	25 979,6	(505,0)	76 516,0
Autres passifs courants	14 992,1	52 826,2	4 001,2	-	71 819,5
<b>Total passifs courants</b>	<b>37 806,2</b>	<b>108 832,2</b>	<b>29 992,3</b>	<b>(505,0)</b>	<b>176 125,7</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Avantages accordés au personnel	101 245,5	21,0	21 849,0	-	123 115,5
Autres passifs non courants	-	127,0	2,4	-	129,4
<b>Total passifs non courants</b>	<b>101 245,5</b>	<b>148,0</b>	<b>21 851,4</b>	<b>-</b>	<b>123 244,9</b>
<b>TOTAL, PASSIF</b>	<b>139 051,7</b>	<b>108 980,2</b>	<b>51 843,7</b>	<b>(505,0)</b>	<b>299 370,6</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>					
Montant cumulé des excédents/(des déficits) – soldes des fonds	(72 161,4)	227 844,5	450,0	-	156 133,1
Excédent/(déficit) de l'exercice en cours	2 180,3	72 761,9	8 424,0	505,0	83 871,2
Réserves	16 319,0	4 804,0	3 030,0	-	24 153,0
<b>TOTAL ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>	<b>(53 662,1)</b>	<b>305 410,4</b>	<b>11 904,0</b>	<b>505,0</b>	<b>264 157,3</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>	<b>85 389,6</b>	<b>414 390,6</b>	<b>63 747,7</b>	<b>-</b>	<b>563 527,9</b>

## B: État de la performance financière par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

	<i>En milliers d'euros</i>			
	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles Total ONUDI
<b>RECETTES/PRODUITS</b>				
Contributions mises en recouvrement	78 304,6	-	-	78 304,6
Contributions volontaires	201,0	171 298,8	6 036,1	(3 612,1)
Produits des actifs financiers	311,6	166,0	73,4	-
Activités génératrices de produits	45,6	0,1	14 985,2	(14 494,0)
Part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes	-	-	472,4	-
Autres	1 478,7	(3,0)	5,0	1 480,7
<b>TOTAL, PRODUITS</b>	<b>80 341,5</b>	<b>171 461,9</b>	<b>21 572,1</b>	<b>(18 106,1)</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Traitements et avantages accordés au personnel	58 096,2	42 692,3	11 683,9	-
Dépenses de fonctionnement	13 125,7	10 371,0	2 181,7	(3 519,2)
Services contractuels	-	26 301,2	-	26 301,2
Fournitures de bureau et consommables	263,9	-	28,1	-
Matériel destiné à la coopération technique porté aux dépenses	-	15 714,8	-	15 714,8
Dépréciation et dotations aux amortissements	594,6	-	7,2	-
Différences de conversion monétaire	260,7	(17 966,2)	(798,2)	(18 503,7)
Autres dépenses	5 820,3	21 586,9	45,3	(15 092,0)
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>	<b>78 161,4</b>	<b>98 700,0</b>	<b>13 148,0</b>	<b>(18 611,2)</b>
<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE</b>	<b>2 180,1</b>	<b>72 761,9</b>	<b>8 424,1</b>	<b>505,1</b>

19.1 Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers.

19.2 Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les activités ont généré des soldes intersectoriels de 3 612 129, 3 014 143/3 519 188 et 11 479 827 euros dans l'état de la performance financière du programme ordinaire de coopération technique, du Service des bâtiments et des dépenses d'appui au programme, respectivement. Les virements intersectoriels sont évalués au prix des transactions.

19.3 Les soldes accumulés des fonds de coopération technique et d'autres fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui est reportée pour couvrir les besoins opérationnels futurs du programme.

19.4 En fonction des fonds, la trésorerie et les placements à court terme font l'objet de restrictions quant à leur disponibilité pour certaines activités.

## Note 20: Engagements et risques

20.1 Contrats de location – Les dépenses de fonctionnement comprennent les loyers d'un montant de 1 265 919 euros qui sont comptabilisés en tant que dépenses au titre des contrats de location simple au cours de l'année. Ce montant englobe les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou paiement au titre des loyers conditionnels n'a été effectué ou reçu.

S'agissant des contrats de location simple non résiliables, le total des futurs paiements minimaux au titre de la location se décompose comme suit:

	Sur 1 an	De 1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	<i>En milliers d'euros</i>			
31 décembre 2010	494,0	2,3	-	496,3

20.2 Les accords de contrat de location simple passés par l'ONUDI concernent principalement des locaux de bureau et du matériel informatique dans les bureaux extérieurs. Les futurs paiements minimaux au titre de la location comprennent les paiements correspondant à la location de ces locaux et de ce matériel qui devraient être nécessaires jusqu'à la date d'échéance la plus rapprochée possible au titre des accords respectifs.

20.3 Certains des accords portant sur des contrats de location simple contiennent des clauses de reconduction qui permettent à l'Organisation de prolonger la durée des contrats de location après la date d'échéance des contrats initiaux, ainsi que des clauses d'indexation qui peuvent avoir pour effet une majoration du montant des loyers annuels en fonction de la hausse de l'indice des prix du marché dans chacun des pays où se trouvent des bureaux extérieurs.

20.4 Aucun accord ne renferme d'options d'achat.

20.5 Engagements – Les engagements de l'Organisation comprennent les ordres d'achat et les contrats de fourniture de services ayant fait l'objet d'un contrat mais non exécutés en fin d'année. On trouvera ci-dessous une liste de ces engagements par principale source de financement.

	<i>(En milliers d'euros)</i>
Budget ordinaire	2 755,4
Fonds d'affectation spéciale	33 240,6
Protocole de Montréal	19 327,1
Fonds pour l'environnement mondial	16 270,1
Fonds de développement industriel	6 528,6
Arrangements interorganisations	5 996,0
Programme ordinaire de coopération technique	1 627,1
Services spéciaux et autres	229,7
<b>Total engagements</b>	<b>85 974,6</b>

En outre, un montant de 26 704 euros est dû en 2011 pour indemnités au titre de l'appendice D régissant le paiement d'indemnités.

20.6 Passifs éventuels – Les passifs éventuels de l'Organisation ont trait à des recours en instance, interjetés devant la Commission paritaire de recours et le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail par des membres du personnel encore en poste ou ayant quitté l'Organisation. Celle-ci n'est pas en mesure de déterminer si la décision penchera en faveur des plaignants, n'y a prévu le montant exact des indemnités. Toutefois, compte tenu des recours déposés, les passifs éventuels en fin d'année s'élevaient à 75 000 euros et à 2 451 225 euros pour les affaires traitées respectivement par la Commission paritaire de recours et par le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

Les passifs éventuels concernant les affaires en instance en vertu des dispositions de l'Appendice D relatives au remboursement de frais médicaux s'élevaient à 10 157 euros, mais les futures demandes de remboursement de frais médicaux pour les cas approuvés n'ont pu être évaluées avec précision à la date du 31 décembre 2010, car elles sont subordonnées aux dépenses réelles qui devront être engagées à l'avenir.

## **Note 21: Centre international de Vienne**

21.1 Comme c'est le cas d'autres organisations, l'ONUDI a son siège au Centre international de Vienne (CIV) en vertu d'un bail de 99 ans conclu avec la République d'Autriche pour un loyer symbolique d'un schilling autrichien par an. La superficie totale attribuée à l'ONUDI en 2010 pour les locaux occupés et les services communs et de personnel s'établissait à 45 618 m<sup>2</sup>.

21.2 Par ailleurs, un accord actuellement en vigueur entre la République d'Autriche et les organisations sises au CIV a pour objet un fonds commun destiné à financer les réparations et remplacements importants (Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants) concernant les bâtiments, les locaux et les installations techniques du CIV, qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie du siège. Le Fonds est administré par l'ONUDI par l'intermédiaire d'un comité conjoint.

21.3 Les contributions au Fonds sont réparties également entre la République d'Autriche et les organisations sises au CIV, les contributions de celles-ci étant établies conformément à la formule de partage des coûts pour le Service des bâtiments. En 2010, la contribution de l'ONUDI au Fonds s'est élevée à 274 989 euros.

## **Note 22: Pertes, versements à titre gracieux et inscription au compte des profits et pertes**

22.1 Un versement à titre gracieux de 3 000 euros a été effectué en faveur d'un consultant de l'ONUDI pour perte d'effets personnels consécutive à une attaque à la bombe des bureaux de l'Organisation des Nations Unies en Algérie en 2007.

22.2 La valeur des immobilisations corporelles inscrites au compte des profits et pertes au cours de l'année en raison de pertes ou de vols s'est établie à 12 768 euros.

### **Note 23: Information relative aux parties liées et aux autres membres de la direction exécutive**

#### **Principaux responsables**

	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Rémunération globale</b>	<b>Autres indemnités</b>	<b>Rémunération totale en 2010</b>	<b>Avances non soldées sur prestations au 31 décembre 2010</b>
<i>En milliers d'euros</i>					
Directeur général	1	382,9	148,0	530,9	0,0
Adjoint du Directeur général	1	183,1	0,0	183,1	0,0
Directeurs principaux	3	525,4	0,0	525,4	0,0

23.1 Les principaux responsables de l'ONUDI sont le Directeur général et les autres membres de la direction exécutive (l'Adjoint du Directeur général et les Directeurs principaux), qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'Organisation.

23.2 La rémunération globale versée aux principaux responsables comprend le traitement net, l'indemnité de poste, les prestations dues, les primes d'affectation et autres primes, l'allocation-logement, la cotisation de l'employeur au régime de retraite et les cotisations à l'assurance-maladie.

23.3 Les autres indemnités comprennent, d'une part, les frais afférents au véhicule de fonction dont dispose le Directeur général et qui est évalué au coût de location sur le marché d'un véhicule analogue et, d'autre part, la rémunération versée au chauffeur.

23.4 Les principaux responsables ont également droit à des avantages postérieurs à l'emploi (voir la Note 11 sur les Avantages accordés au personnel) au même niveau que les autres membres du personnel. Ces avantages qui sont dus lors de la cessation de service ne peuvent être quantifiés de façon précise car ils sont subordonnés au nombre d'années de service et à la date effective de la cessation de service (qui peut intervenir à titre volontaire).

23.5 Les principaux responsables sont des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

23.6 Les avances correspondent aux avances sur prestations conformément au Statut et au Règlement du personnel. Il n'y avait pas au 31 décembre 2010 d'avances non soldées sur prestations dues aux principaux responsables.

## Note 24: Ajustements des soldes d'ouverture

	<b>31 décembre 2009</b> <b>(comptes vérifiés)</b>	<b>Ajustements</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010</b> <b>(chiffres après</b> <b>retraitement)</b>
	<i>En milliers d'euros</i>		
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	334 274,2	-	334 274,2
Créances recouvrables	13 956,7	31 420,2	45 376,9
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	11 227,8	(1 008,2)	10 219,6
Stocks	-	1 044,0	1 044,0
Autres éléments d'actifs à court terme	9 655,9	52 995,5	62 651,4
<b>Total, actif à court terme</b>	<b>369 114,6</b>	<b>84 451,5</b>	<b>453 566,1</b>
<b>Actif à long terme</b>			
Créances recouvrables	-	28,1	28,1
Part de l'actif net/situation nette des coentités comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	512,5	512,5
Immobilisations corporelles	-	1 719,2	1 719,2
Immobilisations incorporelles	-	207,9	207,9
Autres éléments d'actif à long terme	81,0	836,4	917,4
<b>Total, actif à long terme</b>	<b>81,0</b>	<b>3 304,1</b>	<b>3 385,1</b>
<b>TOTAL, ACTIF</b>	<b>369 195,6</b>	<b>87 755,6</b>	<b>456 951,2</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Engagements non réglés	50 149,7	(50 149,7)	-
Dettes issues d'opérations avec contrepartie directe	262,9	-	262,9
Avantages accordés au personnel	1 892,7	(1 191,7)	701,0
Transferts dus (opérations sans contrepartie directe)	38 849,6	-	38 849,6
Produits constatés d'avance	9 113,0	44 069,6	53 182,6
Autres éléments de passif financier à court terme	24 171,2	38 843,6	63 014,8
<b>Total, passif à court terme</b>	<b>124 439,1</b>	<b>31 571,8</b>	<b>156 010,9</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Avantages accordés au personnel	119,7	97 289,9	97 409,6
Autres éléments de passif à long terme	83,4	27,5	110,9
<b>Total, éléments de passif à long terme</b>	<b>203,1</b>	<b>97 317,4</b>	<b>97 520,5</b>
<b>TOTAL, PASSIF</b>	<b>124 642,2</b>	<b>128 889,2</b>	<b>253 531,4</b>

<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>			
Excédents (déficits) cumulés	221 040,5	(42 220,3)	<b>178 820,2</b>
Réserves	23 512,9	1 086,7	<b>24 599,6</b>
<b>TOTAL, ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>	<b>244 553,4</b>	<b>(41 133,6)</b>	<b>203 419,8</b>
<b>TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>	<b>369 195,6</b>	<b>87 755,6</b>	<b>456 951,2</b>

24.1 Les soldes d'ouverture représentent l'état vérifié pour 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds qui y ont été retraités pour incorporer les ajustements opérés suite aux changements apportés aux règles et méthodes comptables ainsi que d'autres ajustements effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

24.2 Ces ajustements portent sur la capitalisation des immobilisations corporelles, des stocks et des immobilisations incorporelles; la comptabilisation des dépenses pour les biens et les services fournis; la comptabilisation de provisions pour des créances douteuses, des dépréciations et des remboursements et des ajustements concernant le passif relatif aux prestations dues au personnel.

### Note 25: Ajustements apportés aux soldes de fonds

25.1 La diminution nette des soldes de fonds imputable à des ajustements s'établissait au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à un montant total de 41,1 millions d'euros. Ces ajustements se décomposent comme suit:

Objet	Actif	Passif	Effet net sur les
			réserves et les soldes de fonds, 1 <sup>er</sup> janvier 2010
<i>En milliers d'euros</i>			
Comptabilisation initiale des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	1 927,1	-	1 927,1
Comptabilisation initiale des stocks	1 044,0	-	1 044,0
Comptabilisation initiale du passif résultant des avantages accordés au personnel	(677,0)	97 738,9	(98 415,9)
Décomptabilisation des engagements non réglés	-	(50 149,7)	50 149,7
Décomptabilisation des charges à payer non réglées	-	(17 219,1)	17 219,1
Comptabilisation initiale des recettes	-	9 313,2	(9 313,2)
Comptabilisation initiale des contributions à recevoir (montant net)	32 981,4	20 014,0	12 967,4
Décomptabilisation des montants à recevoir au titre de la coopération technique	(2 431,8)	-	(2 431,8)
Comptabilisation initiale des soldes inutilisés reportés	-	24 091,0	(24 091,0)
Comptabilisation initiale des avances fournisseurs et des marchandises en transit	6 096,4	-	6 096,4
Modification de l'évaluation de la provision pour contribution mise en recouvrement	913,4	-	913,4

Objet	Actif	Passif	Effet net sur les réserves et les soldes de fonds, 1 <sup>er</sup> janvier 2010
			<i>En milliers d'euros</i>
Reclassement des coûts liés à la cessation de service du personnel affecté à un projet et des primes d'assurance pour le matériel destiné à un projet	-	(1 479,8)	1 479,8
Reclassement d'autres créances et dettes	46 580,7	46 580,7	-
Comptabilisation initiale des participations dans des coentreprises	1 321,4	-	1 321,4
<b>TOTAL</b>	<b>87 755,6</b>	<b>128 889,2</b>	<b>(41 133,6)</b>

### Note 26: Événements postérieurs à la date de reporting

26.1 La date de reporting de l'ONUDI est le 31 décembre 2010. À la date de signature de ces comptes, il n'était survenu, entre la date de reporting et la date d'autorisation de publication des états financiers, aucun événement matériel, favorable ou défavorable, comme précisé dans le certificat, susceptible d'avoir une incidence sur ces états.

---

**IV. ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX NORMES  
COMPTABLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR L'ANNÉE  
FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010 (NON VÉRIFIÉS)**

## Annexe I

**Fonds inscrits au budget ordinaire:  
État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés  
pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010**

(En euros)

<b>Recettes</b>	
Contributions mises en recouvrement	78 304 594,0
Contributions volontaires	201 037,5
<b>Autres recettes</b>	
Activités génératrices de produits	45 643,3
Intérêts créditeurs	311 617,0
Ajustements de change	803 722,6
Recettes accessoires	418 393,8
<b>TOTAL, RECETTES</b>	<b>80 085 008,2</b>
<b>Dépenses</b>	
Traitements et dépenses communes de personnel	52 607 387,9
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	14 315 636,2
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les ressources spéciales pour l'Afrique	5 713 431,0
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>72 636 455,1</b>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	7 448 553,1
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	(164 392,1)
Économies découlant de l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent	3 148 655,6
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	4 104 239,0
<b>Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses</b>	<b>14 537 055,6</b>
Virements aux réserves/provenant des réserves	1 314 739,3
Virements provenant des réserves	(1 064 440,0)
Montants à porter au crédit des États Membres	(7 818 514,0)
Réserves et soldes inutilisés au début de l'année financière	36 149 591,6
<b>Réserves et soldes inutilisés à la fin de l'année financière</b>	<b>43 118 432,5</b>
<b>Constitués des éléments suivants:</b>	
Réserve pour indemnités lors de la cessation de service	5 499 307,5
Réserve pour fluctuation des taux de change	10 814 254,1
Crédit/excédent dû aux États Membres	14 181 573,9
Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique (voir annexe IV)	5 101 890,1
Fonds de roulement	7 423 104,0
Réserve pour congés de maternité	98 302,9
<b>Réserves et soldes inutilisés</b>	<b>43 118 432,5</b>

**Annexe I a)**  
**Fonds général: État des ouvertures de crédit**  
**par principal objet de dépense pour l'année financière 2010 au 31 décembre 2010**

(En milliers d'euros)

<u>Principal objet de dépense</u>	<u>Montant initial des crédits ouverts</u>	<u>Décaissements en 2010</u>	<u>Engagements non réglés au 31/12/10</u>	<u>Total dépenses</u>	<u>Solde des crédits ouverts</u>
Traitements et dépenses communes de personnel	53 944,1	50 109,9	860,1	50 970,0	2 974,1
Voyages autorisés	1 879,5	1 359,3	248,2	1 607,5	272,0
Dépenses de fonctionnement	13 932,5	11 037,7	1 104,7	12 142,4	1 790,1
Technologies de l'information et de la communication	2 685,2	1 768,9	404,4	2 173,3	511,9
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	7 075,3	5 603,7	109,7	5 713,4	1 361,9
<b>TOTAL A</b>	<b>79 516,6</b>	<b>69 879,5</b>	<b>2 727,1</b>	<b>72 606,6</b>	<b>6 910,0</b>
<u>Recettes</u>		<u>Recettes effectives</u>	<u>Recettes à recevoir</u>	<u>Total, recettes</u>	<u>Déficit (Excédent)</u>
Programme régional	1 041,0	201,0		201,0	840,0
Recettes accessoires					
1. Prévues dans GC.13/Dec.14	1 583,6	357,3		357,3	1 226,3
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14		1 222,1		1 222,1	(1 222,1)
<b>TOTAL B</b>	<b>2 624,6</b>	<b>1 780,4</b>		<b>1 780,4</b>	<b>844,2</b>
<b>TOTAL A-B</b>	<b>76 892,0</b>	<b>68 099,1</b>	<b>2 727,1</b>	<b>70 826,2</b>	<b>6 065,8</b>

**Annexe I b)**  
**État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010**

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Afghanistan	0,001	-	783	-	204	-	579	579
Afrique du Sud	0,403	-	315 568	-	315 568	-	-	-
Albanie	0,008	-	6 264	-	6 264	-	-	-
Algérie	0,118	-	92 400	-	92 400	-	-	-
Allemagne	11,921	-	9 334 691	-	9 334 691	-	-	-
Angola	0,004	2 565	3 132	68	-	2 497	3 132	5 629
Arabie saoudite	1,040	-	814 368	-	814 368	-	-	-
Argentine	0,452	1 565 235	353 937	-	-	1 565 235	353 937	1 919 172
Arménie	0,003	913 195	2 349	2 349	-	910 846	2 349	913 195
Autriche	1,233	-	965 496	-	965 496	-	-	-
Azerbaïdjan	0,007	380 012	5 481	131 645	-	248 367	5 481	253 848
Bahamas	0,022	-	17 227	-	17 227	-	-	-
Bahreïn	0,046	-	36 020	-	36 020	-	-	-
Bangladesh	0,010	-	7 830	-	7 830	-	-	-
Barbade	0,013	-	10 180	-	10 180	-	-	-
Bélarus	0,028	-	21 925	-	21 925	-	-	-
Belgique	1,532	-	1 199 626	-	1 199 626	-	-	-
Belize	0,001	2 150	783	-	-	2 150	783	2 933
Bénin	0,001	2 646	783	2 646	783	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,008	22 025	6 264	9 655	-	12 370	6 264	18 634
Bosnie -Herzégovine	0,008	-	6 264	-	6 264	-	-	-
Botswana	0,019	-	14 878	-	14 878	-	-	-
Bhoutan	0,001	-	783	-	783	-	-	-
Bésil	1,218	24 535 801	953 750	5 955 609	-	18 580 192	953 750	19 533 942
Bulgarie	0,028	-	21 925	-	21 925	-	-	-
Burkina Faso	0,003	-	2 349	-	2 349	-	-	-
Burundi	0,001	54 245	783	5 638	-	48 607	783	49 390
Cambodge	0,001	646	783	646	783	-	-	-
Cameroun	0,013	7 784	10 180	817	-	6 967	10 180	17 147
Cap-Vert	0,001	100 582	783	-	-	100 582	783	101 365
Chili	0,224	362 204	175 402	362 204	-	-	-	-
Chine	3,707	-	2 902 751	-	2 902 751	-	-	-
Cypré	0,061	-	47 766	-	3 883	-	43 883	43 883

## Annexe I b) (suite)

## État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues			Montants crédités ou recouvrés en 2010			Contributions non acquittées			Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours		
Colombie	0,146	-	114 325	-	114 325	-	-	-	-	-	-
Comores	0,001	139 124	783	-	-	139 124	783	-	-	139 907	-
Congo	0,001	-	783	-	783	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	0,044	245 620	34 454	-	-	245 620	34 454	-	-	280 074	-
Côte d'Ivoire	0,013	-	10 180	-	1 022	-	9 158	-	-	9 158	-
Croatie	0,069	-	54 030	-	54 030	-	-	-	-	-	-
Cuba	0,075	162 398	58 728	65 591	-	96 807	58 728	-	-	155 535	-
Danemark	1,027	-	804 188	-	804 188	-	-	-	-	-	-
Djibouti	0,001	98 030	783	-	-	98 030	783	-	-	98 813	-
Dominique	0,001	4 271	783	-	-	4 271	783	-	-	5 054	-
Égypte	0,122	-	95 532	-	95 532	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,028	303 592	21 925	-	-	303 592	21 925	-	-	325 517	-
Émirats arabes unis	0,420	-	328 879	-	328 879	-	-	-	-	-	-
Équateur	0,029	56 521	22 708	56 521	22 708	-	-	-	-	-	-
Érythrée	0,001	-	783	-	783	-	-	-	-	-	-
Espagne	4,125	-	3 230 065	-	3 230 065	-	-	-	-	-	-
Éthiopie	0,004	-	3 132	-	3 132	-	-	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	4 603	5 481	613	-	3 990	5 481	-	-	9 471	-
Fédération de Russie	1,668	-	1 306 121	-	1 306 121	-	-	-	-	-	-
Fidji	0,004	5 045	3 132	5 045	3 132	-	-	-	-	-	-
Finlande	0,784	-	613 908	-	613 908	-	-	-	-	-	-
France	8,758	-	6 857 917	-	6 857 917	-	-	-	-	-	-
Gabon	0,011	39 897	8 614	-	-	39 897	8 614	-	-	48 511	-
Gambie	0,001	62 932	783	-	-	62 932	783	-	-	63 715	-
Géorgie	0,004	1 605 143	3 132	-	-	1 605 143	3 132	-	-	1 608 275	-
Ghana	0,006	-	4 698	-	4 698	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	0,003	8 446	2 349	8 446	2 349	-	-	-	-	-	-

**Annexe I b) (suite)**  
**État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010**

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010			Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours		
Grèce	0,828	-	648 362	-	152 783	-	-	495 579	495 579
Grenade	0,001	47 889	783	-	-	-	47 889	783	48 672
Guatemala	0,044	-	34 454	-	2 997	-	-	31 457	31 457
Guinée	0,001	-	783	-	(492)	-	-	1 275	1 275
Guinée-Bissau	0,001	121 255	783	-	-	-	121 255	783	122 038
Guyana	0,001	-	783	-	783	-	-	-	-
Haiti	0,003	-	2 349	-	272	-	-	2 077	2 077
Honduras	0,007	545	5 481	545	5 318	-	-	163	163
Hongrie	0,339	-	265 453	-	265 453	-	-	-	-
Inde	0,625	-	489 404	-	489 404	-	-	-	-
Indonésie	0,224	-	175 402	-	175 402	-	-	-	-
Iran (République islamique d')	0,250	1 478	195 761	1 478	14 054	-	-	181 707	181 707
Iraq	0,021	-	16 444	-	16 444	-	-	-	-
Irlande	0,619	-	484 706	-	484 706	-	-	-	-
Israël	0,582	-	455 733	-	455 733	-	-	-	-
Italie	7,060	-	5 528 305	-	5 528 305	-	-	-	-
Jamaïque	0,014	-	10 963	-	10 963	-	-	-	-
Japon	22,000	-	17 227 011	-	17 227 011	-	-	-	-
Jordanie	0,017	-	13 312	-	13 312	-	-	-	-
Kazakhstan	0,040	-	31 322	-	31 322	-	-	-	-
Kenya	0,014	21 011	10 963	15 745	-	-	5 266	10 963	16 229
Koweït	0,253	-	198 111	-	198 111	-	-	-	-
Kirghizistan	0,001	379 557	783	761	-	-	378 796	783	379 579
Liban	0,047	36 164	36 803	36 164	2 384	-	-	34 419	34 419
Lesotho	0,001	532	783	68	-	-	464	783	1 247
Libéria	0,001	110 445	783	3 771	-	-	106 674	783	107 457
Jamahiriya arabe libyenne	0,086	-	67 342	-	13 079	-	-	54 263	54 263
Lituanie	0,043	-	33 671	-	2 384	-	-	31 287	31 287
Luxembourg	0,118	-	92 400	-	92 400	-	-	-	-
Madagascar	0,003	180	2 349	180	92	-	-	2 257	2 257
Malawi	0,001	-	783	-	783	-	-	-	-
Malaisie	0,264	-	206 724	-	206 724	-	-	-	-

**Annexe I b) (suite)**  
**État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010**

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Maldives	0,001	381	783	68	-	313	783	1 096
Mali	0,001	5 180	783	5 180	-	0	783	783
Malta	0,024	-	18 793	-	18 793	-	-	-
Maroc	0,058	40 105	45 417	40 105	45 417	-	-	-
Maurice	0,015	-	11 746	-	11 746	-	-	-
Mauritanie	0,001	81 254	783	-	-	81 254	783	82 037
Mexique	3,137	6 897 579	2 456 415	98 270	-	6 799 309	2 456 415	9 255 724
Monaco	0,004	-	3 132	-	3 132	-	-	-
Mongolie	0,001	-	783	-	783	-	-	-
Monténégro	0,001	-	783	-	783	-	-	-
Mozambique	0,001	-	783	-	68	-	715	715
Myanmar	0,007	32 049	5 481	-	-	32 049	5 481	37 530
Namibie	0,008	-	6 264	-	6 264	-	-	-
Népal	0,004	22 031	3 132	22 031	409	-	2 723	2 723
Nicaragua	0,003	142 202	2 349	-	-	142 202	2 349	144 551
Niger	0,001	100 617	783	-	-	100 617	783	101 400
Nigeria	0,067	149 437	52 464	149 437	52 464	-	-	-
Norvège	1,087	-	851 171	-	851 171	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,356	-	278 764	-	278 764	-	-	-
Oman	0,101	-	79 088	-	79 088	-	-	-
Ouganda	0,004	5 110	3 132	613	-	4 497	3 132	7 629
Ouzbékistan	0,011	478 328	8 614	8 504	-	469 824	8 614	478 438
Pakistan	0,082	74 021	64 210	71 005	-	3 016	64 210	67 226
Panama	0,032	16 860	25 057	16 860	25 057	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	26 237	2 349	-	-	26 237	2 349	28 586
Paraguay	0,007	-	5 481	-	1 158	-	4 323	4 323
Pays-Bas	2,603	-	2 038 269	-	2 038 269	-	-	-
Pérou	0,108	83 491	84 569	83 491	84 419	-	150	150
Philippines	0,108	-	84 569	-	84 569	-	-	-

## Annexe I b) (suite)

## État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Pologne	0,696	-	545 000	-	545 000	-	-	-
Portugal	0,732	559 261	573 190	559 261	573 190	-	-	-
Qatar	0,118	-	92 400	-	92 400	-	-	-
République centrafricaine	0,001	115 945	783	-	-	115 945	783	116 728
République de Corée	3,020	-	2 364 799	-	2 364 799	-	-	-
République de Moldova	0,001	614 160	783	88 599	-	525 561	783	526 344
République arabe syrienne	0,022	-	17 227	-	17 227	-	-	-
République démocratique du Congo	0,004	141 999	3 132	-	-	141 999	3 132	145 131
République démocratique populaire de Corée	0,010	-	7 830	-	7 830	-	-	-
République démocratique populaire lao	0,001	-	783	-	783	-	-	-
République dominicaine	0,033	524 895	25 841	-	-	524 895	25 841	550 736
République tchèque	0,391	-	306 171	-	306 171	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,008	4 028	6 264	4 028	5 154	-	1 110	1 110
Roumanie	0,097	-	75 955	-	75 955	-	-	-
Royaume-Uni	9,232	-	7 229 080	-	7 229 080	-	-	-
Rwanda	0,001	1 154	783	1 154	783	-	-	-
Sainte-Lucie	0,001	912	783	204	-	708	783	1 491
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	1 621	783	-	-	1 621	783	2 404
Saint-Vincent-et les Grenadines	0,001	115 415	783	-	-	115 415	783	116 198
Samoa	0,001	773	783	773	783	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	139 124	783	-	-	139 124	783	139 907
Sénégal	0,006	13 302	4 698	9 796	-	3 506	4 698	8 204
Serbie	0,029	-	22 708	-	22 708	-	-	-
Seychelles	0,003	-	2 349	-	204	-	2 145	2 145
Sierra Leone	0,001	1 776	783	1 776	783	-	-	-
Slovaquie	0,088	-	68 908	-	68 908	-	-	-
Slovénie	0,133	-	104 145	-	104 145	-	-	-
Somalie	0,001	139 123	783	-	-	139 123	783	139 906
Soudan	0,010	6 943	7 830	681	-	6 262	7 830	14 092
Sri Lanka	0,022	-	17 227	-	17 227	-	-	-

## Annexe I b) (suite)

## État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouverts en 2010		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Suède	1,489	-	1 165 956	-	1 165 956	-	-	-
Suisse	1,690	-	1 323 348	-	1 323 348	-	-	-
Suriname	0,001	-	783	-	68	-	715	715
Swaziland	0,003	-	2 349	-	204	-	2 145	2 145
Tadjikistan	0,001	147 133	783	15 567	-	131 566	783	132 349
Tchad	0,001	99 052	783	-	-	99 052	783	99 835
Thaïlande	0,259	-	202 809	-	202 809	-	-	-
Timor-Leste	0,001	1 494	783	68	-	1 426	783	2 209
Togo	0,001	57 924	783	773	-	57 151	783	57 934
Tonga	0,001	399	783	68	-	331	783	1 114
Trinité-et-Tobago	0,038	-	29 756	-	29 756	-	-	-
Tunisie	0,043	-	33 671	-	33 671	-	-	-
Turkménistan	0,008	236 614	6 264	-	-	236 614	6 264	242 878
Turquie	0,530	-	415 014	-	415 014	-	-	-
Ukraine	0,063	1 906 452	49 332	53 215	-	1 853 237	49 332	1 902 569
Uruguay	0,038	19 168	29 756	19 168	14 978	-	14 778	14 778
Vanuatu	0,001	82 811	783	-	-	82 811	783	83 594
Venezuela (République bolivarienne du)	0,278	134 995	217 687	43 389	-	91 606	217 687	309 293
Viet Nam	0,033	-	25 841	-	25 841	-	-	-
Yémen	0,010	7 080	7 830	7 080	918	-	6 912	6 912
Zambie	0,001	-	783	-	783	-	-	-
Zimbabwe	0,011	-	8 614	-	8 614	-	-	-
Total partiel:	100,000	44 632 203	78 304 594	7 967 368	73 022 343	36 664 834	5 282 251	41 947 085

**Annexe 1 b) (suite)**  
**État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2010**

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2010		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
ANCIENS ÉTATS MEMBRES:								
États-Unis d'Amérique		69 068 887	-	-	-	69 068 887	-	69 068 887
Ex-Yougoslavie		2 081 599	-	-	-	2 081 599	-	2 081 599
Total partiel:		71 150 486	-	-	-	71 150 486	-	71 150 486
<b>TOTAL</b>		<b>115 782 689</b>	<b>78 304 594</b>	<b>7 967 368</b>	<b>73 022 343</b>	<b>107 815 320</b>	<b>5 282 251</b>	<b>113 097 571</b>
1986		44 138		-		44 138		44 138
1987		46 734		-		46 734		46 734
1988		72 721		-		72 721		72 721
1989		91 479		-		91 479		91 479
1990		496 067		3 771		492 296		492 296
1991		625 832		-		625 832		625 832
1992		722 060		2 349		719 711		719 711
1993		814 240		761		813 479		813 479
1994		7 213 535		1 501		7 212 034		7 212 034
1995		34 051 814		143 589		33 908 225		33 908 225
1996		33 118 460		2 163 481		30 954 979		30 954 979
1997		3 105 322		2 267 757		837 565		837 565
1998		2 491 505		1 683 222		808 283		808 283
1999		3 512 507		-		3 512 507		3 512 507
2000		1 742 814		-		1 742 814		1 742 814
2001		1 742 814		-		1 742 814		1 742 814
2002		2 052 463		-		2 052 463		2 052 463
2003		2 329 982		-		2 329 982		2 329 982
2004		2 582 176		2 759		2 579 417		2 579 417
2005		2 593 094		4 040		2 589 054		2 589 054
2006		1 887 740		7 442		1 880 298		1 880 298
2007		4 938 226		242 125		4 696 101		4 696 101
2008		4 261 144		302 894		3 958 250		3 958 250
2009		5 245 822		1 141 677		4 104 145		4 104 145
2010			78 304 594		73 022 343		5 282 251	5 282 251
<b>TOTAL</b>		<b>115 782 689</b>	<b>78 304 594</b>	<b>7 967 368</b>	<b>73 022 343</b>	<b>107 815 321</b>	<b>5 282 251</b>	<b>113 097 572</b>
Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité (GC.11/Dec.15) – voir tableau I.1 pour les détails		91,980		147		91 833		91 833
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>115 874 669</b>	<b>78 304 594</b>	<b>7 967 515</b>	<b>73 022 343</b>	<b>107 907 154</b>	<b>5 282 251</b>	<b>113 189 405</b>

**Annexe 1 c)**  
**État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2010**  
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010	Montants recouvrés en 2010	Montants non acquittés
Afghanistan	0,001	74	74	-	-	-
Afrique du Sud	0,403	29 915	29 915	-	-	-
Albanie	0,008	594	594	-	-	-
Algérie	0,118	8 759	8 759	-	-	-
Allemagne	11,921	884 974	884 974	-	-	-
Angola	0,004	297	297	-	-	-
Arabie saoudite	1,040	77 201	77 201	-	-	-
Argentine	0,452	33 552	33 552	-	-	-
Arménie	0,003	223	223	-	-	-
Autriche	1,233	91 526	91 526	-	-	-
Azerbaïdjan	0,007	520	520	-	-	-
Bahamas	0,022	1 633	1 633	-	-	-
Bahreïn	0,046	3 415	3 415	-	-	-
Bangladesh	0,010	742	742	-	-	-
Barbade	0,013	965	965	-	-	-
Bélarus	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Belgique	1,532	113 721	113 721	-	-	-
Belize	0,001	74	74	-	-	-
Bénin	0,001	74	74	-	-	-
Bhoutan	0,001	74	74	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,008	594	594	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,008	594	594	-	-	-
Botswana	0,019	1 410	1 410	-	-	-
Brésil	1,218	90 413	90 413	-	-	-
Bulgarie	0,028	2 078	2 078	-	-	-
Burkina Faso	0,003	223	223	-	-	-
Burundi	0,001	74	74	-	-	-
Cambodge	0,001	74	74	-	-	-
Cameroun	0,013	965	965	-	-	-
Cap-Vert	0,001	74	74	-	-	-
Chili	0,224	16 628	16 628	-	-	-
Chine	3,707	275 172	275 172	-	-	-
Chypre	0,061	4 528	4 528	-	-	-
Colombie	0,146	10 838	10 838	-	-	-
Comores	0,001	74	74	-	-	-
Congo	0,001	74	74	-	-	-
Costa Rica	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,013	965	965	-	-	-
Croatie	0,069	5 122	5 122	-	-	-
Cuba	0,075	5 567	5 567	-	-	-
Danemark	1,027	76 235	76 235	-	-	-
Djibouti	0,001	74	74	-	-	-
Dominique	0,001	74	74	-	-	-
Égypte	0,122	9 056	9 056	-	-	-

## Annexe 1 c) (suite)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2010  
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010	Montants recouvrés en 2010	Montants non acquittés
El Salvador	0,028	2 078	153	-	-	1 925
Émirats arabes unis	0,420	31 177	31 177	-	-	-
Équateur	0,029	2 153	2 153	-	-	-
Érythrée	0,001	74	74	-	-	-
Espagne	4,125	306 200	306 200	-	-	-
Éthiopie	0,004	297	297	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	520	520	-	-	-
Fédération de Russie	1,668	123 816	123 816	-	-	-
Fidji	0,004	297	297	-	-	-
Finlande	0,784	58 197	58 197	-	-	-
France	8,758	650 109	650 109	-	-	-
Gabon	0,011	817	817	-	-	-
Gambie	0,001	74	74	-	-	-
Géorgie	0,004	297	297	-	-	-
Ghana	0,006	445	445	-	-	-
Grèce	0,828	61 463	61 463	-	-	-
Grenade	0,001	74	74	-	-	-
Guatemala	0,044	3 266	3 266	-	-	-
Guinée	0,001	74	74	-	-	-
Guinée équatoriale	0,003	223	223	-	-	-
Guinée-Bissau	0,001	74	74	-	-	-
Guyana	0,001	74	74	-	-	-
Haiti	0,003	223	223	-	-	-
Honduras	0,007	520	520	-	-	-
Hongrie	0,339	25 164	25 164	-	-	-
Inde	0,625	46 394	46 394	-	-	-
Indonésie	0,224	16 628	16 628	-	-	-
Iran (République islamique d')	0,250	18 558	18 558	-	-	-
Iraq	0,021	1 559	1 559	-	-	-
Irlande	0,619	45 949	45 949	-	-	-
Israël	0,582	43 202	43 202	-	-	-
Italie	7,060	524 066	524 066	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,086	6 384	6 384	-	-	-
Jamaïque	0,014	1 039	1 039	-	-	-
Japon	22,000	1 633 067	1 633 067	-	-	-
Jordanie	0,017	1 262	1 262	-	-	-
Kazakhstan	0,040	2 969	2 969	-	-	-
Kenya	0,014	1 039	1 039	-	-	-
Kirghizistan	0,001	74	74	-	-	-
Koweït	0,253	18 780	18 780	-	-	-
Lesotho	0,001	74	74	-	-	-
Liban	0,047	3 489	3 489	-	-	-
Libéria	0,001	74	74	-	-	-
Lituanie	0,043	3 192	3 192	-	-	-

## Annexe 1 c) (suite)

**État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2010**  
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010	Montants recouvrés en 2010	Montants non acquittés
Luxembourg	0,118	8 759	8 759	-	-	-
Madagascar	0,003	223	223	-	-	-
Malaisie	0,264	19 597	19 597	-	-	-
Malawi	0,001	74	74	-	-	-
Maldives	0,001	74	74	-	-	-
Mali	0,001	74	74	-	-	-
Malte	0,024	1 782	1 782	-	-	-
Maroc	0,058	4 305	4 305	-	-	-
Maurice	0,015	1 113	1 113	-	-	-
Mauritanie	0,001	74	74	-	-	-
Mexique	3,137	232 860	221 223	11 637	-	-
Monaco	0,004	297	297	-	-	-
Mongolie	0,001	74	74	-	-	-
Monténégro	0,001	74	74	-	-	-
Mozambique	0,001	74	74	-	-	-
Myanmar	0,007	520	520	-	-	-
Namibie	0,008	594	594	-	-	-
Népal	0,004	297	297	-	-	-
Nicaragua	0,003	223	74	-	-	149
Niger	0,001	74	74	-	-	-
Nigéria	0,067	4 973	4 973	-	-	-
Norvège	1,087	80 688	80 688	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,356	26 426	26 426	-	-	-
Oman	0,101	7 497	7 497	-	-	-
Ouganda	0,004	297	297	-	-	-
Ouzbékistan	0,011	817	817	-	-	-
Pakistan	0,082	6 087	6 087	-	-	-
Panama	0,032	2 375	2 375	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	223	223	-	-	-
Paraguay	0,007	520	520	-	-	-
Pays-Bas	2,603	193 221	193 221	-	-	-
Pérou	0,108	8 017	8 017	-	-	-
Philippines	0,108	8 017	8 017	-	-	-
Pologne	0,696	51 664	51 664	-	-	-
Portugal	0,732	54 337	54 337	-	-	-
Qatar	0,118	8 759	8 759	-	-	-
République arabe syrienne	0,022	1 633	1 633	-	-	-
République centrafricaine	0,001	74	74	-	-	-
République de Corée	3,020	224 176	224 176	-	-	-
République de Moldova	0,001	74	74	-	-	-
République démocratique du Congo	0,004	297	297	-	-	-
République démocratique populaire lao	0,001	74	74	-	-	-
République dominicaine	0,033	2 450	325	-	-	2 125
République populaire démocratique de Corée	0,010	742	742	-	-	-

## Annexe 1 c) (suite)

**État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2010**  
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2009	Ajustements opérés en 2010	Montants recouvrés en 2010	Montants non acquittés
République tchèque	0,391	29 024	29 024	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,008	594	594	-	-	-
Roumanie	0,097	7 200	7 200	-	-	-
Royaume-Uni	9,232	685 294	685 294	-	-	-
Rwanda	0,001	74	74	-	-	-
Sainte-Lucie	0,001	74	74	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	74	74	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	74	74	-	-	-
Samoa	0,001	74	-	-	74	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	74	74	-	-	-
Sénégal	0,006	445	445	-	-	-
Serbie	0,029	2 153	2 153	-	-	-
Seychelles	0,003	223	223	-	-	-
Sierra Leone	0,001	74	74	-	-	-
Slovaquie	0,088	6 532	6 532	-	-	-
Slovénie	0,133	9 873	9 873	-	-	-
Somalie	0,001	74	74	-	-	-
Soudan	0,010	742	742	-	-	-
Sri Lanka	0,022	1 633	1 633	-	-	-
Suède	1,489	110 529	110 529	-	-	-
Suisse	1,690	125 449	125 449	-	-	-
Suriname	0,001	74	74	-	-	-
Swaziland	0,003	223	223	-	-	-
Tadjikistan	0,001	74	74	-	-	-
Tchad	0,001	74	74	-	-	-
Thaïlande	0,259	19 226	19 226	-	-	-
Timor-Leste	0,001	74	74	-	-	-
Togo	0,001	74	74	-	-	-
Tonga	0,001	74	74	-	-	-
Trinité-et-Tobago	0,038	2 821	2 821	-	-	-
Tunisie	0,043	3 192	3 192	-	-	-
Turkménistan	0,008	594	56	-	-	538
Turquie	0,530	39 342	39 342	-	-	-
Ukraine	0,063	4 677	4 677	-	-	-
Uruguay	0,038	2 821	2 821	-	-	-
Vanuatu	0,001	74	74	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du)	0,278	20 636	20 636	-	-	-
Viet Nam	0,033	2 450	2 450	-	-	-
Yémen	0,010	742	742	-	-	-
Zambie	0,001	74	74	-	-	-
Zimbabwe	0,011	817	817	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100,000</b>	<b>7 423 104</b>	<b>7 406 656</b>	<b>15 657</b>	<b>4 094</b>	<b>4 737</b>

## Annexe II

**Budget opérationnel: État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés  
pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010**

	(En euros)
<b><u>Autres recettes</u></b>	
Activités génératrices de produits	11 551 000,5
Intérêts créditeurs	25 322,1
Ajustements de change	798 863,8
<b>TOTAL, RECETTES</b>	<b>12 375 186,4</b>
<b><u>Dépenses</u></b>	
Traitements et dépenses communes de personnel	9 260 594,5
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	256 522,4
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>	<b>9 517 116,8</b>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	2 858 069,6
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	(22 872,2)
Économies découlant de l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent	343 697,4
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	3 178 894,7
Réserves et soldes inutilisés au début de l'année financière	6 509 971,3
<b>Réserves et soldes inutilisés à la fin de l'année financière</b>	<b>9 688 866,0</b>
<b>Constitués des éléments suivants:</b>	
Réserve opérationnelle	3 030 000,0
Excédent de réserve opérationnelle	6 658 866,0
<b>Réserves et soldes inutilisés</b>	<b>9 688 866,0</b>

## Annexe III

Autres fonds spéciaux: État des recettes et des dépenses et variations des réserves  
et des soldes inutilisés pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010

(En euros)

	<u>COMFAR</u>	<u>Fonds destinés au Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et à la coopération technique</u>	<u>Publications destinées à la vente</u>	<u>Ressources additionnelles pour le renforcement de la sécurité au CIV</u>	<u>Autres fonds spéciaux (total)</u>
<b><u>Recettes</u></b>					
Contributions volontaires		6 036 144,2			6 036 144,2
<b><u>Autres recettes</u></b>					
Activités génératrices de produit	374 391,1		91 286,7		465 677,8
Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations			(45 643,3)		(45 643,3)
Intérêts créditeurs		23 275,4			23 275,4
Ajustements de change	(689,7)		3,3		(686,4)
<b>TOTAL, RECETTES</b>	<b>373 701,5</b>	<b>6 059 419,6</b>	<b>45 646,6</b>	<b>0,0</b>	<b>6 478 767,7</b>
<b><u>Dépenses</u></b>					
Traitements et dépenses communes de personnel	156 095,5	273 593,6	23 565,6		453 254,6
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	66 863,7		6 883,2	158 493,3	232 240,2
Achats		1 505 160,0			1 505 160,0
Dépenses d'appui aux programmes	28 984,7				28 984,7
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>	<b>251 943,8</b>	<b>1 778 753,6</b>	<b>30 448,8</b>	<b>158 493,3</b>	<b>2 219 639,5</b>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	121 757,6	4 280 666,0	15 197,8	(158 493,3)	4 259 128,2
Réserves et soldes inutilisés au début de l'année financière	1 263 805,6	0,0	264 908,8	952 118,5	2 480 832,9
<b>Réserves et soldes inutilisés à la fin de l'année financière</b>	<b>1 385 563,3</b>	<b>4 280 666,0</b>	<b>280 106,6</b>	<b>793 625,2</b>	<b>6 739 961,1</b>
<b>Constitué des éléments suivants:</b>					
Soldes inutilisés – Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle		3 526 479,7			
Soldes inutilisés – Activités de coopération technique		754 186,3			
		<u>4 280 666,0</u>			

## Annexe IV

**Programme ordinaire de coopération technique: État des recettes et des dépenses et variations  
des réserves et des soldes inutilisés pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010**

(En euros)

<b><u>Autres recettes</u></b>	
Contributions du budget ordinaire de l'ONUDI	4 613 470,0
Ajustements de change	(122,3)
Recettes accessoires	(3 965,2)
<b>TOTAL, RECETTES</b>	<b>4 609 382,5</b>
<b><u>Dépenses</u></b>	
Traitements et dépenses communes de personnel	1 965 417,0
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	934 458,9
Achats	144 296,2
Bourses	250 471,1
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>	<b>3 294 643,2</b>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	1 314 739,3
Réserves et soldes inutilisés au début de l'année financière	3 787 150,8
<b>Réserves et soldes inutilisés à la fin de l'année financière</b>	<b>5 101 890,1</b>

## Annexe V a)

**État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en euros**  
(En euros)

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /1/2010	Reentrées 2010	Dépenses 2010	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2010
<b>Contributions générales en monnaies convertibles</b>	2 003 098	0	48 159	9 334	1 964 273
Agence Wallonne à l'Exportation	151 122	20 702	43 080	0	128 744
Autriche – Production plus propre	2 064 934	36 120	554 287	0	1 546 766
Autriche	3 293 527	1 100 000	401 738	0	3 991 789
Autriche – Agence autrichienne pour le développement	483 472	491 945	330 741	0	644 676
Autriche – Ministère de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau	84 339	0	56 732	0	27 607
Espagne	2 224 581	500 000	788 585	-1 139	1 934 857
Finlande	847 665	2 400	48 572	0	801 493
France	102 283	573 429	621 947	0	53 766
France – Ministère de l'agriculture	757 276	5 298	30 463	0	732 110
Grèce	156 725	145 942	275 359	0	27 308
Hongrie	11 576	368	-6 302	0	18 246
Italie	5 088 954	628 231	2 112 066	0	3 605 120
Luxembourg	183 183	306 635	321 310	0	168 508
Namibie	348	0	0	0	348
Organisme danois de développement international (Danida) – Afrique subsaharienne	7 317	-7 317	0	0	0
Pologne	2 793	0	-650	0	3 443
Portugal	89 937	1 448	0	0	91 385
Slovénie	1 028 306	439 326	424 146	0	1 043 486
Suisse	2 166 369	38 286	1 282 564	0	922 091
Soldes inutilisés – Objectifs de développement pour le Millénaire	41 884	790	15 712	0	26 961
Soldes inutilisés – Programmes intégrés et activités au titre du cadre général de services	171 399	3 113	114 286	0	60 226
Soldes inutilisés – Situation postcrise	166 332	2 679	0	0	169 011
Indéterminé	-1	0	0	-392	-393
<b>Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles</b>	19 212 402	4 289 395	7 482 736	-1 532	16 017 530
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	21 215 500	4 289 395	7 530 896	7 803	17 981 803

## Annexe V b)

**État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds  
de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au		Rentrées 2010	Dépenses 2010	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus		Solde du Fonds au 31/12/2010
	1 <sup>er</sup> /1/2010	2010			24 143	2 995 544	
<b>Contributions générales en monnaies convertibles</b>	2 761 451	209 950	0	0	24 143	0	2 995 544
Allemagne	220 550	0	0	0	0	0	220 550
Argentine	225	0	0	0	0	0	225
Arabie saoudite	1 126 072	74 407	0	0	0	0	1 200 479
Arabie saoudite General Investment Authority	306 489	0	0	0	0	0	306 489
Australie	30 606	0	0	0	0	0	30 606
Autriche	299 508	160 030	5 842	266	0	0	453 963
Autriche Production plus propre	2 438	25	0	0	0	0	2 463
Bahreïn	240 233	798 600	761 241	0	0	0	277 592
Belgique	125 017	1 187	0	0	0	0	126 204
Brésil	29 696	0	0	0	0	0	29 696
Brésil – Gouvernement de l'État de Pernambuco	28 937	0	0	0	0	0	28 937
Chine	4 356 968	1 148 969	727 200	0	0	0	4 778 737
Côte d'Ivoire	-108 618	0	0	0	0	0	-108 618
Égypte	-101 718	0	0	0	0	0	-101 718
Espagne	4 213	0	0	0	0	0	4 213
Fédération de Russie	2 527 842	2 600 000	1 707 985	0	0	0	3 419 857
France	27 159	-27 159	0	0	0	0	0
Guatemala	195 155	0	121 592	0	0	0	73 563
Hongrie	131 164	1 477	492	0	0	0	132 150
Inde	8 349 971	2 287 036	1 647 496	0	0	0	8 989 512
Indonésie	10 493	0	0	0	0	0	10 493
Italie	416 681	4 072	0	0	0	0	420 753
Japon	492 712	1 812 163	1 762 751	0	0	0	542 124
Japon: Agence japonaise de développement outre mer (Bangkok)	424	0	0	0	0	0	424
Koweït	110 550	1 051	0	0	0	0	111 601
Luxembourg	36 667	349	0	0	0	-450	36 566
Mexique	517 375	0	303 536	0	0	0	213 839

**Annexe V b) (suite)**  
**État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds**  
**de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /1/2010	Rentrées 2010	Dépenses 2010	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2010
Myanmar	577	0	0	0	577
Nigéria - État d'Ebonyi	174 966	0	59 048	0	115 918
Norvège	156 049	0	0	0	156 049
Nouvelle-Zélande	40 204	2 376	2 825	0	39 754
Organisme danois de développement international (Danida)	1 356 551	-423 219	322 293	676	611 715
– Afrique subsaharienne					
Pays-Bas	828 524	0	0	0	828 524
Pologne	109 586	0	77 695	0	31 891
Portugal	1 472 448	92 615	186 475	0	1 378 588
Roumanie	13 434	0	0	0	13 434
République de Corée	1 694 959	766 322	577 877	0	1 883 405
République populaire démocratique de Corée	1 351	0	0	0	1 351
République tchèque	283 427	0	108 174	0	175 253
Slovaquie	106 905	0	19	0	106 886
Suède	4 676	0	0	0	4 676
Suisse	4 389 447	5 186 016	2 376 924	0	7 198 539
Thaïlande	54 735	0	0	0	54 735
Turquie	374 488	174 497	328 049	0	220 936
Indéterminé	1 671	1 666	0	0	3 338
Fonds non réservés à des fins spécifiques de différents donateurs	564 100	6 142	193 645	0	376 598
<b>Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles</b>	<b>31 004 906</b>	<b>14 668 624</b>	<b>11 271 156</b>	<b>492</b>	<b>34 402 865</b>
Bulgarie	28	0	0	0	28
Chine	309 676	140 118	0	0	449 794
Cuba	433 148	0	0	0	433 148
Égypte	-45 546	0	0	0	-45 546
Égypte Iron And Steel Co. indéterminé	31 942	0	0	0	31 942
	293	0	0	0	293
<b>Total, contributions à des fins spéciales en monnaies non convertibles</b>	<b>729 541</b>	<b>140 118</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>869 659</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>34 495 898</b>	<b>15 018 692</b>	<b>11 271 156</b>	<b>24 636</b>	<b>38 268 069</b>

## Annexe VI a)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées  
par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en euros  
(En euros)**

<b>Objet</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup>/1/2010</b>	<b>Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010</b>	<b>Dépenses 2010</b>	<b>Solde inutilisé au 31/12/2010</b>
<b><u>Projets financés par les pays récipiendaires</u></b>				
Afrique du Sud	1 326 733	1 320 141	1 084 494	<b>1 562 380</b>
Cameroun	65 983	0	0	<b>65 983</b>
Croatie	117 224	0	68 628	<b>48 596</b>
Iran (République islamique d')	1 450	0	0	<b>1 450</b>
Kenya	10 906	0	2 979	<b>7 927</b>
République populaire démocratique de Corée	54 184	95 568	85 471	<b>64 281</b>
République démocratique du Congo	134 943	557 347	324 277	<b>368 013</b>
Soudan	119 321	0	-5 151	<b>124 472</b>
Thaïlande	0	20 709	20 443	<b>266</b>
<b>Total partiel</b>	<b>1 830 744</b>	<b>1 993 765</b>	<b>1 581 141</b>	<b>2 243 368</b>
<b><u>Experts associés et administrateurs auxiliaires</u></b>				
Allemagne	78 167	213 002	132 139	<b>159 030</b>
Autriche	45 695	7 013	40 573	<b>12 135</b>
<b>Total partiel</b>	<b>123 862</b>	<b>220 015</b>	<b>172 712</b>	<b>171 165</b>
<b><u>Projets financés par des pays donateurs</u></b>				
Allemagne	1 435 807	1 870 758	2 052 479	<b>1 254 086</b>
Australie	10 824	0	12 597	<b>-1 773</b>
Belgique	62 088	28 000	62 777	<b>27 311</b>
Espagne	106 000	0	0	<b>106 000</b>
Facilité d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	57 448	835	0	<b>58 283</b>
Finlande	64 016	-3 991	16 063	<b>43 962</b>
Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de l'agro-industrie	0	378 364	103 970	<b>274 394</b>
Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables à des fins productives	0	17 786	12 128	<b>5 658</b>
France	3 769 126	1 234 802	4 488 500	<b>515 428</b>
Italie	14 568 014	10 718 089	6 093 041	<b>19 193 062</b>
Norvège	3 140 384	676 465	2 129 823	<b>1 687 026</b>
Pays-Bas	5 810	-3 504	-2 363	<b>4 669</b>
Royaume-Uni	813 056	0	43 945	<b>769 111</b>
Suède	1 334	914 386	0	<b>915 720</b>
Trust Fund Trade	2 022 956	10 897	262 263	<b>1 771 590</b>
Union européenne	8 762 525	18 070 244	15 569 421	<b>11 263 348</b>
<b>Total partiel</b>	<b>34 819 388</b>	<b>33 913 131</b>	<b>30 844 644</b>	<b>37 887 875</b>

## Annexe VI a) (suite)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds  
d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en euros**  
(En euros)

<b>Objet</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup>/1/2010</b>	<b>Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010</b>	<b>Dépenses 2010</b>	<b>Solde inutilisé au 31/12/2010</b>
<b><u>Autres fonds d'affectation spéciale</u></b>				
Indéterminé	0	40 220	40 220	<b>0</b>
Total partiel	0	40 220	40 220	<b>0</b>
Autriche	104 995	-2 254	56 341	<b>46 400</b>
Institut mondial de capture et de stockage du carbone (Australie)	0	212 500	92 214	<b>120 286</b>
Hilfswerk (Autriche)	5 105	-5 105	0	<b>0</b>
Gouvernement de la Région flamande (Belgique)	249 377	250 000	167 098	<b>332 279</b>
Centre de modernisation industrielle (Égypte)	20 395	-20 395	0	<b>0</b>
Ville de Marseille (France)	27 343	80 000	33 150	<b>74 193</b>
Agence Française de Développement (AFD), France	0	447 890	166 831	<b>281 059</b>
Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)	0	200 000	76 452	<b>123 548</b>
Iran (République islamique d')	434	0	0	<b>434</b>
Initiative de l'Europe centrale (Italie)	3 334	0	-2 752	<b>6 086</b>
Région de Toscane (Italie)	110 778	0	107 786	<b>2 992</b>
Microsoft Corporation (États-Unis d'Amérique)	61 776	0	17 107	<b>44 669</b>
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	1 382 035	1 468 783	1 493 933	<b>1 356 885</b>
Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	309	0	0	<b>309</b>
ComMark Trust (Afrique du Sud)	81 729	0	46 859	<b>34 870</b>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	398	0	-627	<b>1 025</b>
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	5 931	0	0	<b>5 931</b>
Total partiel	2 053 939	2 631 419	2 254 392	<b>2 430 966</b>
	38 827 933	38 798 550	34 893 109	42 733 374

**Annexe VI b)**  
**État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale**  
**pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2010	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010	Dépenses 2010	Solde inutilisé au 31/12/2010
<b><u>Projets financés par les pays récipiendaires</u></b>				
Afrique du Sud	0	113 000	0	113 000
Algérie	26 029	0	0	26 029
Arabie saoudite	53 401	0	0	53 401
Arabie saoudite: General Investment Authority	52 179	0	0	52 179
Arabie saoudite: Saudi German Hospitals Group	59 246	0	0	59 246
Argentine	361 894	0	0	361 894
Bélarus	26 204	0	0	26 204
Belize	30 170	0	-244	30 414
Bolivie (État plurinational de)	12 460	0	0	12 460
Brésil	125 082	0	0	125 082
Bulgarie	7 104	0	0	7 104
Burundi	1 014	0	0	1 014
Cameroun	269 746	0	33 990	235 756
Chili	6 824	-6 824	0	0
Chine	1 237 750	232 017	500 559	969 208
Colombie	152 362	12 611	44 183	120 790
Côte d'Ivoire	9 358	0	0	9 358
Égypte	-93	0	0	-93
Égypte: Fonds social de développement	13 512	0	0	13 512
Équateur	12 934	-6 244	0	6 690
Éthiopie	2 699	0	0	2 699
Fédération de Russie	1 351 998	-369 534	239 737	742 727
Fédération de Russie: Fondation NEM et CPCOGI	1 786	0	0	1 786
Gabon	3 604	0	0	3 604
Honduras	2 958	0	0	2 958
Inde	1 117 793	155 693	278 176	995 310
Indonésie	-12 903	0	-21 452	8 549
Iran (République islamique d')	163 697	1 260	32 198	132 759
Iran: Organisation pour l'investissement et l'assistance économique et technique en République islamique d'Iran	52 112	0	0	52 112
Iraq	19 638	0	-2 390	22 028

## Annexe VI b) (suite)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale  
pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2010	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010	Dépenses 2010	Solde inutilisé au 31/12/2010
Jamahiriya arabe libyenne: Benghazi Development Centre	8 093	0	0	8 093
Jamahiriya arabe libyenne: General Pipe Company Benghazi	2 700	0	0	2 700
Jamahiriya arabe libyenne: Industrial Research Centre	10 049	0	0	10 049
Jamahiriya arabe libyenne: Secretariat of Strategic Industry	53 081	0	0	53 081
Kenya	7 994	0	0	7 994
Liban	118 337	0	38 715	79 622
Lituanie	3 928	0	0	3 928
Madagascar	95 672	0	0	95 672
Mexique	706 631	0	77 854	628 777
Nigéria	3 177 013	141 482	2 069 637	1 248 858
Oman	11 311	0	0	11 311
Pakistan	30 186	0	0	30 186
Panama	10 057	0	0	10 057
Paraguay	17 780	0	0	17 780
Pérou	0	19 929	0	19 929
République populaire démocratique de Corée	3 832	-3 832	0	0
Rwanda	167 687	0	40 263	127 424
Soudan	329	0	0	329
Tchad	13 844	708 812	0	722 656
Thaïlande	16 173	-5 899	0	10 274
Trinité-et-Tobago	97 987	0	28 825	69 162
Turquie	11 268 779	2 337 628	6 981 069	6 625 338
Yémen	24 593	0	0	24 593
Zambie	0	1 500 000	1 526 548	-26 548
<b>Total partiel</b>	<b>21 006 614</b>	<b>4 830 099</b>	<b>11 867 668</b>	<b>13 969 045</b>
<b><u>Experts associés et administrateurs auxiliaires</u></b>				
Allemagne	218 097	100 873	211 811	107 159
Arabie saoudite	66 948	0	75 977	-9 029
Autriche	37 241	47 017	-15 711	99 969
Belgique	38 736	0	0	38 736
Danemark	141 059	-141 059	0	0
Espagne	25 026	0	0	25 026
Fédération de Russie	49 456	0	56 009	-6 553
France	21 119	2 337	0	23 456
Italie	40 593	807 194	451 891	395 896
Japon	292 707	278 816	326 956	244 567

## Annexe VI b) (suite)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale  
pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

<b>Objet</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup>/1/2010</b>	<b>Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010</b>	<b>Dépenses 2010</b>	<b>Solde inutilisé au 31/12/2010</b>
Norvège	357 805	98 112	177 161	<b>278 756</b>
Suède	29 058	144 883	127 916	<b>46 025</b>
Total partiel	<b>1 317 845</b>	<b>1 338 173</b>	<b>1 412 010</b>	<b>1 244 008</b>
<b><u>Projets financés par des pays donateurs</u></b>				
Autriche	41 449	-26 910	-20 888	<b>35 427</b>
Belgique	33 077	2 972	21 127	<b>14 922</b>
Canada	433 538	2 508 833	1 405 638	<b>1 536 733</b>
Union européenne	-36	36	0	<b>0</b>
Finlande	65 826	0	0	<b>65 826</b>
France	51 322	0	-2 816	<b>54 138</b>
Trust Fund Trade	57 061	1 869	-1 645	<b>60 575</b>
Grèce	23 524	7 143	0	<b>30 667</b>
Italie	1 739 587	-2 031	690 836	<b>1 046 720</b>
Japon	3 198 081	4 122 893	1 792 269	<b>5 528 705</b>
Norvège	1 704 309	387 318	909 099	<b>1 182 528</b>
Africa Region Productive Capacity Facility	294 579	1 871	0	<b>296 450</b>
République de Corée	29 186	0	0	<b>29 186</b>
République de Corée – Korean Research Institute of Standards and Science	133 002	0	0	<b>133 002</b>
Royaume-Uni	494 376	0	-49 413	<b>543 789</b>
Espagne	135 188	537 919	328 783	<b>344 324</b>
Suède	5 656	-5 905	0	<b>-249</b>
Suisse	188 965	40 000	165 494	<b>63 471</b>
États-Unis d'Amérique	373 232	0	0	<b>373 232</b>
Total partiel	<b>9 001 922</b>	<b>7 576 008</b>	<b>5 238 484</b>	<b>11 339 446</b>
<b><u>Autres fonds d'affectation spéciale</u></b>				
Cabinda Gulf Oil Co. Ltd, Angola	225 000	700 000	77 998	<b>847 002</b>
Centro de Investigaciones Textiles, Argentina	1 385	0	0	<b>1 385</b>
Austria Rural Energy, Austria	655 650	305	369 953	<b>286 002</b>
Premag HandelsGesMBH, Austria	2 595	0	0	<b>2 595</b>
Institute for Scientific and Technological Development (IDCT), Brazil	4 075	0	0	<b>4 075</b>
SMC/Pontifical Catholic University of Minas Gerais (Brésil)	38 327	0	0	<b>38 327</b>

## Annexe VI b) (suite)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale  
pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2010	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010	Dépenses 2010	Solde inutilisé au 31/12/2010
Instituto de Investigación de Recursos Biológicos (Colombie)	-28	0	0	-28
Contratación Autónoma Regional del Centro de Antioquia (CORANTIOQUIA) (Colombie)	-20	0	0	-20
Beni-Suef Cement Company (Égypte)	0	129 167	0	129 167
Engineering for the Petroleum and Process Industry (ENPPI) (Égypte)	33 822	0	0	33 822
INFOCON Gesellschaft für Wirtschaftsinformationen und Beratung m.b.H. (Allemagne)	8 179	-8 179	0	0
Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (Inde)	40 195	127 065	54 035	113 225
Glucosan Factories (Iran, République islamique d')	30 028	0	0	30 028
Iranian Fuel Conservation Organization (IFCO) (Iran, République islamique d')	0	399 940	5 663	394 277
Iranian Fuel Conservation Organization (IFCO), Iran (Islamic Republic of)	-172	0	0	-172
Shahid Modarres Industrial Pharmaceutical Complex (Iran, République islamique d')	19 265	30 441	0	49 706
Sezione Speciale per l'Assicurazione del Credito (Italie)	53 878	-53 878	0	0
New Energy and Industrial Technology Development Organization, (Japon)	36 448	0	0	36 448
Ministère de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer (Italie)	0	118 650	0	118 650
Procter and Gamble Far East Inc. (Japon)	475	0	0	475
Japan Overseas Development Corporation (Bangkok)	31 383	0	31 338	45
Petroleum Nasional Berhad (Petronas) (Malaisie)	28 179	-28 179	0	0
Comité, Técnico Empresarial (CTE) (Mexique)	17 507	0	0	17 507
Agence de l'Oriental (Maroc)	84 218	0	-5 960	90 178
New Nigeria Development Company (Nigéria)	28 325	0	0	28 325
Small and Medium Enterprises Development Agency of Nigeria (SMEDAN) (Nigéria)	115 868	0	10 708	105 160
Standards Organization of Nigeria (SON) (Nigéria)	5 867	659 608	0	665 475
National Agency for Science and Engineering Infrastructure (NASANI) (Nigéria)	0	52 980	52 135	845
Projects Development Institute (PRODA) (Nigéria)	0	125 000	79 233	45 767
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	1 124 019	527 316	1 231 230	420 105
Federal Chemical and Ceramics Corporation (Pakistan)	-1 677	0	0	-1 677

## Annexe VI b) (suite)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale  
pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2010	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010	Dépenses 2010	Solde inutilisé au 31/12/2010
Inversiones Cofide S.A. (Pérou)	15 405	-15 405	0	0
Gulf Organization for Industrial Consulting (Qatar)	8 777	0	84	8 693
Gulf Cooperation Council (Arabie saoudite)	11 676	0	0	11 676
Islamic Development Bank (Arabie saoudite)	413 264	588 751	414 273	587 742
NADSME – Slovaquie	8 181	0	0	8 181
Ceylon Steel Corporation Ltd. (Sri Lanka)	5 284	0	0	5 284
Staudhammer Finanz AG (Suisse)	3 357	0	0	3 357
Turkish Electronic Industry Association (TESIDE) (Turquie)	1 781	0	0	1 781
Unilever Research (Royaume-Uni)	2 497	0	0	2 497
Epstein Engineering Export Ltd. (États-Unis d'Amérique)	807	0	0	807
The Ford Foundation (États-Unis d'Amérique)	12 982	-11 220	0	1 762
US Agency for International Development (USAID) (États-Unis d'Amérique)	-399	0	0	-399
Zonta International Foundation, Chicago (États-Unis d'Amérique)	76 141	93 750	68 810	101 081
Banque mondiale	0	55 000	45 834	9 166
Yemen Corporation for Cement Industry and Marketing (Yémen)	15 708	0	0	15 708
Banque africaine de développement	488	0	0	488
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	11 098	94 000	2 754	102 344
Fonds commun pour les produits de base	-37 778	605 992	542 883	25 331
Organisation de coopération économique (Iran, République islamique d')	-44	0	0	-44
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	128 530	-30 672	100 489	-2 631
Hewlett-Packard Company (États-Unis d'Amérique)	50 159	253 000	119 821	183 338
Association internationale de développement	144 643	0	0	144 643
Fonds international de développement agricole (FIDA)	59 860	340 000	287 566	112 294
Organisation internationale du Travail (OIT)	52 968	15 000	39 691	28 277
Programme conjoint du fonds d'affectation spéciale multidonateurs au Mali	629 057	0	343 271	285 786
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Nord du Soudan	23 402	-19 798	-2 595	6 199
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Sud du Soudan	189 122	299 960	460 998	28 084

## Annexe VI b) (suite)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale  
pour l'année financière au 31 décembre 2010 – libellées en dollars É.-U.**  
(En dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2010	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2010	Dépenses 2010	Solde inutilisé au 31/12/2010
Fonds d'affectation multidonateurs pour la Sierra Leone	0	455 400	305 013	150 387
One UN Fund	5 795 269	5 027 029	4 508 554	6 313 744
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	2 274	0	0	2 274
Pays membres du réseau RENPAP	169 972	98 520	44 497	223 995
Indéterminé	349 522	352 159	351 971	349 710
Accord PNUD/ONU pour la République-Unie de Tanzanie	8 269	0	-5 528	13 797
Espagne – Fonds/PNUD pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	6 512 104	5 308 206	5 863 841	5 956 469
Programme régional de l'ONUDI pour une production plus propre en Amérique latine et dans les Caraïbes	34 789	7 000	19 243	22 546
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	13 745 754	5 455 063	9 266 824	9 933 993
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	74 303	0	58 966	15 337
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	5 922	0	0	5 922
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	186 983	104 603	278 160	13 426
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	559	0	-1 937	2 496
Fonds d'affectation spéciale conjoint des Nations Unies pour le Soudan	3 084	0	0	3 084
Fonds des Nations Unies pour le redressement du Liban	1 576 010	0	1 364 823	211 187
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	3 347 408	1 380 495	1 852 345	2 875 558
One UN Fund Kyrgyzstan	0	158 922	156 565	2 357
Fonds des Nations Unies pour le Monténégro	0	53 500	49 870	3 630
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	735 362	499 600	484 114	750 848
Fonds pour la consolidation de la paix	0	1 050 000	282 028	767 972
<b>Total partiel</b>	<b>36 958 745</b>	<b>24 999 091</b>	<b>29 209 561</b>	<b>32 748 275</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68 285 126</b>	<b>38 743 371</b>	<b>47 727 723</b>	<b>59 300 774</b>

## Annexe VII

## Compte spécial pour le Service des bâtiments au 31 décembre 2010

État des recettes et des dépenses pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010

(en euros)

**Recettes**

Contributions reçues

AIEA	7 834 802
ONUDI	2 283 931
ONUS	3 343 491
OTICE	<u>1 174 606</u>

14 636 830

Remboursement pour des projets ponctuels

1 061 055

Intérêts créditeurs

159 107

Recettes accessoires

31 920

**Total recettes****15 888 912****Dépenses**

Location et entretien des locaux

5 835 983

Éclairage chauffage énergie et eau

7 392 329

Fournitures et accessoires

41 200

Biens d'équipement

171 964

Frais bancaires

4 189

Autres dépenses générales de fonctionnement

10 383

**Total dépenses****13 456 048****Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice 2010****2 432 864**

Économies sur annulations d'engagements

**1 095 371****EXCÉDENT NET POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE****3 528 235**

## Annexe VII – (suite)

## Compte spécial pour le Service des bâtiments au 31 décembre 2010

État des recettes et des dépenses pour l'année financière terminée le 31 décembre 2010**Actif**

Liquidités	32 772 644
Comptes débiteurs	
Taxes	581 902
Organisations sises à Vienne	5 156 535
Divers	1 362 424
<b>Total actif</b>	<b>39 873 505</b>

**Passif**

Engagements non réglés	5 320 888
Versements par anticipation	84 638
Comptes créditeurs	5 451 793
<b>Total passif</b>	<b>10 857 319</b>

**Soldes inutilisés**

Solde disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	25 487 951
À ajouter: Excédent net en 2010	3 528 235
Solde disponible au 31 décembre 2010	<b>29 016 186</b>

**TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS****29 016 186****TOTAL PASSIF RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS****39 873 505****Solde d'ouverture en 2010:**

	<u>AIEA</u>	<u>ONUDI</u>	<u>ONUS</u>	<u>OTICE</u>	<u>Total</u>
Contributions	12 676 088	4 451 227	5 862 596	2 498 040	25 487 951
Intérêts (nets des frais bancaires)	7 834 802	2 283 931	3 343 491	1 174 606	14 636 830
Dépenses nettes	48 018	36 658	41 781	28 461	154 918
Solde d'ouverture en 2010	-6 029 133	-1 757 559	-2 572 924	-903 897	-11 263 513
	<b>14 529 775</b>	<b>5 014 257</b>	<b>6 674 944</b>	<b>2 797 210</b>	<b>29 016 186</b>

Contributions à recevoir

5 156 535

5 156 535